Institutional Repository - Research Portal
Dépôt Institutionnel - Portail de la Recherche
researchportal.unamur.be
University of Namur

THESIS / THÈSE

MASTER EN SCIENCES ÉCONOMIQUES ORIENTATION GÉNÉRALE À FINALITÉ SPÉCIALISÉE

Analyse d'un tax shift sur une réduction de la taxation sur le travail

Une évaluation au niveau belge des effets macroéconomiques ainsi que sur les plans de l'équité et de l'efficacité

Vauthier, Maxime

Award date:
2016

Awarding institution:
Universite de Namur

Link to publication

General rights
Copyright and moral rights for the publications made accessible in the public portal are retained by the authors and/or other copyright owners and it is a condition of accessing publications that users recognise and abide by the legal requirements associated with these rights.

- Users may download and print one copy of any publication from the public portal for the purpose of private study or research.
- You may not further distribute the material or use it for any profit-making activity or commercial gain
- You may freely distribute the URL identifying the publication in the public portal ?

Take down policy
If you believe that this document breaches copyright please contact us providing details, and we will remove access to the work immediately and investigate your claim.

Download date: 02. May. 2026

Economics School of Louvain

ANALYSE D'UN TAX SHIFT BASE SUR UNE REDUCTION DE LA TAXATION SUR LE TRAVAIL

Une évaluation au niveau belge des effets macroéconomiques ainsi que sur les plans de l'équité et de l'efficacité

Directeur : Prof. Christian Valenduc **Lecteur : Prof. Eric Toulemonde**

Mémoire présenté par Maxime Vauthier
en vue de l'obtention du titre de
Master 120 en Sciences Economiques
Orientation Générale - Finalité Spécialisée

ANNEE ACADEMIQUE 2015-2016

Economics School of Louvain/UCL • **Place Montesquieu 3 • 1348 Louvain-la-Neuve**
Economics School of Louvain/FUNDP • **Rempart de la Vierge 8 • 5000 Namur**

Avant Propos

Je tiens à remercier Mr C.Valenduc, professeur d'économie à l'UNamur et promoteur de ce mémoire, afin de m'avoir aiguillé dans le cadre de l'élaboration de ce travail.

Sommaire

0. Introduction ..... pp 2-4

I. Tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail : motifs de la mesure et évaluation du système de prélèvements en Belgique ..... pp 4-23

1.1. Pourquoi effectuer un tax shift basé sur une réduction de la taxation du travail?. pp 4-10

1.2. Evaluation du système de prélèvements en Belgique ..... pp 11-23

1.2.1 Taux de Prélèvement Global et Structure des Prélèvements..... pp 11-14
1.2.2. Evaluation de la Pression Fiscale..... pp 14-19
1.2.3. Etendue des Bases Imposables..... pp 19-22

1.3. Conclusion..... pp22-23

II. Evaluation macroéconomique des différentes possibilités d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail ..... pp 24-58

2.1. Introduction ..... pp 24-27

2.2. Evaluation de l'impact d'une réduction de la taxation sur le travail via une diminution des cotisations de sécurité sociale ..... pp 27-38

2.2.1. Réduction Généralisée des Cotisations Sociales Patronales..... pp 27-30
2.2.2. Réduction des Cotisations Sociales Patronales Ciblées sur les Travailleurs à Bas Salaires..... pg 31
2.2.3. Réduction des Cotisations Personnelles..... pp 32-34
2.2.4. Débat sur l'incidence économique et sur l'incidence légale de la taxation sur le travail..... pp 35-38

2.3. Evaluation macroéconomique des principales politiques de compensation ..... pp 39-58

2.3.1. Compensation par la taxation sur la consommation..... pp 39-51
2.3.2. Compensation via une taxation environnementale..... pp 52-54
2.3.3. Compensation par une taxation sur le capital (ISOC, CVA)..... pp 55-56

2.4. Conclusion..... pp 57-58

III. Tax Shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail: évaluation des critères équité et efficacité ..... pp 59-79

3.1. Compensation par la TVA (et de la taxation sur la consommation en général).. pp 59-76

3.1.1. Analyse du caractère régressif de la TVA (et de la taxation sur la consommation en général)..... pp 59-67
3.1.2. Impact distributif (et sur l'efficacité) d'un tax shift basé sur une baisse des cotisations sociales et compensée par une hausse de la taxation sur la consommation..... pp 67-75

3.2. Impact distributif (et sur l'efficacité) d'un tax shift basé sur une baisse de la taxation sur le revenu et compensé par une hausse de la taxation environnementale..... pp 75-76

3.3. Conclusion..... pp 76-78

IV. Conclusion..... pp 78-79

V. Bibliographie..... pg 80

Mémoire : Analyse d'un Tax Shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail

Une évaluation au niveau belge des effets macroéconomiques ainsi que sur les plans de l'équité et de l'efficacité

Résumé

Ce mémoire a pour but de présenter les effets macroéconomiques ainsi que sur les plans de l'équité et de l'efficacité d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation du travail en Belgique. Dans un contexte de crise, il est particulièrement important de trouver des solutions afin de relancer l'emploi et la croissance. Il est notamment de plus en plus suggéré d'alléger la taxation sur le travail qui est particulièrement importante en Europe. Cependant, il n'est évidemment pas concevable dans la situation actuelle de simplement abaisser la taxation sur le travail sans trouver de compensation afin de ne pas alourdir le déficit budgétaire. Le rapport analyse donc ici les différentes possibilités qui sont principalement évoquées en se focalisant au niveau belge. Cette étude se portera donc sur les impacts macroéconomiques ainsi que sur les plans de l'équité et de l'efficacité de ces options. Il s'agira notamment de voir quelles sont les mesures qui sont les plus efficaces sur les volets de l'emploi, de la compétitivité et des finances publiques ainsi que celles qui sont les moins distortionnaires pour les marchés concurrentiels tout en préservant le caractère redistributif de la taxation. Afin d'y parvenir, il conviendra d'établir au préalable en détail les raisons pour effectuer ce tax shift et les marges de manœuvre présentes au niveau belge en étudiant son système de prélèvements.

0. Introduction

Ce mémoire a pour but de présenter les effets macroéconomiques ainsi que sur les plans de l'équité et de l'efficacité d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation du travail en Belgique. Avant d'aller plus loin, il est important de préciser que l'on se distancie clairement du tax shift opéré actuellement par le gouvernement belge. En effet, ce dernier se veut un tax shift partiel. Dans le cadre de ce mémoire, on étudiera un tax shift basé sur une neutralité budgétaire ex ante ce qui n'est pas le cas de la mesure exécutée en Belgique actuellement.

Dans un contexte de crise, il est particulièrement important de trouver des solutions afin de relancer l'emploi et la croissance. Il est notamment de plus en plus suggéré d'alléger la taxation sur le travail qui est particulièrement importante en Europe. En effet, elle grève le pouvoir d'achat des ménages ainsi que le coût salarial des entreprises (et donc leur compétitivité) ce qui freine la relance. Cependant, il n'est évidemment pas concevable dans la situation actuelle de simplement abaisser la taxation sur le travail sans trouver de compensation afin de ne pas alourdir le déficit budgétaire. Le rapport analyse donc ici les différentes possibilités qui sont principalement évoquées en se focalisant au niveau belge. Cette étude se portera donc sur les impacts macroéconomiques ainsi que sur les plans de l'équité et de l'efficacité de ces options. Il s'agira notamment de voir quelles sont les mesures qui sont les plus efficaces sur les volets de l'emploi, de la compétitivité et des finances publiques ainsi que celles qui sont les moins distortionnaires pour les marchés concurrentiels tout en préservant le caractère redistributif de la taxation. Afin d'y parvenir, il conviendra d'établir au préalable en détail les raisons pour effectuer ce tax shift et les marges de manœuvre présentes au niveau belge en étudiant son système de prélèvements.

Plus précisément, il en ressort que la Belgique figure parmi les pays que la Commission Européenne (2012)[1] recommande pour effectuer un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail. En effet, nous verrons que la Belgique a un poids de la taxation sur le travail important et un taux d'emploi inférieur à la moyenne européenne. De plus, nous verrons que la part de la taxation sur la consommation en % du PIB est inférieure à la moyenne européenne ce qui laisse entrevoir une possibilité de compensation. Dans le cadre de l'analyse du système de prélèvements en Belgique, nous montrerons grâce à un rapport du CSF (Conseil Supérieur des Finances, août 2014)[2] que la Belgique possède une des pressions fiscales les plus élevées d'Europe (entre 40 et 45%). Plus particulièrement, l'analyse révèlera que l'on a une des taxations sur le travail les plus lourde d'Europe et que les marges de manœuvre afin de compenser un possible abaissement de cette dernière sont plutôt limitées (taxation sur la consommation/environnementale principalement). De plus, on pourra constater que les dépenses fiscales sont relativement importantes et globalement en

[1] European Commission (2012), *Tax reforms in the EU Member states: tax policy*

[2] Conseil Supérieur Des Finances (2014), Section « Fiscalité et Parafiscalité », *un tax shifting en faveur du travail, et des bases imposables plus larges, scénarios pour une réforme fiscale globale et significative*

augmentation ce qui laisse entrevoir une marge de manœuvre quant à l'uniformisation des taux.

Ensuite, l'évaluation macroéconomique quant aux différentes possibilités envisagées montrera les effets des mesures étudiées en se focalisant surtout sur l'emploi, les finances publiques et la compétitivité. Pour ce faire, nous détaillerons principalement les résultats d'un rapport de la BNB et du BFP en 2011[3] (d'autres études viendront se greffer au cours de l'analyse). Nous pouvons dire que les résultats compensés montrent des effets bénéfiques sur l'emploi, la compétitivité et les finances publiques. Plus précisément, nous verrons que les réductions de cotisations de sécurité sociale (qui est la principale mesure étudiée afin de réduire la taxation sur le travail) stimulent toujours positivement l'emploi mais impliquent un coût pour le budget gouvernemental (les résultats les plus performants étant obtenus grâce à une réduction ciblée des cotisations patronales sur les bas salaires). On s'intéressera également à la différence entre incidence légale et incidence économique de la taxation sur le travail en développant les conclusions d'un rapport émis par la Commission Européenne (2015)[4]. Ce rapport part d'un modèle théorique selon lequel il n'y a aucune différence entre les 2 concepts mais nous verrons que cela n'est pas forcément le cas empiriquement (le cadre légal, c'est-à-dire les institutions du marché du travail, importe). Concernant les mesures compensatoires, on pourra montrer qu'elles ont toutes un effet négatif sur l'emploi mais qu'elles impliquent un gain pour le budget gouvernemental. Plus particulièrement, on observera que les résultats sont moins bons lorsque les mesures compensatoires génèrent une importante hausse des prix du fait notamment des effets de second tour comme la TVA par exemple (spirale prix-salaire). Les résultats les plus performants étant obtenus avec l'ISOC (cependant il faut tempérer en rappelant qu'il existe d'importantes réserves à ce sujet). Notons que concernant la TVA nous développerons un modèle théorique (Commission Européenne, 2013[5]) selon lequel la dévaluation fiscale n'a aucun effet sur l'économie. Les résultats empiriques ainsi que plusieurs critiques du modèle viendront contredire cette théorie.

La dernière partie consacrée à l'analyse sur les plans de l'équité et de l'efficacité d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail analysera principalement le cas de la compensation par la TVA et la fiscalité environnementale. Dans le cadre de la TVA, on établira tout d'abord le caractère régressif de cette taxation avant de l'expliquer (rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft en 2009[6]), cela étant très important dans le cadre de notre analyse distributive que nous effectuons par la suite. Plus précisément, le rapport conclut que la TVA est un impôt régressif si l'on prend pour base le revenu pour l'étudier (la régressivité étant due à la progressivité du taux d'épargne). Leur

---

[3] Bureau Fédéral du Plan, Banque Nationale de Belgique (2011), *Réductions des cotisations sociales et modalités de financement alternatif*

[4] European Commission (2015), *Study on the Effects and Incidence of Labour Taxation*

[5] European Commission (2013), *Study on the Impacts of Fiscal Devaluation*

[6] André Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009), *Incidence and Welfare Effects of Indirect Taxes*

conclusion change lorsqu'on choisit la dépense : l'impôt devient alors progressif. Cependant, lorsqu'on regarde les impacts distributifs d'un tax shift basé sur une réduction des cotisations sociales (personnelles puis patronales), nous verrons qu'à chaque reprise il sera établi que les groupes les plus pauvres de la société sont négativement affectés par la mesure alors que les plus riches en bénéficient. On pourra cependant l'expliquer par le fait que le système de taxation indirecte est moins progressif que le système de cotisations sociales. Notons que nous examinerons également ce qu'il se passe lorsqu'on décide d'uniformiser les taux de TVA suite à notre baisse des cotisations sociales. Concernant l'aspect efficacité, nous conclurons que la TVA est un impôt efficace du fait qu'elle s'avère moins distortionnaire pour l'économie. L'analyse portant sur la fiscalité environnementale montrera quant à elle un aspect positif sur le plan de l'efficacité (base choisie inélastique) mais un aspect négatif sur le plan de l'équité (elle pèse relativement plus sur les revenus inférieurs).

Ce mémoire est organisé comme suit : la section I porte sur l'analyse des motifs d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail ainsi que sur une évaluation de la structure des prélèvements en Belgique. La section II évalue quant à elle les impacts macroéconomiques des différentes possibilités envisagées. La section III estime ce qu'il en est ensuite sur les plans de l'efficacité et de l'équité. La section IV conclut.

I. Tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail : motifs de la mesure et évaluation du système de prélèvements en Belgique

On peut commencer par établir les raisons d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail ainsi qu'une évaluation des marges de manœuvre pour effectuer une telle mesure en étudiant le système de prélèvements en Belgique.

1.1. Pourquoi effectuer un tax shift basé sur une réduction de la taxation du travail?

Afin de répondre à cette question, nous pouvons nous baser notamment sur un rapport publié par la Commission Européenne en 2012[7]. Dans le cadre de ce rapport, on suggère de diminuer la taxation portant sur le travail (particulièrement lourde pour les groupes qui font face à un faible attachement au marché du travail) en augmentant de façon compensatoire la taxation sur la consommation (TVA) ainsi que sur l'environnement. La principale raison de cette manœuvre est de relancer la croissance, la compétitivité et l'emploi dans un contexte de crise. Notons que la mesure doit également maintenir le caractère redistributif du système de prélèvements. Il est vrai qu'une baisse de la taxation pourrait être financée par une réduction des dépenses publiques mais le retour à l'équilibre budgétaire et la trajectoire vers le Medium Term Objective (MTO) européen solliciteront les dépenses publiques. Le cadre 1 suivant

[7] European Commission (2012), *Tax reforms in the EU Member states: tax policy challenges for economic growth and fiscal sustainability*

rappelle les principales règles européennes en vigueur. Ces explications sont issues du cours de H.Bogaert, professeur d'économie à l'UNamur (année académique 2013-2014)[8].

Cadre 1 : Politique budgétaire de la Zone Euro, le pacte de Croissance et de Stabilité Révisé

Le pacte de stabilité et de croissance vise à coordonner les politiques budgétaires qui portent sur le déficit budgétaire et la dette publique. Ses règles de bases sont : un déficit budgétaire en-deçà de 3% du PIB (permet une accumulation de la dette publique inférieure à la croissance moyenne du PIB) ainsi qu'un ratio d'endettement (Dette publique/PIB) inférieur à 60%. Le pacte contient 2 volets : un volet préventif ainsi qu'un volet correctif. Dans le cadre du premier volet, chaque Etat Membre doit définir un objectif de moyen terme qui lui est propre (MTO: Medium Term Objective). Les MTO peuvent être révisés tous les 4 ans et en cas de grandes réformes structurelles qui ont un coût budgétaire. Ces MTO doivent être définis en respectant certaines contraintes comme nous le verrons infra. Le second volet consiste principalement à exiger un ajustement structurel annuel des pays en déficit excessif (Procédure de Déficit Excessif). Pour ces pays, l'ajustement annuel doit toujours être au moins de 0,5 pourcent du PIB en terme structurels (la procédure pouvant être modifiée en cas de circonstances exceptionnelles : par exemple lorsqu'on a une réduction de la croissance telle que celle-ci devient négative).

Le MTO correspond au solde budgétaire stratégique. Plus précisément, le gouvernement définit une stratégie de long terme soutenable basée sur une séquence d'objectifs stratégiques annuels de soldes budgétaires (d*) compatibles avec une situation macroéconomique d'équilibre (y*=y et u=u* où u* est le taux de chômage potentiel et y* l'output potentiel). Le MTO est déterminé dans le cadre de la condition de soutenabilité. La soutenabilité se définit comme « la somme actualisée des recettes futures devant couvrir la somme des dépenses futures actualisées et de la dette ». Soit : $b_t \leq sp_t \sum_t^n \beta^i$ (β est un facteur d'actualisation, b_t le taux d'endettement en t et sp_t le surplus primaire en %PIB considéré comme constant par simplicité).

Ces objectifs de solde budgétaire sont la base des objectifs de solde structurel ($\bar{D}$). L'objectif de solde structurel (défini infra) est donc déterminé par la stratégie budgétaire de long terme. Cependant, la situation conjoncturelle peut amener le gouvernement à prendre des mesures discrétionnaires qui feront en sorte que le solde structurel s'écarte de l'objectif de long terme d*. Le MTO est calibré de telle manière qu'en laissant jouer au maximum les stabilisateurs automatiques et en prévoyant une marge de manœuvre afin d'effectuer des mesures pour soutenir l'activité (ainsi que de prévoir de potentielles erreurs de prévision), le déficit d reste inférieur à 3% (concept de déficit structurel maximum de stabilisation). Soit :

$$d^* - t\,.\,(y - \bar{y}) + \bar{d} - d^* < 3 \text{ pour cent} \quad \text{ou} \quad d^* < 3\% + t\,.\,(y - \bar{y}) - (\bar{d} - d^*)$$

où $-t(y-\bar{y})$ sont les stabilisateurs automatiques, $\bar{d}$-d* sont les politiques discrétionnaires.

[8] H.Bogaert, politiques économiques et finances publiques, 2013

On peut rappeler à ce stade ce que l'on entend par stabilisateur automatique : « Mécanisme structurel faisant de la dépense publique un soutien de la conjoncture durant les périodes de ralentissement de l'activité économique et un frein en période d'accélération. Il représente la capacité des finances publiques à atténuer les conséquences des événements conjoncturels sur l'activité économique ». Par exemple, si nous avons un choc négatif (ex : chute de l'investissement), cela va avoir un effet néfaste sur le PIB et donc on aura une hausse du chômage ainsi que du déficit du fait de la baisse des revenus de taxation. Nous aurons alors une hausse des transferts publics (ex : allocations de chômage) ce qui impactera positivement la demande et viendra donc juguler l'impact du choc sur l'économie. Les stabilisateurs automatiques peuvent être définis à partir du déficit cycliquement neutre (où d est le déficit, $\bar{d}$ le déficit structurel ou cycliquement neutre, G sont les dépenses publiques, Tr les transferts, t les taxes, iB_{t-1} les charges d'intérêt et Y* l'output potentiel) : $D=G+Tr-tY+iB_{t-1}$ et $\bar{D} = G + Tr + iB_{t-1} - t\bar{Y}$, on peut tirer : $\bar{D}=D+t(Y-Y^*)$ ou encore $D-\bar{D}=-t(Y-Y^*)$ (si $Y=Y^*$ on a $\bar{D}=D$). A partir de l'équation précédente, on peut dire que le terme de droite représente les variations cycliques du déficit induites par la variation du PIB (stabilisateurs automatiques).

Cependant, l'objectif de la stratégie de long terme (d*) doit tenir compte d'autres éléments qui sont propres au long terme : d'abord, il convient de se tenir à un objectif qui permette une réduction accélérée de la dette publique. En effet, cette dernière est beaucoup trop élevée dans la plupart des pays européens. Ainsi, dans le cadre de la stratégie, une partie α de l'écart entre la dette présente et la contrainte de 60 pourcent doit venir en déduction du déficit pour accélérer le désendettement (effort Z1). Plus le taux d'endettement est élevé et plus on exigera un surplus élevé. Cela permet alors au taux d'endettement de diminuer plus rapidement (le but étant de générer un surplus suffisant pouvant amener ce que l'on appelle un « effet boule de neige inversé », la condition de stabilisation de la dette pouvant s'écrire de cette façon : $sp_t=\frac{r-\Delta y}{1+\Delta y}b_{t-1}$. Si le surplus primaire est inférieur au membre de droite alors le taux d'endettement ne cessera de croitre par accumulation de charges d'intérêt dans la dette). On peut ensuite mettre à profit un surplus budgétaire pour constituer des réserves afin de pouvoir financer (partiellement: β) le coût du vieillissement de la population (effort Z2).

Le rapport de la Commission Européenne (2012) nous indique quels sont les pays européens qui ont besoin et la place pour modifier leur structure de taxation afin d'améliorer la croissance.

Afin d'y arriver, les auteurs présentent d'abord 2 mesures qui ont pour but d'évaluer le poids de la taxation sur le travail : à savoir le taux de taxation implicite sur le travail (prélèvements que l'on divise par un agrégat macroéconomique représentatif de la base imposable : en l'occurrence ici la masse salariale) ainsi que le coin fiscal (terme étant défini comme « le rapport entre le montant des impôts et cotisations sociales payés par un travailleur salarié moyen sans enfant et les coûts totaux de main-d'œuvre qu'il représente pour son employeur. Le coin fiscal moyen permet d'évaluer l'ampleur de l'effet dissuasif exercé par l'impôt sur les revenus du travail sur l'emploi. Cet indicateur est mesuré en pourcentage du coût de la main-

d'œuvre » (définition OCDE)[9]). Le rapport s'intéresse ensuite à la situation globale sur le marché du travail avec la présentation de 2 autres indicateurs : le taux d'emploi (proportion des personnes ayant un emploi par rapport à la population d'âge actif entre 15 et 64 ans conventionnellement) et le taux de chômage (proportion des personnes cherchant un travail par rapport à la population active ; c'est-à-dire les gens qui ont ou cherchent un travail (entre 15 et 64 ans conventionnellement)). On peut voir les résultats sur le tableau 1 ci-dessous.

On peut observer que le taux implicite de taxation ainsi que le coin fiscal sont importants et supérieurs à la moyenne européenne en Belgique, Allemagne, France, Italie, Autriche, Hongrie. De plus, le rapport nous fait remarquer qu'en Finlande, République Tchèque et Suède, le taux implicite de taxation sur le travail est particulièrement élevé et supérieur à la moyenne (tout en ayant un coin fiscal raisonnable). Par ailleurs, dans le cadre de ces pays, on peut constater que le taux d'emploi est inférieur à la moyenne européenne en Belgique, France, Italie, Hongrie. Finalement, toujours dans cette sélection, le rapport nous fait remarquer que le taux de chômage est supérieur à la moyenne européenne en France et en Hongrie.

Tableau 1 : Taxation du travail et situation globale sur le marché du travail en Europe

Country	Employment rate (2011)	Unemployment rate (2011)	Implicit tax rate on labour (2010)	Tax wedge (100% AW, 2011)
BE	67.3	6.9	42.5	55.5
DE	76.3	5.9	37.4	49.8
EE	70.4	12.3	37.0	40.1
IE	64.1	14.1	26.1	26.8
EL	59.9	17.6	31.3	38.0
ES	61.6	21.1	33.0	39.9
FR	69.1	8.9	41.0	49.4
IT	61.2	8.1	42.6	47.6
CY	73.8	7.7	27.0	13.9*
LU	70.1	4.8	32.0	36.0
MT	61.5	5.7	21.7	22.4*
NL	77.0	4.0	36.9	37.8
AT	75.2	3.9	40.5	48.4
PT	69.1	12.8	23.4	39.0
SI	68.4	8.2	35.0	42.5
SK	65.1	13.1	32.0	38.9
FI	73.8	7.1	39.3	42.7
BG	63.9	10.9	24.4	32.5*
CZ	70.9	6.5	39.0	42.5
DK	75.7	7.0	34.8	38.4
LV	67.2	15.3	32.5	44.2*
LT	67.2	15.4	31.7	40.7*
HU	60.7	10.9	39.4	49.4
PL	64.8	9.5	30.1	34.3
RO	62.8	7.4	27.4	44.3*
SE	80.0	6.6	39.0	42.8
UK	73.6	7.0	25.7	32.5
EU-27	70.1	8.7	36.0	43.7

Source : European Commission (2012)

Par après, le rapport nous indique qu'il est important de placer une attention particulière sur les groupes spécifiques du marché du travail qui font face à des problèmes d'emploi assez importants et qui sont aussi très réceptifs aux désincitants que la taxation peut introduire au niveau de l'offre de travail. En particulier, le rapport s'intéresse aux travailleurs peu qualifiés (c'est-à-dire ceux qui ont un coût du travail élevé comparé à leur productivité) et aux bas

[9] Disponible sur: <https://data.oecd.org/fr/tax/coin-fiscal.htm>

salaires. Les différentes mesures ont été évaluées par rapport à un individu célibataire gagnant 67% du salaire moyen.

Le tableau suivant (tableau 2) montre la situation sur le marché du travail et les désincitants à se remettre au travail auxquels font face les bas salaires et les peu qualifiés (AW=average wage). Ainsi, on peut voir que le coin fiscal pour cette catégorie est élevé et supérieur à la moyenne européenne en Belgique, Allemagne, France, Italie, Autriche, Lettonie, Hongrie, Roumanie et Suède. Pour ces pays, on peut également observer qu'on a des trappes au chômage ainsi qu'à l'inactivité qui sont particulièrement importantes. Rappelons que la trappe au chômage/à l'inactivité (ou la taxation implicite pour retourner au travail pour les personnes au chômage/inactives) mesure la part du salaire brut additionnel reçu qui est captée sous la forme de taxes et de retraits de transferts sociaux (comme les allocations de chômage ou les allocations issues d'un programme d'aide pour les personnes inactives) quand une personne cherchant du travail/inactive trouve du travail. Au plus le pourcentage est élevé, au plus le système de taxes et allocations réduit le gain de percevoir plus (définition Commission Européenne[10]).

Tableau 2 : Taxation sur le travail et situation sur le marché du travail des bas salaires et des peu qualifiés en Europe

Country	Labour market performance	Disincentives to work		
	Employment rate (low-skilled)	Tax wedge (67% AW)	Inactivity trap (67% AW)	Unemployment trap (67% AW)
	2011	2011	2010	2010
BE	59.3	49.7	66.8	92.7
DE	62.0	45.6	65.6	74.7
EE	55.1	38.8	46.3	62.7
IE	48.8	21.3	78.5	78.2
EL	62.4	35.6	5.9	60.8
ES	57.9	36.6	44.7	83.2
FR	68.2	46.5	61.2	77.0
IT	61.2	44.5	24.5	78.3
CY	74.9	11.9*	---	---
LU	73.9	29.2	69.7	85.7
MT	59.9	18.1*	59.1	58.6
NL	71.5	33.1	82.0	83.7
AT	69.2	43.7	65.2	66.8
PT	73.4	33.1	36.3	79.2
SI	62.9	38.5	60.2	83.2
SK	36.9	36.1	40.3	67.6
FI	65.8	37.2	68.6	72.2
BG	43.5	32.5*	37.7	80.9
CZ	54.8	39.5	62.2	80.0
DK	69.9	36.8	86.8	89.2
LV	55.7	43.5*	59.5	89.9
LT	41.0	38.8*	44.0	69.8
HU	46.0	45.2	49.9	82.1
PL	52.7	33.4	51.5	81.9
RO	57.2	43.1*	36.9	70.6
SE	69.2	40.7	69.8	74.7
UK	62.5	28.5	50.0	50.0
EU-27	62.8	40.2	54.6	74.0

Source : European Commission (2012)

[10]Disponible sur :< http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1143&intPageId=3197&langId=en>

Afin de voir si un Etat Membre a la place pour considérer un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail, le rapport regarde au poids de la taxation indirecte (tableau 3). Ainsi, les auteurs considèrent 2 possibilités : taxe sur la consommation (principale compensation analysée) et taxes environnementales. Plus précisément, afin que cette mesure soit réalisable, le rapport nous énonce plusieurs conditions. Tout d'abord, il faut que la part de la taxation sur la consommation/environnement en % du PIB soit (significativement) en-dessous de la moyenne européenne. Concernant la taxation sur la consommation, on peut voir que c'est le cas en Belgique, Allemagne, Irlande, Espagne, France, Italie, Lituanie, Slovaquie, Luxembourg, République Tchèque et Lettonie. Alternativement, le taux implicite de taxation portant sur la consommation/environnemental (qui est égal au revenu de taxation sur l'énergie rapporté à la consommation de cette dernière exprimée en tonne équivalent pétrole) doit être (significativement) en-dessous de la moyenne européenne. Concernant la consommation, on peut voir que c'est le cas en Grèce, Espagne, France, Italie, Chypre, Malte, Portugal, Slovaquie, Lettonie, Lituanie, UK, Roumanie. Enfin, on peut également regarder à l'écart entre le taux implicite de taxation portant sur le travail et celui portant sur la consommation. Celui-ci doit être élevé et le taux de taxation implicite sur la consommation peu élevé. C'est notamment le cas de la France, Espagne et Italie. Si nous terminons par l'analyse de la taxation environnementale, le rapport nous indique qu'il y a la place pour effectuer le tax shift envisagé en Belgique, Grèce, Espagne, France, Autriche, Slovaquie, République Tchèque, Lettonie, Lituanie, Roumanie.

Tableau 3 : évaluation du poids de la taxation indirecte en Europe

Country	Share of consumption taxes in total taxation	Consumption taxes as % of GDP	ITR on consumption	Gap: ITR on labour and consumption	Environmental taxes as % of GDP	Implicit tax rates on energy
Year	2010	2010	2010	2010	2010	2009
BE	24.7	10.9	21.4	21.1	2.1	125.2
DE	28.4	10.8	19.8	17.6	2.2	215.4
EE	39.8	13.6	25.6	11.4	3.0	127.5
IE	35.5	10.0	21.6	4.5	2.4	198.3
EL	38.9	12.1	15.8	15.5	2.4	135.5
ES	27.2	8.7	14.6	18.4	1.6	154.2
FR	25.6	10.9	19.3	21.7	1.8	178.8
IT	24.2	10.2	16.8	25.8	2.6	259.4
CY	37.8	13.5	18.8	8.1	2.9	142.1
LU	26.8	9.9	27.3	4.7	2.4	210.1
MT	39.5	13.2	18.9	2.8	3.1	195.5
NL	31.0	12.0	27.0	9.9	4.0	231.9
AT	28.1	11.8	21.4	19.1	2.4	169.5
PT	37.1	11.7	17.4	6.1	2.5	175.3
SI	37.5	14.2	24.1	10.9	3.6	226.8
SK	36.1	10.1	17.7	14.4	1.9	100.7
FI	31.2	13.1	25.2	14.0	2.8	129.1
BG	53.0	14.5	22.8	1.6	2.9	108.6
CZ	32.3	10.9	21.1	17.9	2.4	130.6
DK	31.5	15.0	31.5	3.3	4.0	330.9
LV	39.5	10.8	17.3	15.2	2.4	97.1
LT	42.5	11.5	18.2	13.5	1.9	116.4
HU	39.2	14.8	27.2	12.2	2.6	112.6
PL	38.6	12.3	20.2	9.9	2.6	106.8
RO	42.4	11.5	18.9	8.5	2.1	86.1
SE	29.0	13.3	28.1	10.9	2.8	210.0
UK	31.5	11.2	18.4	7.3	2.6	220.9
EU-27	29.1	11.0	19.7	16.3	2.4	198.5

Source : European Commission (2012)

Finalement, le rapport reprend pour l'ensemble des pays européens, ceux qui ont besoin d'effectuer un tax shift (poids important de la taxation pesant sur le travail) et ceux pour lequel il y a la place pour l'effectuer (taxes sur la consommation/environnement peu élevée). On peut voir que la Belgique en fait partie. Ces résultats sont visibles sur le tableau 4.

Tableau 4 : indicateurs de structure de la taxation et du potentiel pour effectuer un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail en Europe

Table 5.8: **Overview: tax structure indicators**

Country	High tax burden on labour		Potential to shift		Need and room for tax shift
	Overall	Specific groups	Low consumption taxes	Low tax burden on the environment	
BE	X	X	(X)	X	X
DE	(X)	(X)	(X)		(X)
EE					
IE			X		
EL			X	X	
ES			X	X	
FR	X	X	X	X	X
IT	X	X	X		X
CY			(X)		
LU			X		
MT			(X)		
NL		(X)			
AT	(X)	(X)		X	(X)
PT			X		
SI					
SK			X	X	
FI	(X)				
BG					
CZ	X		(X)	X	X
DK					
LV		X	(X)	X	X
LT			X	X	
HU	X	X			
PL					
RO		X	(X)	X	X
SE	(X)	(X)			
UK			(X)		

Source : European Commission (2012)

1.2. Evaluation du système de prélèvements en Belgique

Après avoir évoqué de manière synthétique les raisons pour effectuer un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail, on peut maintenant étudier de façon plus précise quelle est la situation concernant la structure des prélèvements en Belgique. On s'appuiera notamment pour cela sur un rapport publié par le Conseil Supérieur des Finances en août 2014[11]. Cette présentation va nous permettre d'établir les marges de manœuvre pour effectuer une telle opération.

1.2.1. Taux de prélèvement global et structure des prélèvements

Le rapport du CSF (août 2014) nous présente d'abord l'évolution du taux de prélèvement global (ensemble des recettes d'impôts et cotisations sociales/PIB). On peut voir sur le graphique ci-dessous (graphique 1) que la pression fiscale en Belgique est assez élevée (entre 40 et 45%).

Graphique 1 : évolution du taux de prélèvement global (impôts et cotisations sociales) en % PIB en Belgique

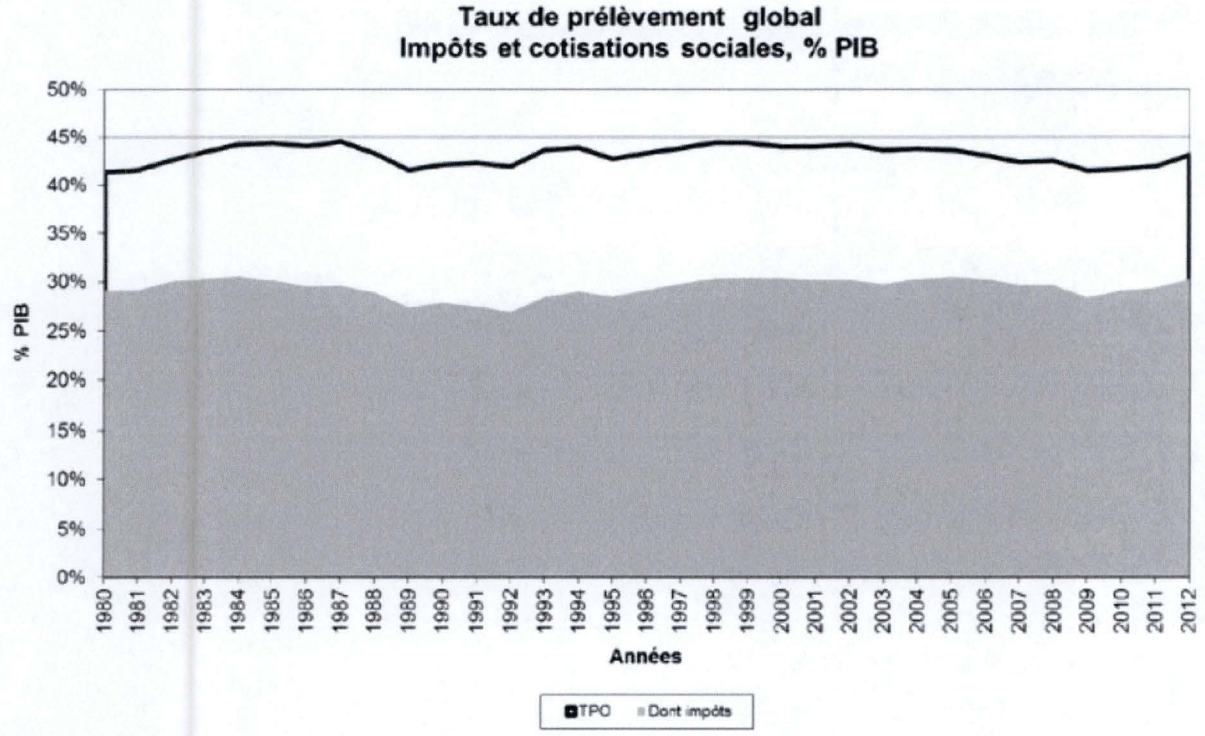

Source : Rapport CSF (août 2014)

[11] Conseil Supérieur des Finances (2014), Section « Fiscalité et Parafiscalité », *un tax shifting en faveur du travail, et des bases imposables plus larges, scenarios pour une réforme fiscale globale et significative*

De plus, selon ce rapport, la Belgique est le 2e pays européen derrière le Danemark ayant le taux de prélèvement global le plus élevé comme le montre le graphique 2 ci-dessous.

Graphique 2 : taux de prélèvement global-pays de l'UE28 (2012) en % PIB

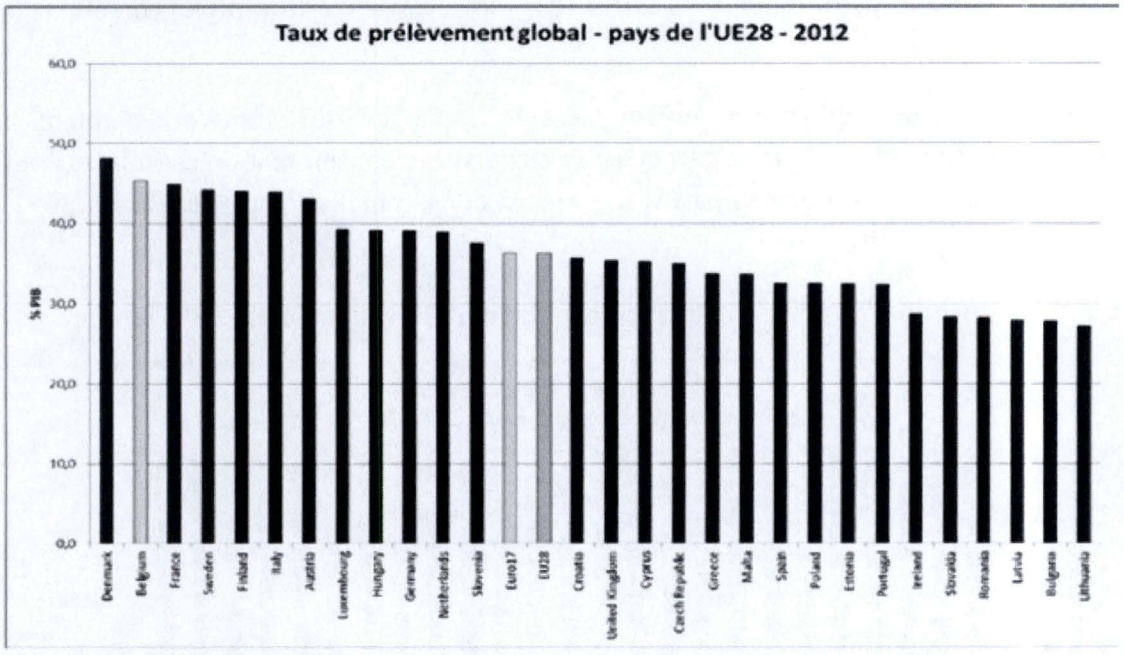

Source : Rapport CSF (août 2014)

Le rapport s'intéresse ensuite à la structure des prélèvements. A savoir : prélèvements sur le travail (cotisations sociales, partie de l'impôt sur le revenu des particuliers basée sur les salaires) ; prélèvements sur le capital (partie de l'impôt sur le revenu des particuliers portant sur le rendement du patrimoine et l'impôt des sociétés) et enfin prélèvements sur la consommation.

Dans cette optique, le graphique 3 suivant présente la part des différents prélèvements par rapport au total. On peut voir que la part de ceux basés sur la consommation est faible. Pour la Belgique, on peut constater que la part d'impôt à la consommation est inférieure à 30% du total.

Graphique 3 : Structure des prélèvements (consommation, travail, capital)-2012 en Europe

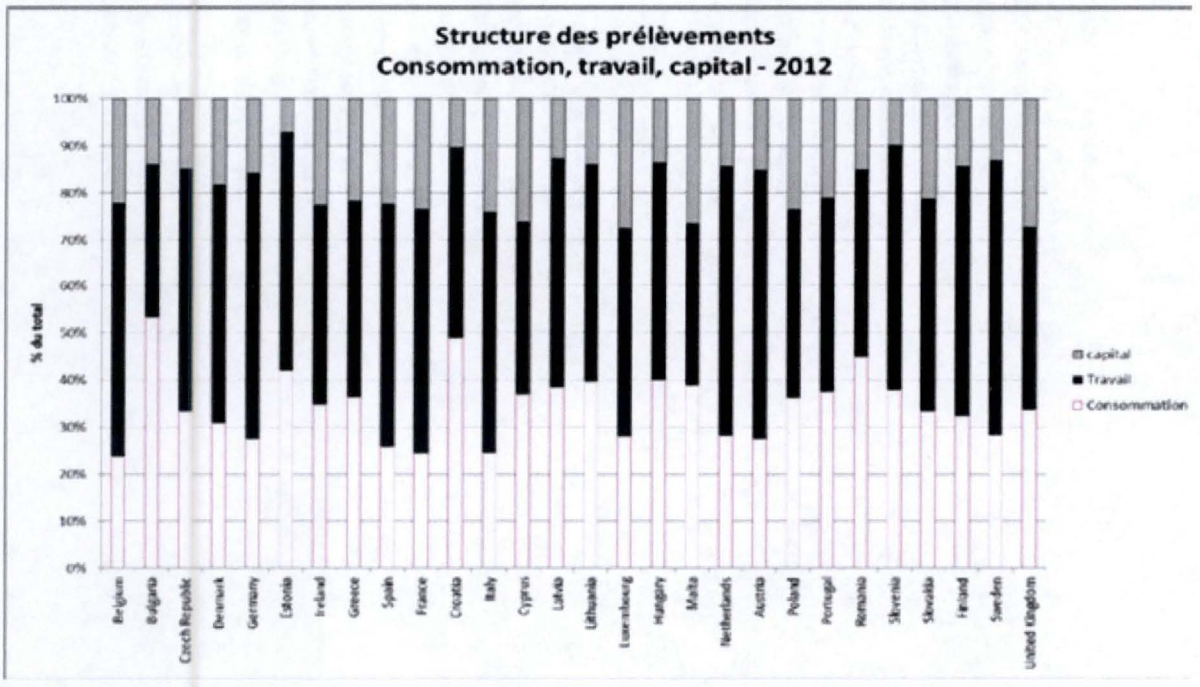

Source : Rapport CSF (août 2014)

Enfin, le rapport nous montre un graphique (graphique 4) reprenant les impôts environnementaux : on peut voir que pour la Belgique les recettes de fiscalité environnementale sont relativement faibles. C'est principalement le cas pour l'énergie : selon le rapport, nous sommes le pays où les recettes exprimées en % du PIB sont les plus basses pour toute l'UE.

Graphique 4 : Recettes de fiscalité environnementale, % PIB en Europe (2012)

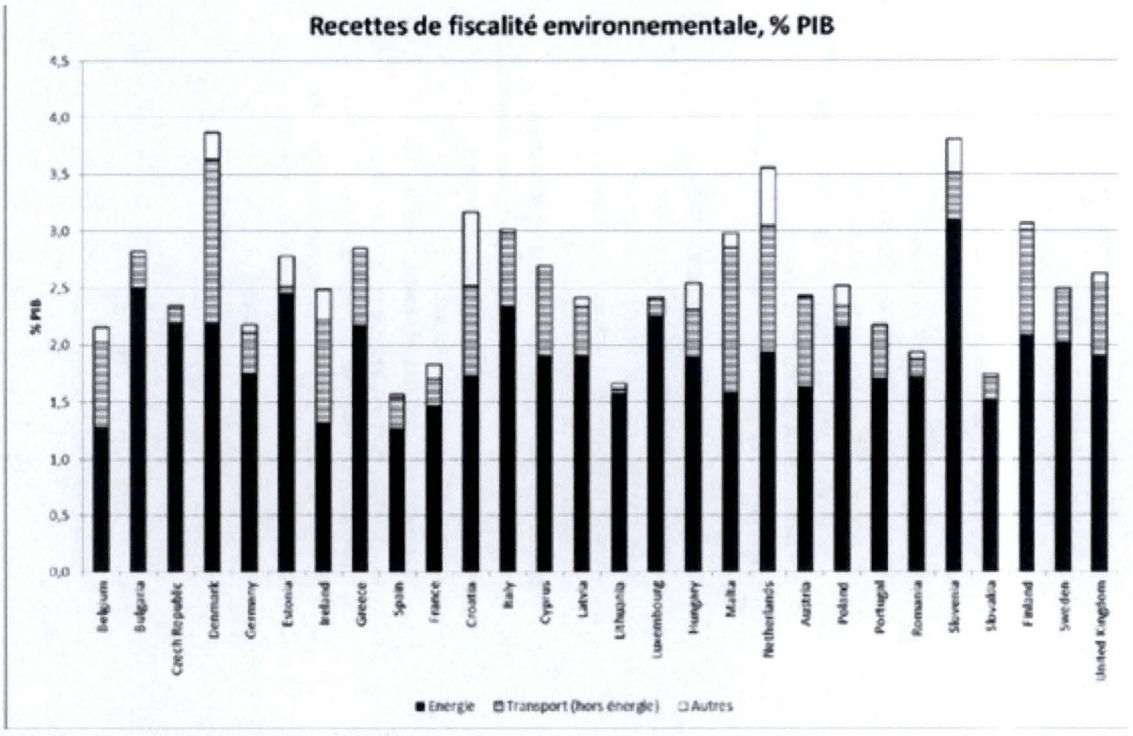

Source : Rapport CSF (août 2014)

1.2.2. Evaluation de la pression fiscale

Après avoir établi une vision globale des prélèvements, on peut encore affiner notre perception du système de prélèvements en Belgique en présentant l'étendue de la pression fiscale dans notre pays. Afin de la décrire, nous pouvons nous référer au rapport du CSF (août 2014) qui construit son analyse en distinguant les indicateurs macroéconomiques des indicateurs microéconomiques.

A. Indicateurs macroéconomiques

Pour les définir, le rapport part de la structure des prélèvements qui a été développée au point précédent. Plus précisément, le rapport définit pour chaque catégorie un taux d'imposition implicite en divisant les prélèvements par un agrégat macroéconomique représentatif de la base imposable : consommation finale des ménages exprimée au prix du marché, masse salariale et somme de l'excédent net d'exploitation et des revenus de la propriété en base territoire.

On peut constater que la taxation du travail en Belgique est une des plus élevée d'Europe. Par contre, pour l'imposition de la consommation nous pouvons constater que bien qu'ayant une

part faible des prélèvements basée sur celle-ci, nous ne sommes pas le pays où le taux implicite d'imposition est le plus faible (du fait du taux de prélèvement élevé). Finalement, considérant l'imposition du capital, cette-dernière est également élevée en comparant avec les autres pays. Ces résultats sont visibles respectivement sur les graphiques 5, 6 et 7.

Graphique 5 : Taux implicite d'imposition du travail en Europe (2012)

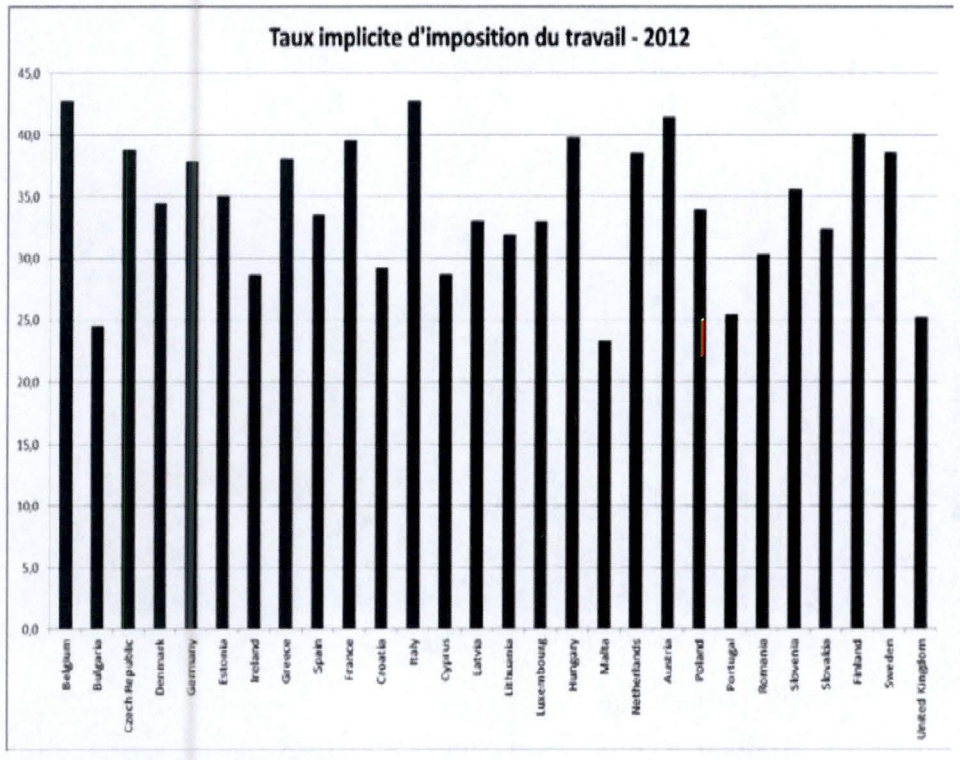

Source : Rapport CSF (août 2014)

Graphique 6 : Taux implicite d'imposition de la consommation en Europe (2012)

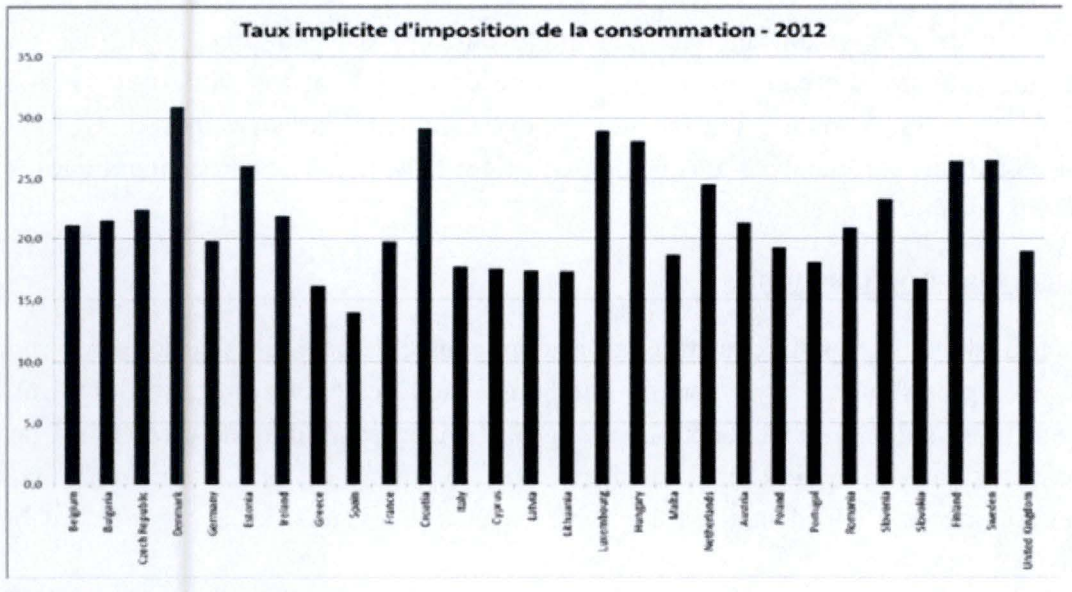

Source : Rapport CSF (août 2014)

Graphique 7 : Taux implicite d'imposition du capital en Europe (moyenne 2005-2012)

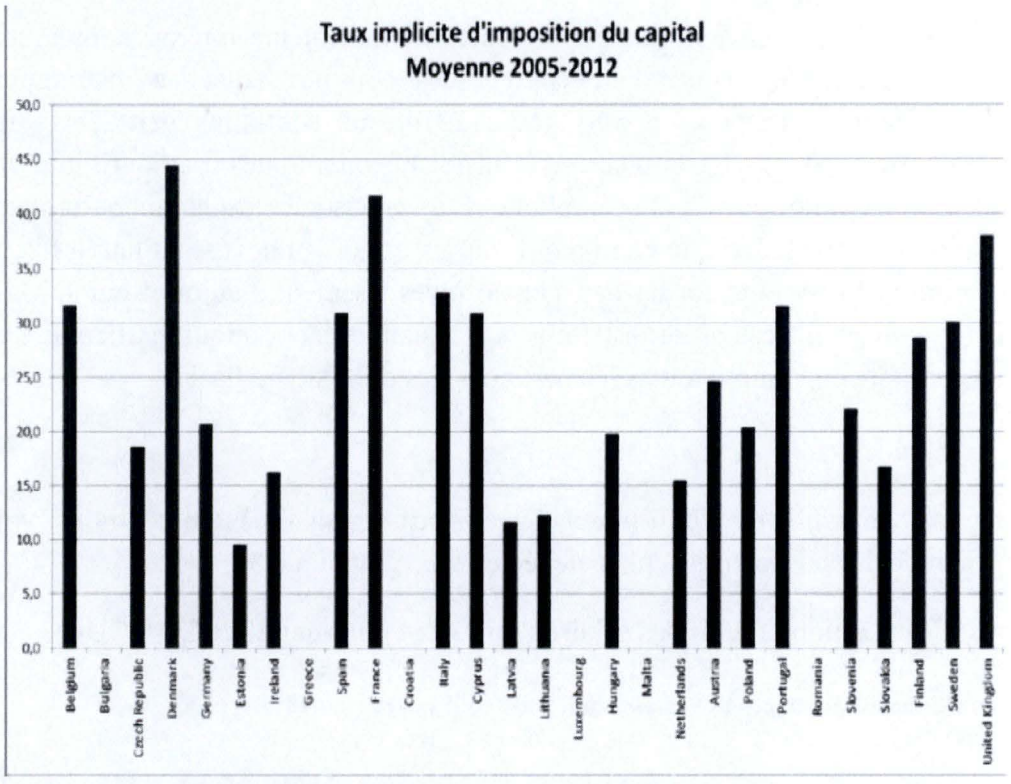

Source : Rapport CSF (août 2014)

B. Indicateurs microéconomiques

Le rapport défini ensuite la pression fiscale par rapport aux indicateurs microéconomiques. Nous pouvons définir les indicateurs microéconomiques comme étant des instruments «forward looking ». Selon le rapport du CSF (août 2014), ils sont plus pertinents afin d'indiquer l'effet des prélèvements fiscaux sur les décisions économiques d'aujourd'hui. On parlera ici de taux effectif plutôt que de taux implicite. Plus précisément, « tandis qu'un taux implicite d'imposition du capital indique combien d'impôts ont été prélevés, un taux effectif indique quel est l'effet de la fiscalité sur les décisions d'investissement d'aujourd'hui ». Mais selon le rapport, l'inconvénient est qu'on est lié à une situation économique particulière et donc on ne sait pas prendre en compte toutes les particularités du système fiscal.

b.1) Imposition du travail

Le rapport commence par établir le taux d'imposition effectif des salaires. On peut ainsi voir que la Belgique a l'imposition effective la plus élevée en UE (graphique 8).

Graphique 8 : taux d'imposition effectif des salaires, en % du coût salarial-2013 (OCDE)

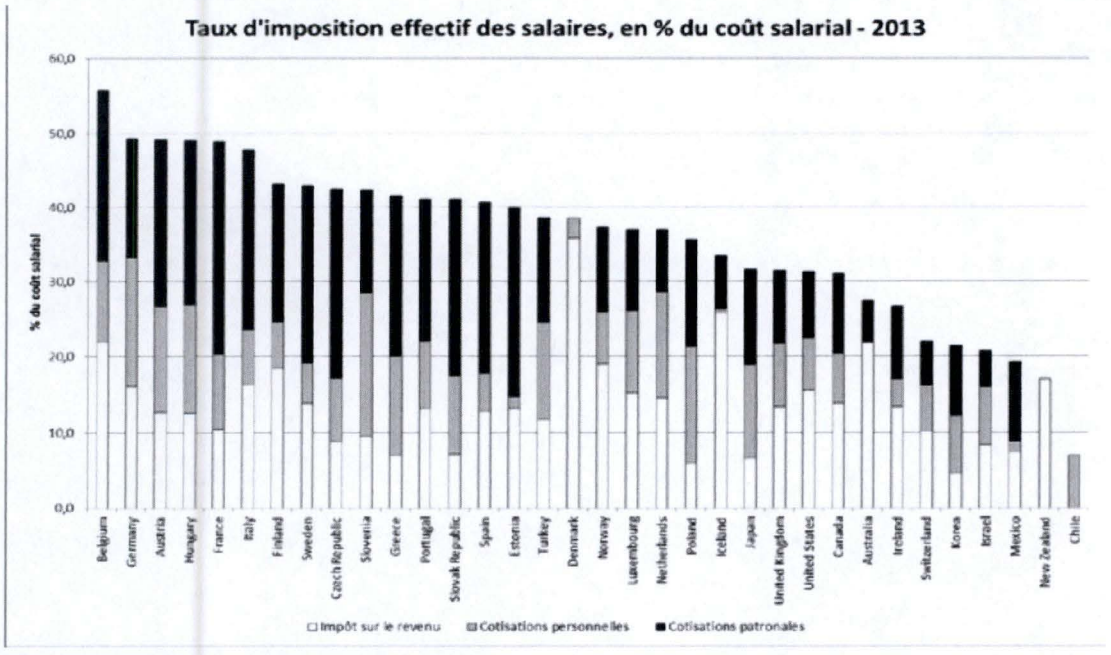

Source : Rapport CSF (août 2014)

Finalement, on peut compléter cette étude par un graphique (graphique 9) provenant du site de l'OCDE[12] (2015), reprenant les taux marginaux applicables à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées en Europe en % du salaire brut pour une personne célibataire et sans enfant à 100% du salaire moyen (2014). Il est frappant de constater que la Belgique possède à nouveau le taux le plus élevé d'Europe.

Graphique 9 : Taux marginal applicable à l'impôt sur le revenu et aux cotisations sociales des salariés diminués des prestations versées, 2014 (OCDE)

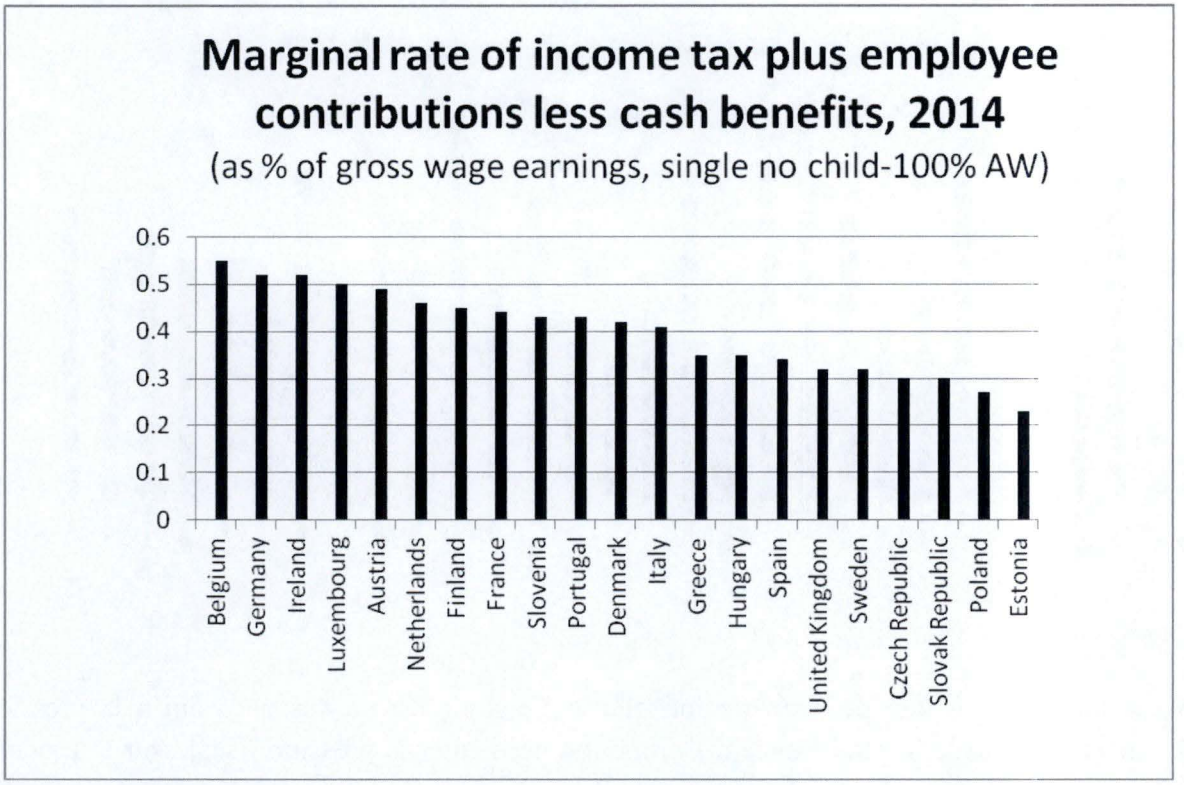

Source : OCDE (2015)

[12]Disponible sur :
<http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/taxation/taxing-wages-2015/marginal-rate-of-income-tax-plus-employee-contributions-less-cash-benefits-2014-as-of-gross-wage-earnings-by-family-type_tax_wages-2015-graph31-en#page1>

b.2) Imposition du capital

Concernant l'imposition du capital, le rapport du CSF (août 2014) nous dit que nous gardons un taux effectif moyen relativement élevé par rapport aux autre pays européens (graphique 10).

Graphique 10 : taux effectif moyen de l'investissement en Europe-2013

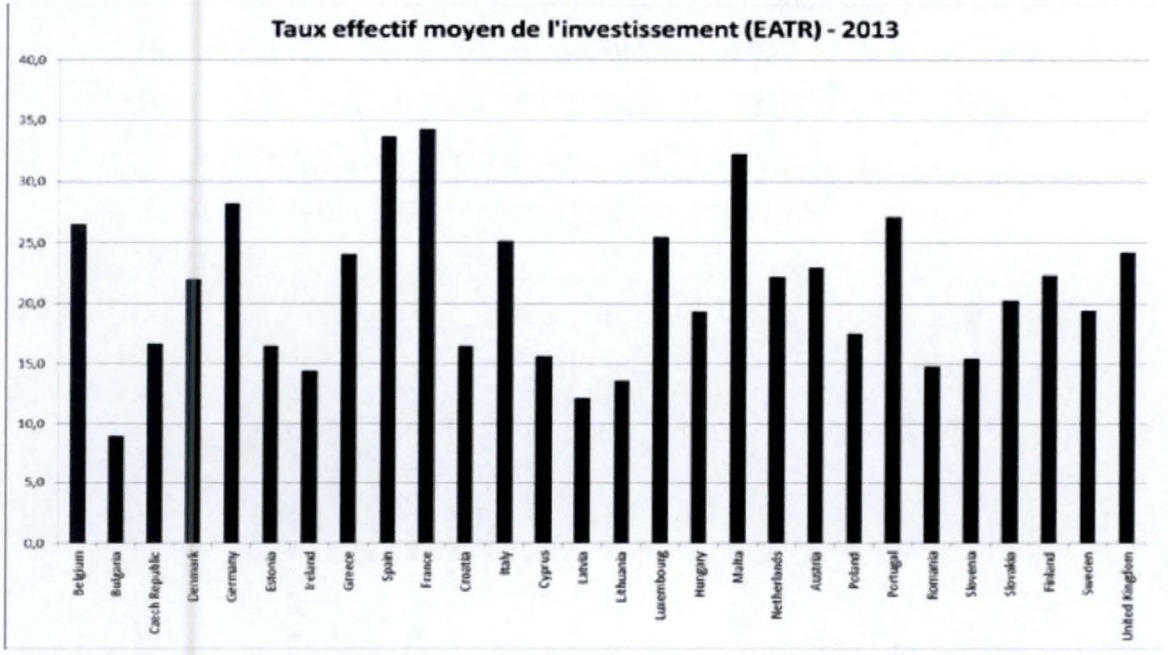

Source : Rapport CSF (août 2014)

Nous pouvons conclure de cette section que la Belgique est un des pays qui a la pression fiscale et parafiscale la plus élevée d'Europe (en particulier la pression fiscale sur le travail). Afin de compenser un éventuel abaissement de la pression fiscale sur le travail dans le cadre d'un tax shift, nous pouvons dire que les possibilités sont limitées.

1.2.3. Etendue des bases imposables

Le rapport du CSF (août 2014) termine son aperçu du système fiscal belge par la présentation de l'étendue des bases imposables. Plus précisément, celles-ci sont calculées à partir des pertes de recettes provenant des dépenses fiscales, exprimées en % du rendement de l'impôt net des dépenses fiscales correspondantes. Généralement, on considère qu'une base plus large avec un taux d'imposition moins élevé rend l'impôt plus efficace. Le rapport nous fait remarquer que ce n'est pas contre l'équité car on peut progresser vers l'équité horizontale si les avantages supprimés sont sélectifs. De même, on progresse également vers l'équité verticale si l'utilisation des avantages fiscaux sélectifs est concentrée dans le haut de la distribution des revenus.

Les notions d'efficacité et d'équité de l'impôt sont rappelées dans le cadre 2 ci-dessous. Ces explications sont issues du cours de M.Gérard, professeur d'économie à l'UCL (année académique 2013-2014)[13].

Cadre 2 : Efficacité et Equité de l'impôt : définitions

Nous pouvons commencer par définir ce que l'on entend par efficacité de l'impôt. Afin d'expliquer cette notion, nous pouvons établir son but : « financer la quantité désirée de biens et service public qui perturbe le moins possible les allocations de biens et facteurs privés effectuées par des marchés concurrentiels ». Autrement dit, il s'agit donc de minimiser la perte de bien être collective (perte de surplus non compensée par les recettes fiscales) impliquée par l'effet distortionnaire de l'impôt (fait que l'on ne puisse pas effectuer une transaction à l'équilibre de marché à cause de son intervention) sur ces marchés concurrentiels.

Plus précisément, nous pouvons dire que le résultat final va dépendre de 2 facteurs. Tout d'abord, nous avons la réactivité de l'assiette fiscale à l'impôt. Au plus cette dernière réagira à l'impôt, au plus les pertes seront élevées et donc au moins la taxation sera efficace. Nous pouvons illustrer ce principe grâce à l'exemple suivant : supposons un marché du travail concurrentiel dans lequel nous avons 2 types de facteurs travail (graphique 11). Tout d'abord, un facteur travail A (graphe de gauche) pour lequel l'offre est très inélastique (ex : ouvrier). Ensuite un facteur travail B (graphe de droite) pour lequel l'offre est au contraire très élastique (ex : cadre international). On décide d'imposer une taxe proportionnelle t. Nous pouvons voir que nous avons une réduction moins importante de la quantité (travail) dans le premier cas (x'). De plus, la perte sèche (triangle) est moins élevée et enfin les recettes fiscales sont meilleures. Nous pouvons également constater que dans ce cas la charge fiscale (rectangle) est davantage supportée par le travailleur (logique car moins de substituts). Dans le second cas, en revanche, nous pouvons tirer les conclusions inverses et donc dire que l'impôt sera moins efficace.

Graphique 11 : Incidence d'une taxe sur la rémunération d'un facteur de production

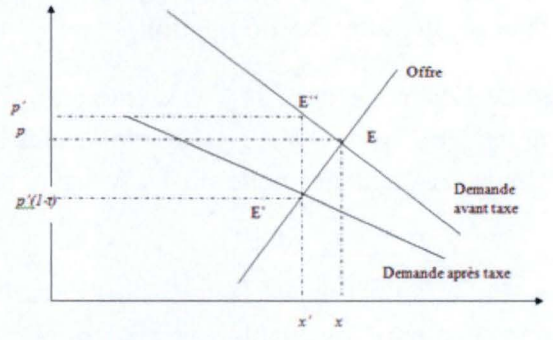

Figure 3 – Incidence d'une taxe sur la rémunération d'un facteur, offre peu élastique

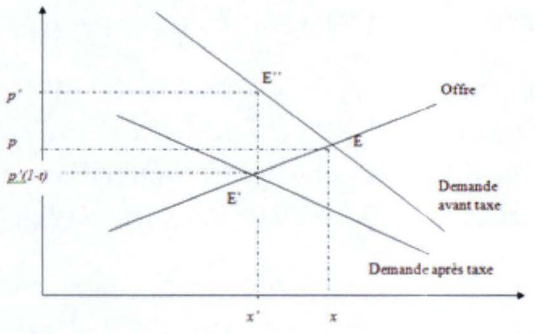

Figure 4 – Incidence d'une taxe sur la rémunération d'un facteur, offre davantage élastique

Source : Cours M.Gérard (2012-2013)

[13] M.Gérard, Politiques Fiscales et Stratégies des Entreprises (2013)

Le second facteur peut s'énoncer de la façon suivante : « la perte sèche augmente plus que proportionnellement au niveau du taux d'imposition. La hausse du taux de l'impôt ajoute une distorsion, qui est plus nocive lorsqu'il y a déjà une distorsion fiscale ». Il en découle le principe logique d'essayer d'établir une base la plus large possible afin d'augmenter l'efficacité de l'impôt. En effet, cela va réduire les distorsions car cette dernière permet d'avoir des taux d'imposition moins élevés tout en conservant le même niveau de recette fiscale.

Après avoir défini l'efficacité de l'impôt, nous pouvons à présent définir la notion d'équité. On distingue 2 dimensions : équité horizontale et équité verticale. L'équité horizontale peut être définie comme le fait qu'il faille traiter de façon semblable des contribuables semblables en capacité contributive, c'est-à-dire qui ont la faculté de contribuer de la même manière (ils ont les mêmes moyens financiers). L'équité verticale se réfère quant à elle à faire contribuer plus ceux qui ont une capacité contributive supérieure. On traite donc ici de la progressivité de l'impôt, c'est-à-dire la rapidité avec laquelle la part du revenu prélevée par les hausses d'impôt augmente avec le niveau de revenu.

Sur le tableau ci-dessous (tableau 5) on peut voir que les dépenses fiscales sont importantes et globalement en augmentation : notre pays aurait donc des taux élevés avec des bases étroites.

Tableau 5 : pertes en recettes provenant des dépenses fiscales (2004-2012) en Belgique

Pertes en recettes provenant des dépenses fiscales

	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012
IPP	15,2%	15,2%	15,9%	16,9%	17,7%	21,2%	22,5%	23,8%	n.d
Isoc	24,7%	24,9%	18,9%	11,3%	5,2%	9,6%	10,8%	6,8%	n.d
Dispenses PrP		0,6%	1,4%	2,6%	3,6%	4,8%	6,4%	6,4%	6,4%
PrM (impôt final)	27,4%	24,3%	23,5%	21,3%	23,8%	23,9%	21,4%	20,6%	16,4%
Accises	33,8%	33,4%	33,1%	23,6%	27,3%	26,1%	29,4%	28,7%	29,3%
TVA	27,8%	29,3%	27,8%	30,5%	30,8%	34,6%	36,5%	35,4%	33,5%

Source : rapport CSF (août 2014)

Au niveau international, selon le rapport, la comparaison est difficile du fait qu'il n'y a pas d'accord sur le système de référence par rapport auquel elles sont des dérogations.

Néanmoins, le rapport du CSF (août 2014) effectue l'exercice pour la TVA grâce au VAT Revenue Ratio (VRR) qui peut être défini comme les recettes de TVA (R_{TVA}) rapportées aux recettes théoriques obtenues en multipliant la C finale des ménages nette de TVA par le taux normal de TVA (t_n) : $VRR=R_{TVA}/[(C-R_{TVA})t_n]$

Une TVA parfaitement uniforme, à taux unique, se traduirait par un VRR de 1. Plus l'écart est important, plus large est le potentiel d'élargissement de la base imposable au taux normal.

Sur le graphique suivant (graphique 12), on peut voir que le ratio en Belgique s'établit à 0,47 (ce qui veut dire que moins de la moitié des recettes de TVA théoriques sont réellement perçues). On peut également observer que c'est relativement bas par rapport aux autres pays (base 2009), ce qui veut dire qu'il y a bien un potentiel d'élargissement de la base imposable au taux normal.

Graphique 12 : Vat Revenue Ratio (2009)

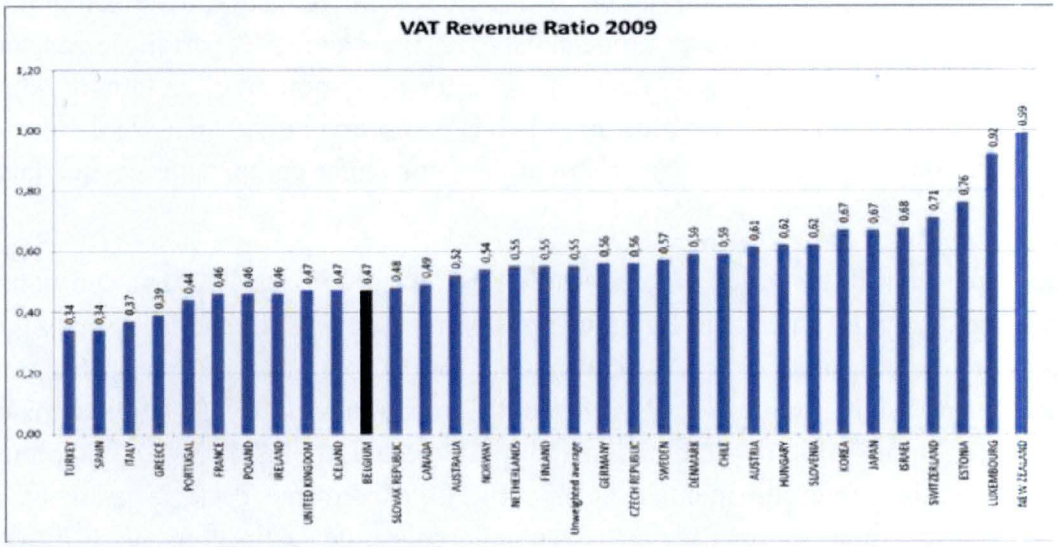

Source : rapport CSF (août 2014)

Il est intéressant d'aller plus loin en tentant d'expliquer ce ratio. En ce qui concerne la Belgique, on peut l'expliquer par différents facteurs. Ainsi, le passage de la TVA effectivement perçue à la TVA théoriquement due ferait monter le VRR à 51,0%. L'écart (4,2 points) correspond à l'impact estimé de la fraude et des autres problèmes de perception. De plus, la suppression des taux réduits porterait le VRR à 67,0%, en supposant que les prix hors TVA de ces biens restent inchangés. On peut donc dire que les taux réduits sont la principale source d'écart par rapport à une TVA uniforme (16 points de VRR). Cependant, après ces corrections on peut constater qu'il reste encore un écart de 33 points. Cela pointe le problème de la base imposable : en effet, cela montre seulement que certains biens inclus dans la rubrique consommation finale de la comptabilité nationale ne sont pas repris dans la base TVA au sens de la directive Européenne.

1.3. Conclusion

Nous pouvons à présent reprendre de façon synthétique les principales conclusions liées à l'analyse du système de prélèvements en Belgique avant de passer à l'évaluation macroéconomique des différentes possibilités d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail. Tout d'abord, le rapport émis par la Commission Européenne (2012) nous a permis d'établir quels sont les motifs de la mesure ainsi que des premiers éléments de réponse quant aux marges de manœuvre possibles pour l'effectuer. Plus précisément, nous avons vu que la principale raison d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail était de relancer la croissance, la compétitivité et l'emploi dans un contexte de crise. De plus, nous avons réfuté le fait qu'une baisse de la pression fiscale puisse être financée par une réduction des dépenses publiques du fait que le retour à l'équilibre budgétaire et la trajectoire vers le Medium Term Objective européen solliciteront les dépenses publiques. Cela fut d'ailleurs l'occasion de rappeler les principales règles européennes en vigueur. Par ailleurs, nous avons vu que la mesure devait également maintenir le caractère redistributif du système de prélèvements.

Finalement, on a pu constater que la Belgique figurait parmi les pays que la Commission Européenne recommande pour effectuer un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail. Le rapport de la Commission Européenne (2012) nous a en effet permis de constater que celle-ci avait en effet un poids de la taxation sur le travail important et un taux d'emploi inférieur à la moyenne européenne. De plus, nous avons pu observer que la part de la taxation sur la consommation en % du PIB était inférieur à la moyenne européenne ce qui laisse entrevoir une possibilité de compensation.

Ces résultats furent confirmés grâce à l'analyse du rapport du CSF (août 2014), qui nous a décrit la structure des prélèvements en Belgique nous permettant ainsi d'établir les marges de manœuvres pour une telle opération. Ainsi, il nous a tout d'abord montré que la Belgique possédait une des pressions fiscales les plus élevée d'Europe (entre 40 et 45%). On a ensuite vu que la part des impôts sur la consommation était plutôt faible (moins de 30%) tout comme les recettes de fiscalité environnementale en % PIB. Cela confirme donc la présence de marges de manœuvres pour compenser une éventuelle baisse de la taxation sur le travail. L'analyse plus précise de la pression fiscale nous a permis de conclure que la Belgique avait une des taxations sur le travail parmi les plus lourdes d'Europe suite d'une part à la comparaison des différents taux implicites d'imposition du travail (indicateurs macroéconomiques) et d'autre part à la comparaison des différents taux effectifs d'imposition du travail (indicateurs microéconomiques). Par contre, la comparaison des taux implicites d'imposition sur le capital ainsi que de ceux sur la consommation a montré que nous n'étions pas le pays où ces derniers étaient les plus faibles. Cela tempère donc notre précédente conclusion sur l'étendue d'une marge de manœuvre pour compenser la baisse de la taxation sur le travail.

La dernière partie de cette section nous a permis d'établir une conclusion sur l'étendue des bases imposables qui est également une possibilité alternative de compensation. Cette analyse nous a permis de constater que les dépenses fiscales (exprimées en % du rendement de l'impôt net des dépenses fiscales correspondantes) étaient relativement importantes et globalement en augmentation. Cela signifie donc que notre pays a des taux élevés avec des bases étroites. Cela laisse donc entrevoir une marge de manœuvre quant à l'uniformisation des taux afin de compenser la perte occasionnée par la réduction de la taxation sur le travail. Au niveau international, le rapport du CSF nous a montré une comparaison concernant la TVA grâce au Vat Revenue Ratio. Ce ratio peut être interprété comme la différence de perception des recettes de TVA réelles par rapport aux revenus théoriques de cette dernière (le ratio valant 1 si la tva est parfaitement uniforme). Nous avons vu que le ratio s'établissait à 0,47 pour la Belgique (soit moins de la moitié des recettes de TVA théoriques réellement perçues). Cette différence pouvant s'expliquer par l'impact de la fraude, des taux réduits et des problèmes liés à la base imposable.

Nous pouvons donc conclure de cette section que la Belgique est un des pays qui a la pression fiscale et parafiscale la plus élevée d'Europe (en particulier la pression fiscale sur le travail). Afin de compenser un éventuel abaissement de la pression fiscale sur le travail dans le cadre d'un tax shift, nous avons pu voir que les possibilités sont limitées mais présentes (taxation sur la consommation, taxation environnementale, élargissement de la base imposable).

II. Evaluation macroéconomique des différentes possibilités d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail

2.1. Introduction

Après avoir établi de façon synthétique les raisons d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail et avoir ensuite développé une présentation du système de prélèvements de l'économie belge, nous pouvons maintenant étudier de façon concrète les conséquences macroéconomiques d'une telle opération à travers différentes options. On se concentrera ainsi sur l'impact que les différentes possibilités ont sur l'emploi, la compétitivité et sur le solde de financement de l'Etat.

Afin de parvenir à cet objectif, nous pouvons tout d'abord présenter les résultats obtenus par un rapport publié par la BNB et le BFP en 2011[14]. Ce rapport a tenté d'étudier les différentes voies afin de trouver un financement alternatif de la sécurité sociale. Dans notre cas, nous ne présenterons que les voies qui nous intéressent.

Le cadre 3 ci-dessous reprend de façon synthétique la méthodologie et les hypothèses employées par l'étude du BFP et la BNB.

Cadre 3 : Méthodologie et Hypothèses Rapport BNB et BFP (2011)

L'étude d'impact (choc de 0,5% du PIB) a été réalisée en regardant de façon séparée aux 2 parties du tax shift. Les effets globaux ont été obtenus en additionnant les résultats des 2 parties. De plus, dans un premier temps, il a été supposé que la négociation salariale n'est pas affectée par les mesures considérées. Donc, les variantes intégrant des réductions de cotisations sociales patronales supposent une pleine répercussion de la mesure sur le coût salarial alors que les variantes qui touchent aux prélèvements affectant le revenu des ménages laissent ce coût salarial quasiment inchangé (l'évolution des salaires bruts reste inchangée par rapport à son évolution dans la simulation de base). Ensuite, on suppose que les mesures touchant aux prélèvements obligatoires ont un impact sur la formation du salaire brut via une logique de libre négociation salariale. Dans tous les cas, l'offre de travail est considérée comme exogène. Finalement, il est à noter que la BNB utilise le modèle Noname et le BFP le modèle macro-économétrique HERMES ce qui peut expliquer parfois les légères différences en termes de résultats. Notons qu'il a été choisi de présenter les tableaux de résultats du modèle HERMES (BFP) par soucis de clarté et de simplicité (il pourra parfois cependant être fait allusion au modèle Noname (BNB) pour indiquer les effets globaux ainsi que pour certaines comparaisons).

[14] Bureau Fédéral du Plan, Banque Nationale de Belgique (2011), *Réductions des cotisations sociales et modalités de financement alternatif*

Les 3 graphiques suivant résument l'impact sur les 3 critères qui nous préoccupent suite à la diminution des cotisations patronales (ciblées sur les bas salaires dans le cas de l'emploi) et la hausse compensatoire de différentes mesures de recyclage. Le rapport présente le cas de la diminution des cotisations patronales ciblées sur les bas salaires dans le cas de l'emploi car il s'avère que c'est plus efficace qu'une diminution générale. Nous pourrons l'expliquer de façon détaillée dans la suite de cette section.

Pour une opération portant sur 0,5% du PIB ex ante, on peut constater que dans le cadre de l'emploi (graphique 13), les créations nettes sont similaires (30.000 emplois à moyen terme) sauf dans le cas du financement par la TVA (sans neutralisation de l'impact mécanique de la hausse des taux sur l'indexation des salaires) qui donne des résultats nettement inférieurs. De même, on peut voir que pour l'ISOC les résultats sont globalement meilleurs mais il faut mentionner que dans ce cadre il existe d'importantes réserves quant à ce résultat. Ces réserves seront formulées dans la section ci-dessous qui y est consacrée.

Graphique 13 : Emplois nets créés à un horizon de 7 ans, pour une opération de réduction des cotisations employeurs ciblée et compensée budgétairement selon différentes modalités de financement alternatif (0,5% du PIB ex ante), salaires bruts inchangés (référence : 2010)

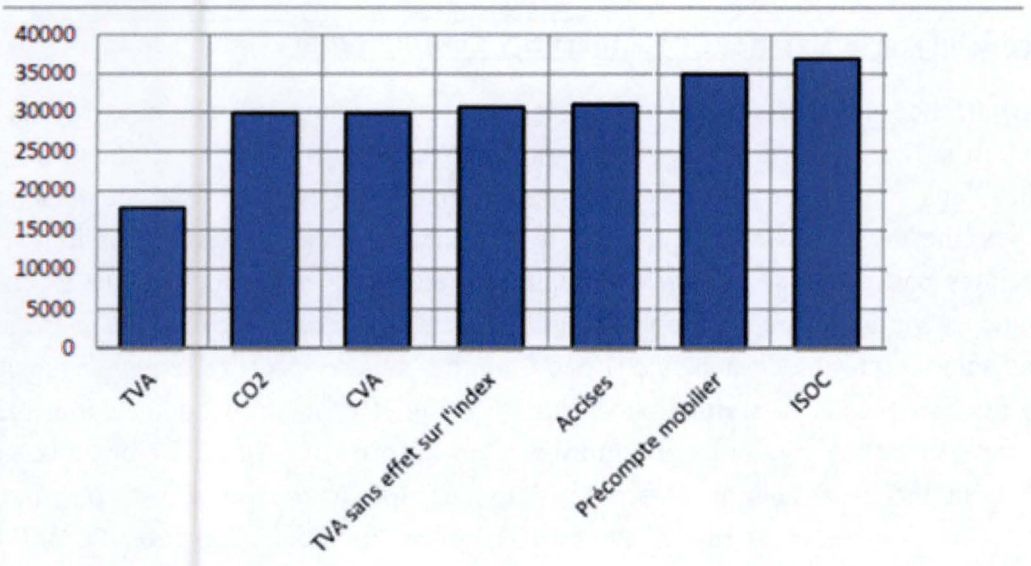

Source : rapport BNB/BFP (2011)

Dans le cadre de l'impact sur la compétitivité (graphique 14), on peut voir que le résultat compensé qui est obtenu s'avère positif (sauf dans le cas du C02) bien que certaines mesures prises suite à la baisse des cotisations sociales patronales aient un effet particulièrement négatif de façon directe (CO2, prélèvement sur la VA, ISOC) ou indirecte via le mécanisme d'indexation des salaires (TVA, accises). Plus à droite se trouvent les mesures qui n'ont peu ou pas d'impact sur la fixation des prix des entreprises et donc sur leur compétitivité (précompte mobilier et TVA sans effet sur l'index).

Graphique 14 : variation ponctuelle des exportations à un horizon de 7 ans, pour une opération de réduction des cotisations employeurs non ciblée et compensée budgétairement selon différentes modalités de financement alternatif (0,5% du PIB ex ante), salaires bruts inchangés (référence : 2010)

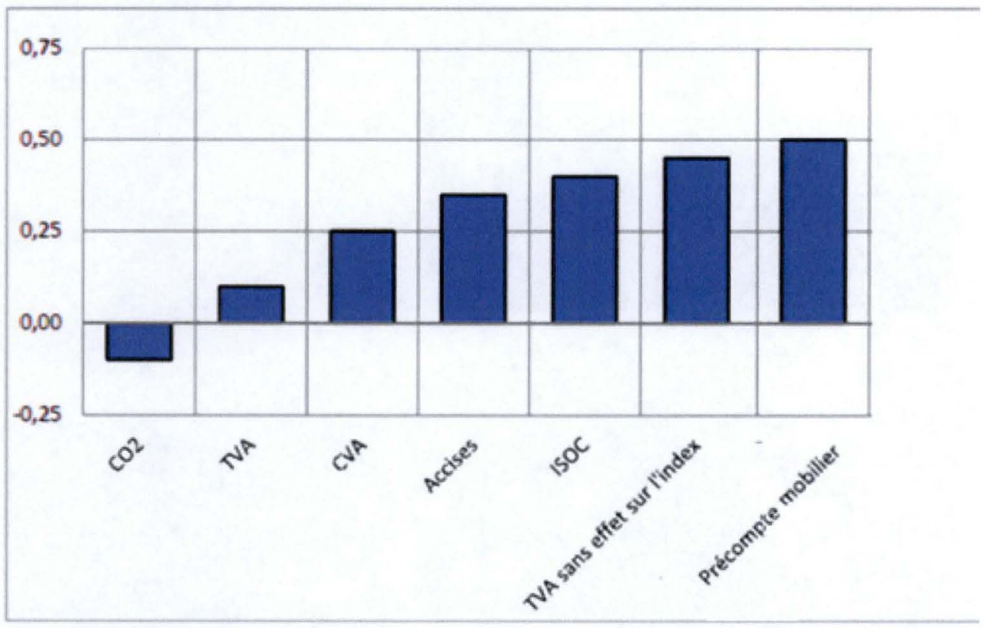

Source : rapport BNB/BFP (2011)

Enfin, concernant les effets sur le solde net à financer (graphique 15), on peut voir que les mesures qui donnent les meilleurs résultats sont à nouveau celles du précompte mobilier et de l'ISOC. Par contre, on obtient de moins bons résultats avec une hausse de la TVA (sans neutralisation de l'impact mécanique de la hausse des taux sur l'indexation des salaires), des accises et de la taxe C02. Le rapport indique que sur les dernières mesures (TVA, accises et taxe CO2), on a un effet de substitution qui est enclenché par ces prélèvements sur leur base taxable.

Graphique 15: amélioration du solde net à financer des administrations publiques à un horizon de 7 ans en point de pourcentage du PIB, pour une augmentation de prélèvement de 0,5% du PIB ex ante, salaires bruts inchangés (référence : 2010)

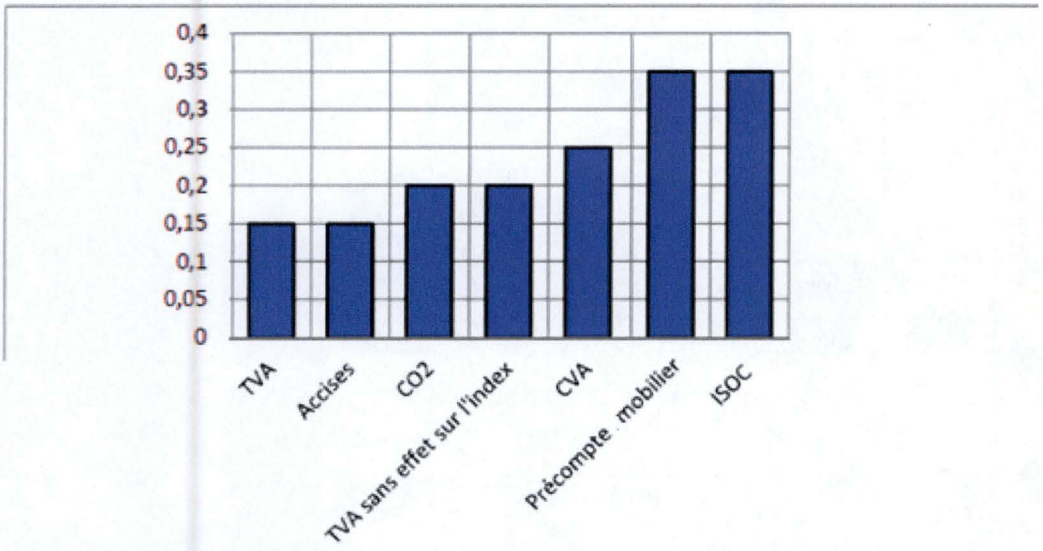

Source : rapport BNB/BFP (2011)

2.2. Evaluation de l'impact d'une réduction de la taxation sur le travail via une diminution des cotisations de sécurité sociale

On peut débuter le détail de cette évaluation macroéconomique de notre tax shift par l'effet sur l'économie d'une baisse de la taxation sur le travail et en particulier des cotisations sociales comme il est suggéré dans le rapport de la BNB et du BFP (2011) ainsi que dans un rapport émis par la Commission Européenne en 2013[15] où ils tentent d'évaluer les effets sur l'économie d'une dévaluation fiscale au niveau européen. Plus précisément, on débutera par étudier les effets d'une réduction générale des cotisations sociales patronales. Ensuite, nous verrons l'impact d'une baisse ciblée de ces cotisations sur les bas salaires. Enfin, on regardera aux conséquences sur l'économie d'une diminution des cotisations personnelles touchant les ménages. On peut noter qu'on observera aussi chaque fois les variations des résultats lorsqu'on relâche notre hypothèse concernant la négociation salariale (rapport du BFP/BNB 2011). A ce sujet, une dernière section sera consacrée à une discussion sur l'incidence légale

[15] European Commission (2013), *Study on the Impacts of Fiscal Devaluation*

et l'incidence économique de la taxation sur le travail. On se basera pour cela sur un autre rapport de la Commission Européenne (2015)[16].

2.2.1. Réduction généralisée des cotisations sociales patronales

Selon le rapport de la BNB/BFP (2011), dans un contexte de salaires bruts inchangés, le choc de 0,5% du PIB sur les cotisations patronales permet une réduction d'environ 1% des coûts salariaux et fait progresser l'emploi d'environ 30.000 unités à moyen terme. Cela est dû à la réduction du coût salarial et au soutien à l'activité économique engendré par la mesure. Ce regain d'activité économique peut être expliqué par une amélioration de la compétitivité prix et donc des exportations, un accroissement du revenu disponible suite à la hausse de l'emploi et de la rentabilité des entreprises et donc des investissements. Au final, ils obtiennent une croissance du PIB compris entre 0,2 et 0,7% selon le modèle sélectionné. Notons que les importations vont aussi augmenter du fait de la hausse du contenu en importation de la demande intérieure engendré par le regain d'activité. Au total, nous avons une détérioration du solde extérieur courant en % du PIB.

Au niveau des prix, le rapport nous indique qu'une spirale prix-salaire bénéfique va s'enclencher du fait du système d'indexation et donc on aura une amplification des effets directs.

Finalement, concernant les finances publiques, nous obtenons un effet négatif sur le solde primaire (-0,2% PIB en t+7). Cet effet négatif est obtenu en dépit des impacts positifs engendrés par le regain d'activité et d'emploi sur les recettes et la baisse des dépenses (le taux d'autofinancement atteint 42 %). Le rapport calcule également le coût budgétaire par emploi créé : en t+7, il est de 31.000€ (rapport entre le déficit primaire dû à la mesure (en prix de 2010) et le nombre d'emplois créés dans le cadre de celle-ci (milliers d'euro de 2010)).

Les effets sont résumés sur le tableau 6 récapitulatif en fin de section.

Après avoir introduit leur variante sur la libre négociation salariale, le rapport BNB/BFP (2011) constate que les hausses salariales brutes réelles induites par cette dernière annulent une partie des effets favorables créés dans la modification de base, ce qui entraine une contraction moins forte des coûts salariaux (-1,0% vs -0,4% en t+7). Cela conduit à une diminution des effets positifs sur l'emploi (+0,4% vs 0,8% en t+7) et à une amélioration moindre de la compétitivité (notons que le modèle HERMES du BFP trouve un effet similaire à celui obtenu lors de la variante de base alors que le modèle Noname trouve un effet moindre ce qui semble plus logique). Nous aurons aussi, selon le rapport, une hausse légèrement plus forte de la demande d'investissement (+0,3% vs +0,2% en t+7). Ces 2 derniers phénomènes montrent une substitution moins favorable vers le facteur travail. Finalement, selon le rapport, la consommation privée et le revenu disponible resteront globalement non affectés car l'effet négatif sur l'emploi est annulé par l'effet des salaires plus élevés (l'effet sera donc semblable à celui de la variante de base). Au final, l'impact global sur le PIB est semblable à la variante de base. L'impact sur les finances publiques est quant à lui légèrement différent : les revenus

[16] European Commission (2015), *Study on the Effects and Incidence of Labour Taxation*

diminuent moins (-0,2% vs -0,4% PIB en t+7) et les dépenses ne diminuent pas mais au final l'impact sur le solde de financement est similaire. Finalement, on peut dire que le coût budgétaire est logiquement plus important dans le cadre de cette variante sur la libre négociation salariale que dans la variante de base où l'on considère des salaires bruts inchangés (49.000 vs 30.000 euro par emploi créé).

Les effets sont résumés sur le tableau 7 récapitulatif en fin de section.

On peut compléter cette sous-section par les résultats obtenus par le rapport émis par la Commission Européenne en 2013. L'évaluation a été menée pour la France (diminution des cotisations sociales patronales de 1% PIB et hausse compensatoire de la TVA d'1% du PIB) avec le modèle macro-économétrique NIGEM (l'offre de travail étant toujours présumée constante). Notons que les auteurs ont imposé une condition de retour à l'équilibre budgétaire à l'an 5 ce qui fait qu'on pourra avoir une baisse ou une hausse des taxes à cette période afin de satisfaire cette condition. Cela va nous permettre de voir si nous constatons les mêmes effets en appliquant notre baisse des cotisations sociales patronales dans des pays différents avec des modèles différents.

Selon le rapport, la baisse des cotisations patronales va diminuer les coûts réels du travail, ce qui va augmenter l'intensité en travail de la production. Puisque l'offre de travail est présumée constante, la hausse de la demande de travail résulte en un chômage moins élevé et un output plus grand. Les prix vont quant à eux diminuer ce qui va augmenter le pouvoir d'achat des ménages. L'emploi plus élevé avec les prix plus bas poussent tout deux la demande domestique (via le revenu disponible et les investissements). Cette hausse de la demande provoque une hausse du contenu en importation et donc pousse les importations. De même, le rapport de la Commission Européenne (2013) trouve que les exportations réagissent faiblement au coût plus bas de production et donc globalement la balance commerciale se détériore (l'élasticité prix des exportations est faible).

A moyen terme, le chômage moins élevé et le taux plus élevé des capacités de production (pression de la demande sur l'offre) booste les salaires domestiques et les prix augmentent graduellement. Les salaires retournent à leur niveau initial et les gains de production/emploi se tassent. La réduction de 1% des cotisations patronales crée un déficit qui sera comblé par un changement dans les taxes sur le revenu en année 5 : cela réduit le revenu après taxe et donc contribue à une demande domestique et des importations moins élevée (l'effet domine la chute des exportations et donc la balance commerciale s'améliore).

Les résultats (globaux) sont visibles sur le graphique 16 ci-dessous (on s'intéresse ici à la ligne rouge).

On peut ainsi voir que les 2 analyses nous renseignent une hausse de la compétitivité suite à la baisse des coûts salariaux qui ont un impact significatif sur les prix. Cela permet aux ménages d'obtenir plus de pouvoir d'achat (en plus de l'accroissement de l'emploi) et aux entreprises d'être plus rentables (et donc d'investir plus). Au final, cependant, la balance commerciale se dégrade dans tous les cas du fait de l'effet à la hausse sur les importations provoquée par

l'accroissement de la demande. Le second rapport complète en nous informant que les effets sont censés s'estomper à long terme.

Graphique 16 : effets macroéconomiques d'une diminution des cotisations sociales patronales généralisées en France (2012, NIGEM)

Figure 4.1.1: Fiscal devaluation in France – NiGEM

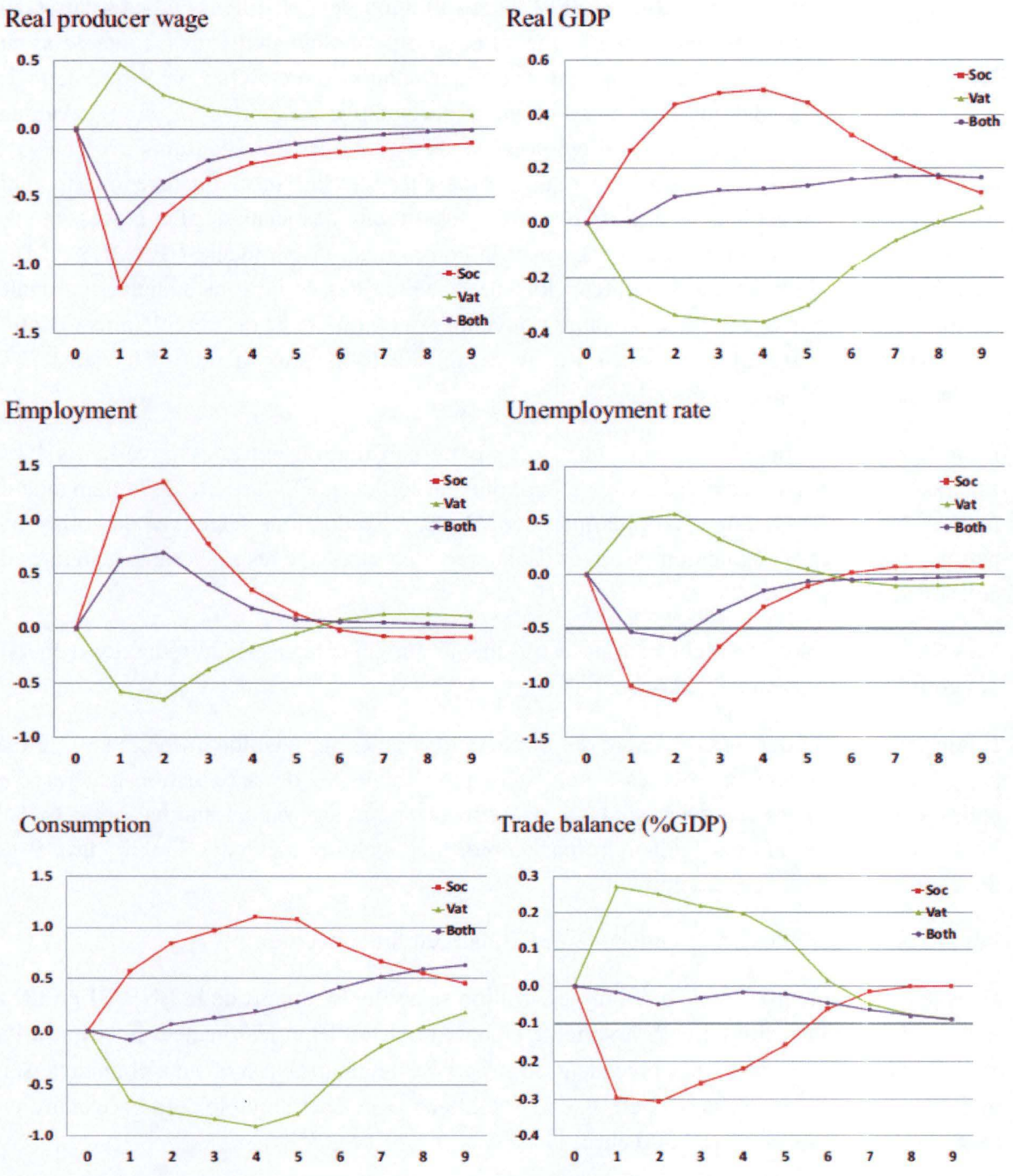

Note: horizontal axis: years; vertical axis: % difference from the baseline, % point difference for the unemployment rate and trade balance.

Source : European Commission (2013)

2.2.2. Réduction des cotisations patronales ciblées sur les travailleurs à bas salaires

Suite à cette mesure, le rapport de la BNB/BFP (2011) constate des effets plus marqués sur l'emploi que le système précédent (entre 45 et 50 mille unités). Mais les mécanismes pour l'expliquer sont différents selon le modèle choisi.

Dans le cadre du modèle HERMES (BFP), la substitution des travailleurs à bas salaires aux travailleurs à salaires élevés entraine une diminution supplémentaire des coûts salariaux lorsque les réductions des cotisations ne s'appliquent qu'aux premiers : par conséquent les coûts salariaux enregistrent une baisse plus importante, les exportations sont davantage stimulées et un plus grand nombre d'emplois est créé qu'en cas de réductions générales des cotisations patronales. Cependant, on pourra remarquer que la hausse du revenu disponible réel sera moins élevée car le fait est que nous substituons des salaires plus élevés par des salaires moins élevés (notons que concernant la consommation le modèle HERMES du BFP trouve un effet similaire à celui obtenu lors de la baisse des cotisations sociales patronales généralisées alors que le modèle Noname trouve un effet moindre ce qui semble plus logique : +0,2% en t+7 vs +0,3%). Au total, on a un regain d'activité plus marqué (+0,3 en t+7 vs +0,2%) par rapport au cas général.

Dans le cadre du modèle Noname, il n'y a pas de substitution entre les travailleurs à bas salaires et ceux à salaires élevés. Cela s'explique par le fait que l'élasticité de la demande de main d'œuvre à bas salaires est plus marquée. Donc, les réductions sélectives de cotisations patronales permettent également de créer davantage d'emplois que les réductions générales de cotisations patronales.

L'évolution du solde extérieur courant est la même que pour le cas de la réduction générale des cotisations patronales (détérioration).

Notons que les 2 modèles produisent des effets comparables sur le solde primaire (-0,2% PIB environ). On peut tirer les mêmes conclusions que pour le cas de la réduction générale des cotisations patronales avec ici un taux de refinancement légèrement moins élevé (37%). Lorsqu'on regarde au coût budgétaire par emploi créé, celui-ci s'élève à 23.000 euro. Il est donc moins élevé que précédemment.

Les effets sont résumés sur le tableau 6 récapitulatif en fin de section.

Dans le cadre de leur variante de libre négociation salariale, le rapport de la BNB/BFP (2011) indique des résultats similaires à la variante de base pour le PIB et les finances publiques. Par contre, tout comme dans le cas précédent, les effets sur le coût salarial et sur l'embauche sont moindre (-1,2% vs -1,7% en t+7 et +0,9% vs 1,1% en t+7). De même, le coût budgétaire par emploi créé est plus élevé (32.000 euro).

Les effets sont résumés sur le tableau 7 récapitulatif en fin de section.

2.2.3. Réduction des cotisations personnelles

Les réductions des cotisations personnelles profitent essentiellement aux revenus des ménages. Cependant, on a un relèvement de la base imposable de l'IPP. Donc, une partie de l'effet positif sur les revenus va s'annuler immédiatement.

En comparaison d'un scénario de réductions des cotisations patronales, le rapport de la BNB/BFP (2011) constate que les 2 modèles génèrent une création d'emploi plus faible (entre 7 et 10 mille unités) et une croissance du PIB plus modeste (entre 0,1 et 0,3%). Cela s'explique par le fait que cette mesure ne réduit pas les coûts salariaux des entreprises, de telle sorte que les effets macroéconomiques positifs sont obtenus essentiellement via le revenu disponible (+0,6% en t+7). Notons que nous avons également une légère hausse de l'investissement du fait de l'effet accélérateur engendré par la hausse de consommation.

Les résultats sur le solde primaire sont négatifs, signifiant que le recul des dépenses ne permet pas de compenser la contraction des recettes (-0,1 à -0,2%). De plus, le taux de refinancement est plus ou moins similaire aux 2 autres mesures : 41%. Par contre, le coût budgétaire par emploi créé est nettement plus important : 129.000 euro.

Enfin, le résultat sur le solde extérieur courant est davantage marqué négativement par rapport aux 2 autres mesures car les exportations ici ne sont pas stimulées (-0,2% en t+7).

Les effets sont résumés sur le tableau 8 récapitulatif en fin de section.

Dans un scénario de libre négociation salariale, le rapport nous dit que les nouvelles négociations salariales annulent une partie des hausses réelles des salaires nets des travailleurs au profit d'une baisse des coûts salariaux des entreprises (-0,4% en t+7). L'effet sur l'emploi est positif (+0,5% vs +0,2% en t+7). En conséquence, le PIB s'améliore de 0,2 point de % du fait de l'impact positif sur la consommation, la compétitivité et les investissements. Les coûts budgétaires par emploi créé seront cette fois-ci moindres que dans la variante de base. Le résultat sur le solde primaire est quant à lui similaire.

On peut donc conclure que les réductions de cotisations personnelles ont un résultat nettement plus décevant sur l'économie sauf dans le cadre de libres négociations salariales : dans ce cas les différences avec la diminution généralisée des cotisations patronales disparaissent.

Les effets sont résumés sur le tableau 9 récapitulatif en fin de section.

Tableau 6 : Principaux résultats macroéconomiques (PIB et ses principales composantes, Finances Publiques, Prix et Emploi) des variantes de réduction de cotisations sociales patronales-salaires bruts hors index inchangés (différences, en %, par rapport à la simulation de base ; référence 2010)

PIB et ses principales composantes	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
PIB	0,1	0,2	0,2	0,2	0,2	0,3
Consommation Privée	0,1	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Revenu Disponible Réel	0,1	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1
Investissements	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Exportations	0,1	0,2	0,1	0,1	0,2	0,2
Importations	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Solde Extérieur Courant (%PIB)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1

Finances Publiques (% PIB)	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Total des Recettes	-0,4	-0,4	-0,4	-0,5	-0,6	-0,6
Total des Dépenses	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,3	-0,3
Solde Primaire	-0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2
Capacité Nette de Financement	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Coût Budgétaire Primaire par emploi (milliers d'euros de 2010)	133	43	31	112	35	23

Prix	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Déflateur Consommation Privée	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2	-0,5	-0,5
Coût Salarial	-1,3	-1,2	-1,0	-1,6	-1,9	-1,7

Emploi	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Emploi (milliers)	8,9	21,6	29,0	10,8	29,3	44,6
Emploi (%)	0,2	0,6	0,8	0,3	0,8	1,1

Source : rapport BNB/BFP (2011)

Tableau 7 : Principaux résultats macroéconomiques (PIB et ses principales composantes, Finances Publiques, Prix et Emploi) des variantes de réduction de cotisations sociales patronales-libre négociation salariale (différences, en %, par rapport à la simulation de base ; référence 2010)

PIB et ses principales composantes	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
PIB	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,2
Consommation Privée	0,1	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3
Investissements	0,1	0,2	0,3	0,1	0,2	0,3
Exportations	0,1	0,1	0,1	0,1	0,2	0,2
Importations	0,0	0,1	0,1	0,0	0,1	0,1
Solde Extérieur Courant (%PIB)	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1

Finances Publiques (% PIB)	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Total des Recettes	-0,4	-0,3	-0,2	-0,5	-0,5	-0,5
Total des Dépenses	-0,1	-0,1	0,0	-0,1	-0,2	-0,2
Solde Primaire	-0,3	-0,2	-0,2	-0,3	-0,3	-0,2
Capacité Nette de Financement	-0,3	-0,2	-0,3	-0,3	-0,3	-0,3
Coût Budgétaire Primaire par emploi (milliers d'euros de 2010)	147	56	49	121	43	32

Prix	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Déflateur Consommation Privée	-0,2	-0,2	-0,1	-0,2	-0,4	-0,4
Coût Salarial	-1,2	-0,7	-0,4	-1,4	-1,3	-1,2

Emploi	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Emploi (milliers)	7,9	14,4	15,8	9,9	22,5	31,2
Emploi (%)	0,2	0,4	0,4	0,3	0,6	0,9

Source : Rapport BNB/BFP (2011)

Tableau 8 : Principaux résultats macroéconomiques (PIB et ses principales composantes, Finances Publiques, Prix et Emploi) d'une réduction des cotisations sociales personnelles-salaires bruts hors index inchangés (différences, en %, par rapport à la simulation de base ; référence 2010)

PIB et ses principales composantes	Cotisations Personnelles		
	t	t+3	t+7
PIB	0,1	0,1	0,1
Consommation Privée	0,2	0,4	0,5
Revenu Disponible Réel	0,5	0,6	0,6
Investissements	0,1	0,3	0,3
Exportations	0,0	0,0	0,0
Importations	0,1	0,1	0,2
Solde Extérieur Courant (%PIB)	0,0	-0,1	-0,2

Finances Publiques (% PIB)	Cotisations Personnelles		
	t	t+3	t+7
Total des Recettes	-0,3	-0,2	-0,1
Total des Dépenses	0,0	0,1	0,2
Solde Primaire	-0,3	-0,2	-0,2
Capacité Nette de Financement	-0,3	-0,3	-0,3
Coût Budgétaire Primaire par emploi (milliers d'euros de 2010)	1.331	208	129

Prix	Cotisations Personnelles		
	t	t+3	t+7
Coût Salarial	0,0	0,0	0,0

Emploi	Cotisations Personnelles		
	t	t+3	t+7
Emploi (milliers)	0,8	4,4	7,0
Emploi (%)	0,0	0,1	0,2

Source : rapport BNB/BFP (2011)

Tableau 9 : Principaux résultats macroéconomiques (PIB et ses principales composantes, Finances Publiques, Prix et Emploi) d'une réduction de cotisations sociales personnelles-libre négociation salariale (différences, en %, par rapport à la simulation de base ; référence 2010)

PIB et ses principales composantes	Cotisations Personnelles		
	t	t+3	t+7
PIB	0,1	0,2	0,2
Consommation Privée	0,2	0,4	0,4
Investissements	0,1	0,3	0,3
Exportations	0,0	0,1	0,1
Importations	0,1	0,1	0,2
Solde Extérieur Courant (%PIB)	-0,1	-0,1	-0,2

Finances Publiques (% PIB)	Cotisations Personnelles		
	t	t+3	t+7
Total des Recettes	-0,4	-0,4	-0,3
Total des Dépenses	-0,1	-0,1	0,0
Solde Primaire	-0,4	-0,3	-0,3
Capacité Nette de Financement	-0,4	-0,3	-0,3
Coût Budgétaire Primaire par emploi (milliers d'euros de 2010)	277	74	54

Prix	Cotisations Personnelles		
	t	t+3	t+7
Déflateur Consommation Privée	-0,1	-0,2	-0,1
Coût Salarial	-0,6	-0,7	-0,4

Emploi	Cotisations Personnelles		
	t	t+3	t+7
Emploi (milliers)	4,5	14,6	18,9
Emploi (%)	0,1	0,4	0,5

Source : Rapport BNB/BFP (2011)

2.2.4. Débat sur l'incidence économique et l'incidence légale de la taxation sur le travail

Comme nous l'avons vu précédemment, lorsqu'on relâche l'hypothèse d'absence de négociations salariales nous obtenons un résultat différent sur l'économie. On peut dès lors s'interroger sur le fait que l'incidence légale peut avoir une importance quand on étudie l'impact de la taxation sur le travail. C'est ce sur quoi a notamment travaillé un rapport de la Commission Européenne (2015)[17]. Selon ce rapport, l'incidence économique de la taxation sur le travail devient différente de son incidence légale lorsqu'on considère un marché du travail imparfait.

Plus précisément, selon eux, dans le cadre d'un marché compétitif parfait, l'impact économique d'un changement fiscal sur le marché du travail dépend de l'interaction entre offre et demande de travail (et plus particulièrement des élasticités de ces 2 composantes : une élasticité plus élevée provoquera une réponse plus forte à un changement fiscal, avec la partie possédant l'élasticité relativement moins élevée supportant un fardeau fiscal (c'est-à-dire une part du poids de la taxation) plus important). Cependant, les auteurs mettent en avant le rôle des institutions économiques (négociation salariale notamment). Ces dernières vont interagir avec la taxation sur le travail ce qui donnera des résultats différents de ceux obtenus lorsqu'on ne considère uniquement que l'incidence économique.

1) Proposition de l'Invariance de l'Incidence (IIP)

S'il n'y avait aucune différence entre incidence économique et incidence légale de la taxation, nous devrions satisfaire la « proposition de l'invariance de l'incidence » (IIP) comme c'est le cas pour un marché en concurrence parfaite. Plus précisément, cette proposition nous énonce que peu importe le côté du marché du travail auquel vous vous attaquez via la taxation, les résultats seront les mêmes. Autrement dit, le côté du marché sur lequel la taxe est légalement prélevée n'affecte pas son incidence économique qui dépend de l'élasticité de l'offre et de la demande. On peut le voir sur la figure 17 suivante.

Figure 17 : incidence économique d'une taxation sur le travail prélevée légalement du côté de la demande ou du côté de l'offre (marché en concurrence parfaite)

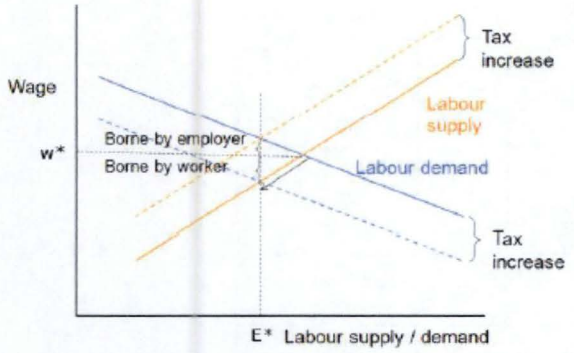

Source : European Commission (2015)

[17] European Commission (2015), *Study on the Effects and Incidence of Labour Taxation*

2) Résultats Empiriques

2.1. Approches micro et macro-économétriques

Empiriquement parlant, l'analyse de la littérature sur l'incidence de la fiscalité du travail révèle une absence de consensus sur qui, de l'employé ou de l'employeur, porte la charge fiscale (que ca soit à partir de l'approche micro-économétrique basée sur des variations au sein d'un même pays avec des différences dans le schéma de taxation et de contributions sociales payées par différents individus et différents employeurs ou à partir de l'approche macro-économétrique basée sur des variations à travers les pays et/ou des variations temporelles dans la taxation sur le travail). Le cadre ci-dessous (cadre 4) donne un exemple référence de spécification macro-économétrique utilisée par les auteurs. Malgré l'absence d'une réponse claire sur la question de l'incidence fiscale, la littérature indique toutefois qu'il y a un degré de partage de la charge fiscale, sur le court et le long terme.

Cadre 4 : Exemple de spécification macro-économétrique

L'incidence de la taxation a été notamment étudiée en regardant au lien entre les changements de salaires bruts suite à un changement de cotisations personnelles et/ou patronales comme le montre la spécification suivante (les taxes étant exprimées en %PIB):

$$d\ln(w) = \beta_0 + \beta_1 dt_r + \beta_2 dt_e + \beta_3 dt_c + \beta_4 d\ln\left(\frac{y}{e}\right) + d\varepsilon$$

où w est le salaire brut, t_r les cotisations patronales, t_e les cotisations personnelles et IPP, t_c la taxation indirecte et y/e la productivité du travail (output divisé par emploi). Un coefficient de 0 pour t_r indique que les employeurs supportent tout le poids des contributions patronales alors qu'un coefficient de -1 signifie que celui-ci est supporté entièrement par les travailleurs (on peut aussi dire qu'un coefficient de +1 sur t_e signifie que tout le poids de cette taxation se situe sur les employeurs).

2.2. Analyse via la littérature traitant des déterminants de l'offre et de la demande de travail

Cependant, l'analyse de la littérature sur les déterminants de l'offre et de la demande de travail peut nous donner des pistes en ce qui concerne la répartition du poids final de la taxation. Dans le cadre de cette littérature, on considère que les individus peuvent répondre à des changements de salaires selon 2 marges (élasticité de l'offre de travail): participation sur le marché du travail (marge extensive) et le nombre d'heures prestées (marge intensive). Notons que globalement, les élasticités à la marge intensive sont proches de 0 tandis que les élasticités à la marge extensive expliquent une bonne part de l'élasticité globale. Pour preuve, les auteurs montrent que généralement au niveau d'un pays, les taux de participation sont négativement liés aux élasticités salariales.

Concernant l'élasticité de l'offre de travail, on sait qu'elle varie fortement selon les groupes démographiques et sur le cycle de vie. Il faut donc l'évaluer pour les hommes et les femmes séparément. En général, les auteurs trouvent que l'élasticité de l'offre de travail pour les femmes est plus élevée que celle des hommes (ces derniers ayant une élasticité plus élevée au

début et à la fin de leur carrière lorsqu'ils font face d'une part au choix de l'éducation et d'autre part du départ à la pension). Les auteurs l'expliquent par le fait que le taux de participation global des femmes est bien inférieur à celui des hommes du fait du trade-off travail/loisir/tâches ménagères auxquelles ces dernières font face. En effet, elles effectuent des tâches qui seraient normalement déléguées au marché à un certain prix.

Notons que concernant le cycle de vie, les auteurs trouvent également que l'élasticité de l'offre de travail est plus élevée chez les plus jeunes que chez les plus âgés (quelque soit le sexe).

Concernant la demande de travail, on constate qu'elle augmente à travers le temps ce qui peut être lié à la globalisation et aux changements technologiques donnant aux firmes plus de possibilités de substituer le travail. L'élasticité de la demande de travail étant logiquement plus élevée pour les bas salaires par rapport aux travailleurs qualifiés.

2.3. Importance du cadre légal

En outre, l'absence de preuve empirique ferme sur l'IIP fournit une conclusion provisoire, à savoir que l'incidence juridique joue un rôle, au moins sur le court terme.

Globalement, les auteurs arrivent à la conclusion que le degré de centralisation des négociations salariales importe (un système fort centralisé fera plus porter le poids de la taxation sur l'employé alors qu'un système présentant une centralisation plus intermédiaire fera plus porter le poids de la taxation sur l'employeur). Plus précisément, les auteurs rapprochent ce résultat à leur modèle théorique qui nous dit que plus les syndicats gagnent du pouvoir de marché, plus ils peuvent faire pression pour déplacer le poids de la taxation sur l'employeur. Mais quand les négociations prennent place à un niveau très centralisé, les syndicats tiennent davantage compte des effets négatifs de coûts du travail plus élevés sur l'emploi (on peut dire la même chose d'un système décentralisé : la relation entre salaire et contexte institutionnel prend donc la forme d'une « cloche »). Les auteurs confirment cette relation à travers différentes spécifications où ils regardent l'impact d'une hausse de la taxation sur le travail sur les coûts salariaux dans des pays présentant différents degrés de centralisation au niveau de la négociation salariale (celle-ci se répercutant le plus dans les pays où le niveau de centralisation est intermédiaire).

De plus, dans le cas de salaires minimums contraignants il est évident qu'une hausse de la taxation sur le travail se répercutera entièrement sur l'employeur. En effet, quand un employé reçoit déjà le salaire minimum, il n'est pas possible d'imposer une hausse de la taxation sur le travailleur. Le cadre 5 ci-dessous rappelle la notion de salaire minimum contraignant.

Cadre 5 : Salaire minimum contraignant (définition)

Un salaire minimum est dit contraignant si « le salaire plancher imposé par le gouvernement, W_p, est situé au-dessus du salaire d'équilibre W_E (figure 18). Ceci entraine un surplus persistant sur le marché du travail : la quantité de travail offerte, Q_O, est plus importante que la quantité demandée Q_D. En d'autres termes, il y a davantage de personnes qui veulent travailler que de personnes qui peuvent trouver un emploi au salaire minimum, ce qui entraine du chômage structurel. Le but du salaire minimum est de garantir aux personnes qui travaillent un revenu suffisant pour avoir un niveau de vie décent mais cela a un coût : il y a non seulement davantage de vendeurs de travail que d'offreurs de travail mais également moins de personnes qui travaillent au salaire minimum (Q_D) qu'il y en aurait eu sans salaire minimum (Q_E) » (définition provenant du livre *Macroéconomie* de P.Krugman et R.Wells[18]).

Figure 18 : effet d'un salaire minimum contraignant sur le marché du travail

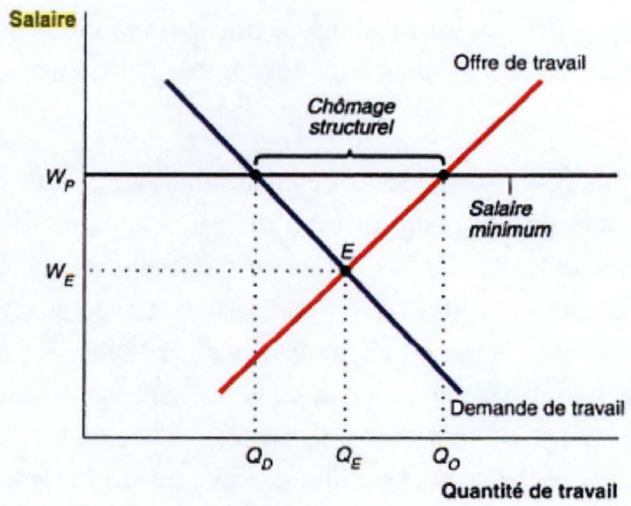

Source : Macroéconomie, P.Krugman, R.Wells (2012)

En conclusion, on peut dire que les institutions économiques importent pour l'impact de la taxation sur le travail (et donc impactent les coûts salariaux et le chômage). L'étude de l'incidence économique n'est donc pas suffisante pour donner le résultat final d'une mesure portant sur un changement de la taxation sur le travail.

[18] P.Krugman et R.Wells, Macroéconomie (2012)

2.3. Evaluation macroéconomique des principales politiques de compensation

Après avoir étudié les effets sur l'économie d'une diminution de la taxation sur le travail, on peut maintenant examiner quels seront les effets des principales pistes envisagées afin de compenser budgétairement cette baisse des recettes. Pour ce faire, nous décrirons d'abord les effets d'une compensation par la taxation sur la consommation : tva et accises. Ensuite, nous nous concentrerons sur un type de taxation particulière : la taxation environnementale (taxe CO2). Enfin, on terminera cette section par l'analyse des effets d'une compensation par la taxation sur le capital (CVA, ISOC).

2.3.1. Compensation par la taxation sur la consommation

A. Compensation par la TVA

Dans le cadre de cette sous-section, nous allons discuter les résultats de plusieurs rapports sur le sujet car il s'agit d'une des principales pistes évoquées pour effectuer le tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail.

Ainsi, on développera d'abord un modèle théorique basé sur la dévaluation fiscale dans le cadre du rapport de la Commission Européenne (2013) déjà utilisé ci-dessus. On poursuivra ensuite par une analyse empirique d'une hausse de la TVA sur l'économie belge exécutée dans le cadre du rapport publié par la BNB et du BFP (2011) qui a réalisé le test avec et sans indexation des salaires. Ces résultats seront ensuite comparés à ceux obtenus par le rapport de la Commission Européenne (2013) qui évalue de façon empirique la mesure au niveau français (modèle macro-économétrique NIGEM). Une fois cela fait, on fera un point sur les effets de la mesure en reprenant les conclusions obtenues à la section précédente sur la baisse des cotisations sociales patronales ce qui nous permettra d'avoir une vue globale de la politique et donc de ses effets nets. L'évaluation empirique de la politique compensée sera complétée par l'observation d'un scénario multilatéral (Europe).

A ces conclusions s'ajouteront par après celles d'une étude réalisée par le FMI[19] (2012) qui se concentre principalement sur les effets de la politique compensée sur les exportations nettes car il semble y avoir débat sur ce sujet. Finalement, on discutera de l'intérêt de progresser vers une TVA plus uniforme.

A.1. Dévaluation Fiscale : développement d'un modèle théorique

Le rapport de la Commission Européenne (2013) nous montre un modèle de base sur la dévaluation fiscale dans lequel on considère des salaires flexibles et uniquement des revenus du travail. Selon ce modèle, la composition de la taxation importe peu quand il s'agit de l'emploi et de la consommation pour autant que le salaire réel net ne soit pas affecté.

---

[19] De Mooij, Ruud A. and Keen, Michael, "*Fiscal Devaluation and Fiscal Consolidation (FMI, 2012): The Vat in Troubled Times*"

Cependant, nous pourrons citer plusieurs critiques à propos de cette vision théorique. Le modèle est présenté dans le cadre 6 ci-dessous.

Cadre 6 : Dévaluation Fiscale, un modèle théorique

Considérons un glissement budgétaire neutre de la taxation du travail vers la taxation de la consommation. Le travailleur décide du niveau optimal de consommation et de son offre de travail (W étant le salaire d'après taxe). Supposons qu'on décide d'imposer une fraction τ à l'employeur. Avant la réforme, on peut écrire la contrainte budgétaire suivante (b=before) : $W_bL_b=C_b$. Suite à l'abolition de la taxe au profit du travailleur (en échange d'une taxe sur la consommation : t), on va avoir : $W_a=W_b(1+\tau_b)$: $W_aL_a=W_b(1+\tau_b)L_a=(1+t_a)C_a$.

On peut de suite voir que le salaire réel (W/1+t) reste non affecté si on a la condition suivante : $\tau_b=t_a$. Donc, l'offre de travail ne changera pas et on peut en dire autant de la demande de travail du fait que le salaire coût n'est pas affecté $W(1+\tau)$. Avec un revenu après taxe réel constant, la consommation réelle C ne change pas. On peut donc conclure qu'un tel tax shift n'aura aucun effet.

Après avoir présenté un modèle basique, le rapport aborde plusieurs critiques quant à ce dernier.

Tout d'abord, il nous dit qu'un tel tax shift a des effets réels si les salaires sont rigides (le salaire nominal ne retourne que lentement à son niveau initial). On peut le voir sur la figure 19 suivante.

Graphique 19: Equilibre sur le marché du travail avant et après l'application d'une dévaluation fiscale (avec et sans salaires rigides)

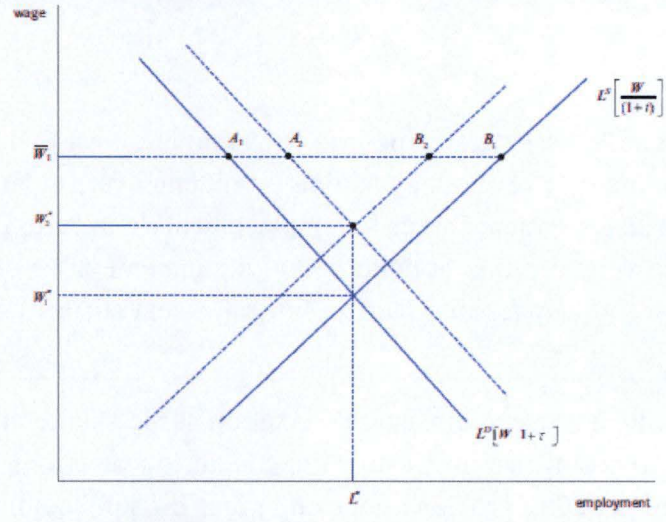

Source : European Commission (2013)

Plus précisément, si nous supposons que la demande de travail est fonction du salaire coût $W(1+\tau)$ et l'offre de travail est fonction du salaire réel W/(1+t), avec un salaire flexible, le marché du travail s'équilibre en W^*_1. Nous avons vu précédemment que tout tax shift qui laisse le ratio $(1+\tau)/(1+t)$ inchangé n'affectera pas les résultats réels. Ainsi, la réduction de τ augmente la demande de travail alors que la hausse de t diminue l'offre de travail pour un

salaire donné : le tax shift qui est neutre pour le revenu augmente le salaire nominal à W^*_2 mais l'emploi n'est pas affecté. Supposons maintenant une rigidité des salaires nominaux (W fixe) : quand le salaire est fixé à « W barre 1 » et donc dépasse le niveau d'équilibre de long terme du marché, la demande est inférieure à l'offre ce qui résulte en un niveau de chômage A1B1. Dans ce cadre, on peut voir que la dévaluation fiscale augmente l'emploi et diminue le chômage à un niveau A2B2.

Cependant, les effets bénéfiques dans ce modèle ne sont pas permanents : quand le salaire nominal est ajusté graduellement à son niveau d'équilibre, l'emploi converge à son niveau d'emploi de long terme non affecté L*. En conclusion, même sans bénéfice à long terme, un chemin de transition plus attractif semble se dessiner grâce à la dévaluation fiscale (accélération des ajustements et diminutions des coûts de rigidité).

Une seconde critique se porte sur les revenus ne provenant pas du travail : lorsqu'on considère les revenus ne provenant pas du travail (revenu sur le capital et transferts publics), la mesure revient à déplacer une partie du fardeau fiscal vers les non travailleurs. Le rapport nous fait remarquer que la taxe sur la consommation est moins distortionnaire (plus efficace) dans ce cas car elle est aussi imposée sur la richesse existante. De façon générale, le changement dans le mix de taxation stimulera l'économie du fait d'une base taxable plus large. On peut le voir sur le modèle dans le cadre 7 ci-dessous.

Cadre 7 : modèle théorique (suite)

Supposons avoir un travailleur et un autre type de consommateur recevant un revenu ne provenant pas du travail Y (aucune taxe imposée dessus et non affecté par la réforme). De plus, supposons que D est la consommation du 2^e consommateur. Dans ce cas on aura :

$$Y = D_b$$
$$Y = (1 + t_a)D_a$$

La base du salaire taxable est WL alors que la base taxable pour la consommation est C+D : puisque la base est plus large le même montant de revenu de taxation est obtenu avec un taux plus bas : $\tau > t$ et donc le salaire réel après taxe augmente après le remplacement de la taxe. En conséquence, l'offre de travail se déplace vers la droite et donc l'emploi augmente avec des coûts salariaux moins élevés à l'équilibre (on déplace une part du fardeau fiscal sur les non travailleurs).

La taxe sur la consommation est équivalente à une combinaison de taxation sur le salaire et à une taxe forfaitaire sur les revenus ne provenant pas du travail. Cependant, on détériore le pouvoir d'achat des non travailleurs ce qui peut être problématique en termes d'équité comme on le verra plus tard.

Par ailleurs, le rapport de la Commission Européenne (2013) nous dit que dans la mesure où les gains d'efficacité sont obtenus en taxant « par surprise » le revenu provenant de la richesse existante, les capacités productives et attentes de croissance de l'économie pourront souffrir d'une peur des ménages et des firmes que les futures taxes augmentent de façon inattendue.

Le rapport conclut sa critique en nous disant que l'efficacité de la mesure dépend principalement des caractéristiques spécifiques du système « allocations et prestations » (tax-allocation system) et de la structure de l'économie (degré d'indexation des transferts sociaux, élasticité des salaires pour l'offre de travail,…). La réalité est donc bien plus complexe que les effets neutres prédits par le modèle de base. Empiriquement, on peut en effet observer des effets positifs à courts terme mais qui se tassent à long terme (voir infra). Par ailleurs, notons que cela peut appuyer également notre postulat précédent selon lequel l'incidence économique diffère de l'incidence légale de la taxation sur le travail (importance de la structure institutionnelle légale).

Afin d'illustrer cette critique, le rapport tente d'établir l'impact d'une telle mesure lorsque les transferts sociaux ne sont pas indexés, lorsqu'on tient compte de l'importance de la réponse des demandes d'exportations et d'importations au changement dans les termes de l'échange et enfin lorsqu'on tient compte de la taille du secteur des biens non échangeables.

Ainsi, quand les transferts ne sont pas ajustés pour des augmentations des prix des consommateurs, les dépenses en termes réels diminuent ce qui permet une réduction plus importante de la taxation sur le travail. A contrario, lorsque le gouvernement opte pour une indexation des transferts pour éviter des effets redistributifs néfastes on a moins de marge de manœuvre pour stimuler l'emploi.

Ensuite, lorsqu'on tient compte de la substituabilité des biens domestiques et étrangers on va pouvoir avoir des effets plus marqués si ces derniers sont supposés être de meilleurs substituts. En effet, dans ce cas, les importations diminueront plus et les exportations augmenteront plus si le prix du bien domestique est réduit relativement au prix du bien étranger.

Enfin, lorsque la taille du secteur des biens non échangeables (décomposition sectorielle) est assez large, les effets seront plus dilués sur la balance commerciale (les biens non échangeables deviennent moins cher que les biens échangeables ce qui induit un déplacement de la consommation vers les biens non échangeables). Cela laisse donc moins de place pour une substitution entre biens domestiques et étrangers, ce qui mène à un effet moindre sur la balance commerciale.

A.2. Hausse de la TVA : effets empiriques

Après avoir décrit de façon théorique les effets d'une dévaluation fiscale nous pouvons à présent voir ce qu'il en est au niveau empirique. Nous pouvons commencer par analyser les effets d'une hausse de la TVA sur l'économie belge. Selon le rapport de la BNB et du BFP (2011), cette mesure compensatoire se traduit par une hausse directe des prix à la consommation. Dans un contexte d'indexation automatique des salaires, des effets de second tour apparaissent (spirale prix-salaire) : les prix augmentent ce qui indexe les salaires et donc cela accroit les coûts salariaux. Ces derniers auront eux-mêmes un impact à la hausse sur les prix ce qui provoquera à nouveau une indexation des salaires et ainsi de suite. Ces effets de second tour auront pour principale conséquence d'accentuer les effets négatifs sur l'emploi et la compétitivité engendrés par la mesure.

Plus particulièrement, le rapport de la BNB /BFP (2011) obtient une hausse des prix intérieurs entre 1,1 et 2,2% et un recul de la croissance de 0,3 à 0,7% en fonction du modèle choisi (pour rappel ils utilisent respectivement les modèles macro-économétrique Noname et HERMES, les tableaux reportés étant ceux du second modèle). Le recul de l'activité économique s'explique à son tour par un tassement de la consommation privée (malgré la sauvegarde du pouvoir d'achat par l'indexation, le revenu disponible des ménages diminue sous l'effet de la contraction de l'emploi); une baisse des exportations et des investissements. De même, suite au tassement de la demande intérieure, on aura une baisse des importations. Cependant, au final, le second effet l'emporte sur le premier et donc on a une amélioration du solde extérieur courant en % du PIB. Finalement, au niveau de l'emploi, on obtient des destructions importantes allant à moyen terme de 24.900 à 33.200 unités selon le modèle choisi.

En termes de finances publiques, on a un accroissement des recettes fiscales indirectes par rapport à la simulation de base. Cependant, les effets sont plus nuancés sur les taxes directes et les cotisations sociales. En effet, nous avons d'une part un recul de l'activité et de l'emploi mais également une hausse de la masse salariale (via l'indexation) d'autre part. Au final, on a une amélioration des recettes mais une hausse tout aussi marquée des dépenses du fait de la hausse des allocations de chômage et de l'indexation des dépenses publiques. Pour conclure, on peut voir que le rapport obtient une hausse de capacité de financement de 0,2% PIB.

Selon le rapport, afin d'obtenir de meilleurs résultats, la solution alternative consisterait à bloquer transitoirement l'indexation la première année ce qui limiterait les pertes d'emplois et neutraliserait ces effets néfastes de second tour. En effet, celles-ci ne s'élèvent alors plus qu'à 16.000 unités (au lieu de 25.000 en moyenne). Cependant, nous aurons une baisse du revenu disponible et donc de la consommation. De même, au vu des prix plus élevés la marge bénéficiaire et donc les investissements vont diminuer. Notons que le solde extérieur courant va davantage s'améliorer, car cette fois-ci l'impact négatif sur les exportations sera neutralisé alors que les importations continueront à supporter la hausse de TVA. Au niveau des finances publiques, le gel des salaires se répercute sur l'évolution des recettes qui évoluent nettement moins favorablement, mais l'évolution des dépenses nominales étant mieux contrôlées on obtient un surcroit de financement similaire.

Les effets sont résumés sur le tableau 10 ci-dessous.

Tableau 10 : Principaux résultats macroéconomiques (PIB et ses principales composantes, Prix, Finances Publiques et Emploi) d'une hausse de la TVA (avec et sans indexation)-salaires bruts hors index inchangés (différences, en %, par rapport à la simulation de base ; référence 2010)

PIB et ses principales composantes	TVA			TVA avec neutralisation de l'indexation		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
PIB	-0,1	-0,2	-0,3	-0,1	-0,2	-0,3
Consommation Privée	-0,2	-0,5	-0,5	-0,3	-0,6	-0,8
Revenu Disponible Réel	-0,4	-0,5	-0,5	-0,8	-0,8	-0,8
Investissements	-0,2	-0,4	-0,5	-0,2	-0,5	-0,6
Exportations	0,0	-0,1	-0,1	0,0	0,0	0,0
Importations	-0,1	-0,2	-0,2	-0,1	-0,3	-0,3
Solde Extérieur Courant (%PIB)	0,1	0,2	0,2	0,1	0,2	0,3

Prix	TVA			TVA avec neutralisation de l'indexation		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Déflateur Consommation Privée	0,8	1,1	1,1	0,7	0,9	0,9
Coût Salarial	0,6	0,9	0,7	0,0	0,3	0,2

Finances Publiques (% PIB)	TVA			TVA avec neutralisation de l'indexation		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Total des Recettes	0,7	0,8	0,7	0,5	0,5	0,4
Total des Dépenses	0,3	0,5	0,5	0,0	0,2	0,1
Solde Primaire	0,4	0,2	0,2	0,4	0,3	0,2
Capacité Nette de Financement	0,4	0,2	0,2	0,4	0,3	0,3

Emploi	TVA			TVA avec neutralisation de l'indexation		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Emploi (milliers)	-4,4	-16,0	-24,9	-0,9	-8,9	-16,5
Emploi (%)	-0,1	-0,4	-0,6	0,0	-0,2	-0,4

Source : Rapport BNB/BFP (2011)

En comparaison, le rapport de la Commission Européenne (2013) nous dit que suite à la hausse de TVA (France) les salaires nominaux vont augmenter (cela en réaction à l'indexation du SMIC). Les coûts plus élevés de production réduisent donc la production, l'emploi et le taux d'utilisation des capacités de production (indicateur de la pression de la demande sur l'offre). Par ailleurs, la consommation réelle diminue du fait des prix plus élevés et de l'emploi plus bas. Cela va également impacter de façon néfaste la rentabilité des entreprises et donc leurs investissements. Par la suite, la perte en demande domestique va avoir un effet dépressif sur les importations. Les exportations, quant à elles, diminuent également du fait que les prix à l'exportation augmentent (du fait des coûts plus élevés de production) : la réaction première est plus élevée et donc la balance commerciale s'améliore. Le taux d'utilisation des capacités de production à la baisse et le chômage à la hausse jugulent finalement la hausse des salaires et donc les salaires réels du producteur diminuent et reviennent vers leur niveau initial.

Imposer la condition de solvabilité à l'an 5 augmente le revenu d'après taxe suite à la diminution de la taxation sur le revenu et cela stimule la demande domestique et la production (l'emploi converge vers son niveau initial). L'amélioration de la demande booste les importations et la balance commerciale se dégrade en dépit d'une amélioration de la position externe.

A nouveau, on peut voir une convergence des conclusions entre les 2 rapports (le second nous précisant un retour à l'équilibre et une atténuation des effets à long terme).

Les résultats sont visibles sur le graphique 20 ci-dessous (ligne verte).

Graphique 20 : effets macroéconomiques d'une hausse de la TVA en France (NIGEM, 2012)

Figure 4.1.1: Fiscal devaluation in France – NiGEM

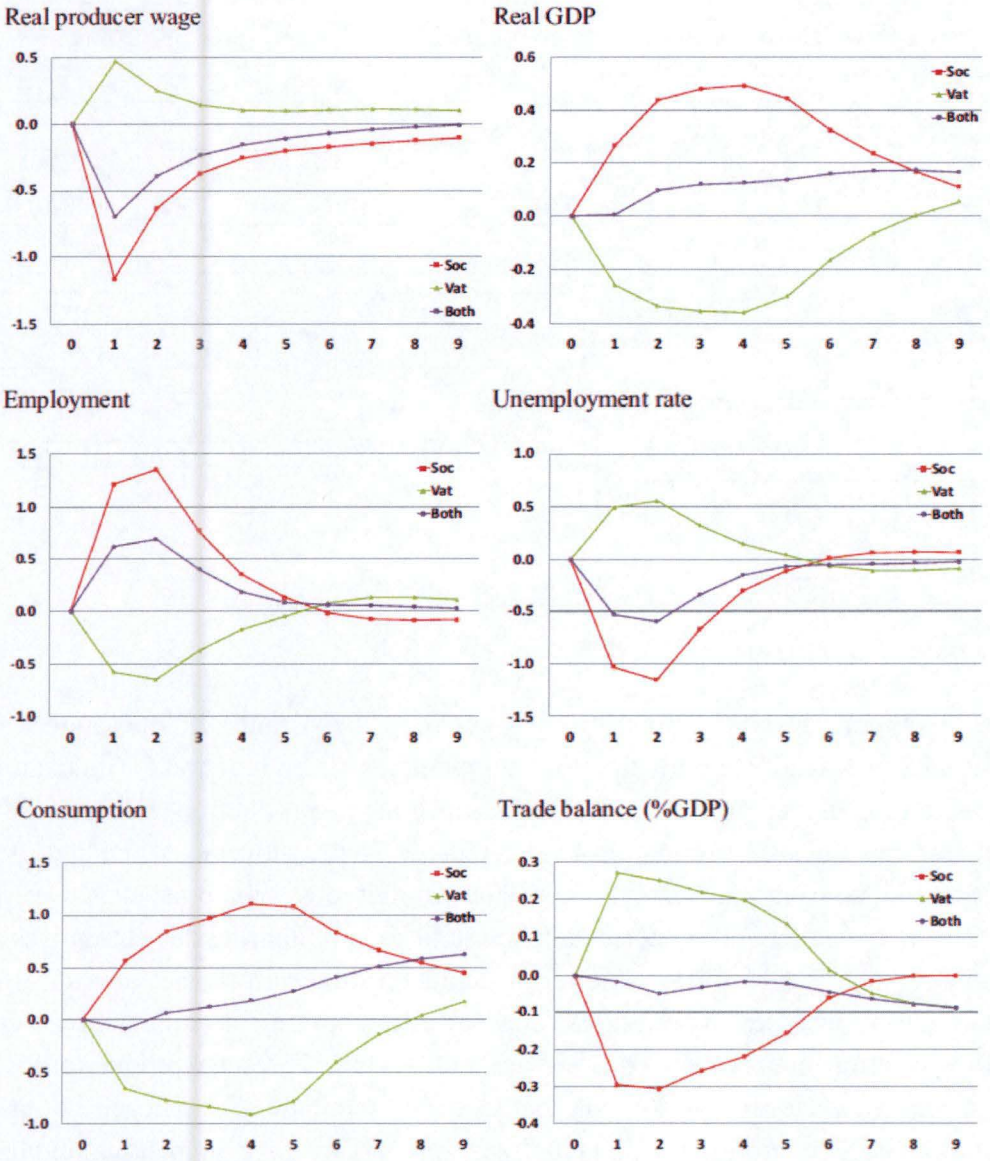

Note: horizontal axis: years; vertical axis: % difference from the baseline, % point difference for the unemployment rate and trade balance.

Source : European Commission (2013)

A.3. Dévaluation Fiscale : conclusions empiriques sur la politique compensée et extension au niveau multilatéral

Après avoir décrit dans la section précédente les effets macroéconomiques d'une diminution des cotisations sociales patronales ainsi que ceux relatifs à une hausse compensatoire de la TVA dans cette section, nous pouvons maintenant faire un point sur les effets empiriques de la politique compensée. Il a été décidé d'établir cette conclusion dès maintenant car cela va nous permettre de développer les effets macroéconomiques d'un scénario multilatéral

(Commission Européenne, 2013) ainsi que de comparer ces résultats à ceux du modèle théorique développé plus haut par le même rapport.

Concrètement, les effets compensés sont positifs. On peut d'ailleurs le voir sur le graphique 20 ci-dessus issu du rapport de la Commission Européenne en 2013 (ligne mauve). Les mêmes observations peuvent être faites en regardant aux graphiques 13 à 15 donnés en introduction (BFP/BNB, 2011). Plus précisément, l'effet positif engendré par la baisse des cotisations sociales patronales sur les coûts salariaux et donc la compétitivité va surpasser l'effet négatif de la TVA sur ce même indicateur. Cela va donc permettre une augmentation de l'emploi et de l'output. Cependant, les résultats seront nettement moins bons en cas d'indexation des salaires du fait d'une spirale prix-salaire qui va alors se mettre en place. Notons qu'au final, le rapport de la Commission Européenne (2013) conclut à une détérioration de la balance commerciale alors que le rapport du BNB/BFP (2011) est nettement moins affirmatif à ce sujet. Ces résultats viennent donc confirmer les critiques avancées dans le cadre du développement de notre modèle théorique qui nous prédisait une neutralité de la mesure sur l'économie.

Nous pouvons à présent décrire ce qu'il se passe lorsque cette politique compensée est mise en place à un niveau multilatéral (France, Italie, Espagne, Allemagne, Pays-Bas et Belgique). Dans ce cadre, augmenter la compétitivité d'un pays est négatif pour la position externe d'autres pays (effet de substitution) mais cela peut aussi lui être bénéfique du fait de la hausse du PIB des autres pays générés par la mesure (effet revenu).

Sur la figure 21 ci-dessous, on peut voir les principaux résultats (cas isolé : ligne rouge vs cas multilatéral : ligne mauve ; ligne pleine : hausse de la TVA vs ligne pointillée : baisse des cotisations patronales). Le pays de référence est ici la France. Dans le cadre de la hausse de TVA, on peut voir que le PIB du pays dans le scénario multilatéral se contracte plus. Les auteurs (Commission Européenne, 2013) l'expliquent principalement par une moindre performance au niveau des exportations (la demande d'exportation souffre principalement des effets négatifs engendrés par la hausse de TVA sur le PIB des pays étrangers). Cependant, ils trouvent des effets opposés pour la baisse des cotisations sociales mais cette fois au niveau européen. En effet, le PIB dans la zone euro va croître davantage et la balance commerciale va moins se détériorer du fait d'effets de débordement : les pays vont profiter davantage de l'amélioration du PIB chez leurs voisins. Mais dans le cadre d'un scénario multilatéral, le PIB du pays individuel qui baisse ses cotisations sociales patronales va moins progresser. Au total, les auteurs trouvent un effet moindre par rapport au cas isolé et concluent donc qu'au niveau individuel mener la réforme de façon multilatérale bénéficierait moins à un pays que s'il la menait seul. A noter que dans ce genre de situation, on sera souvent confronté à un problème de passager clandestin : en effet, chaque pays va attendre de l'autre qu'il mette en place la réforme afin de bénéficier indirectement des effets positifs sans en supporter les coûts.

Graphique 21 : effets macroéconomiques d'une dévaluation fiscale en France dans le cadre d'un scénario isolé ainsi que multilatéral (NIGEM, 2012)

Figure 9.1: Multilateral reduction of the SSC rate and increase in the VAT rate: effects on France – NiGEM

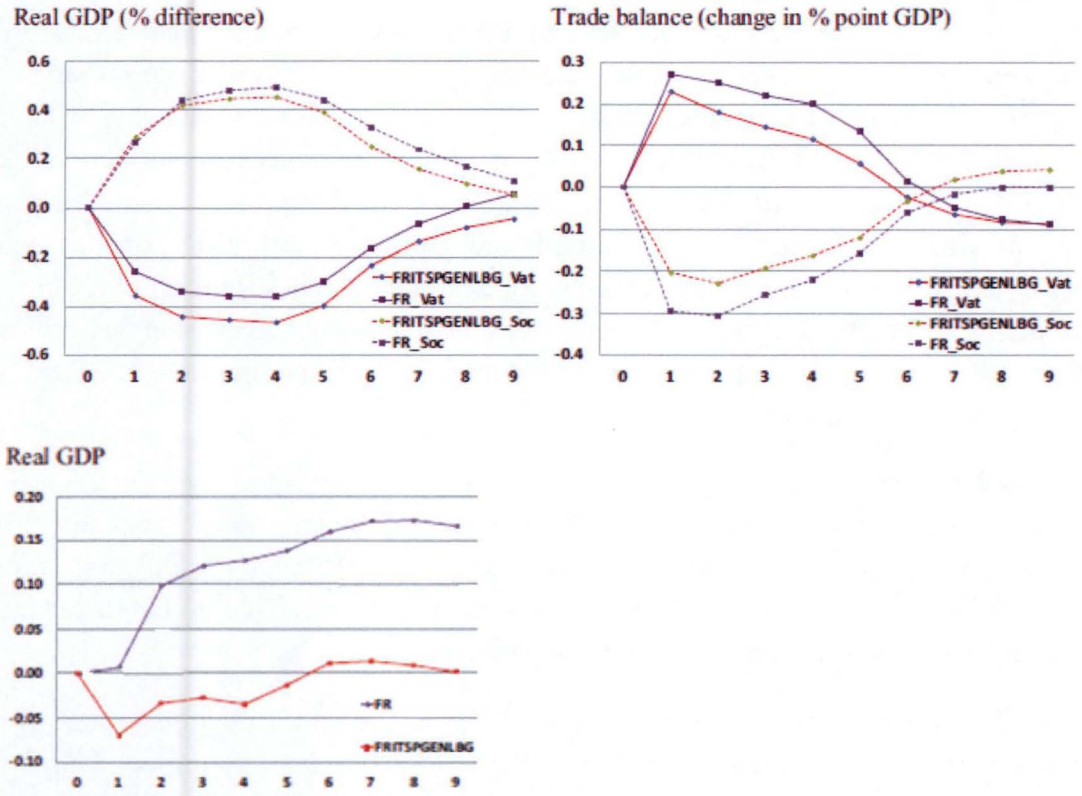

Source : European Commission (2013)

A.4. Dévaluation Fiscale : effets sur les exportations nettes

Nous avons vu que dans notre évaluation empirique il y avait débat quant à l'impact final sur les exportations nettes en % PIB (le rapport de la Commission Européenne établi en 2013 prédisant une dégradation alors que le rapport publié par le BNB/BFP en 2011 est moins affirmatif sur le sujet). Un rapport du FMI[20] (2012) va nous permettre d'éclairer la question.

Afin de démontrer les effets de la dévaluation fiscale sur la compétitivité, les auteurs utilisent l'équation économétrique suivante (Time Series : Error Correction Model) :

$$\Delta N_{it} = \lambda N_{i,t-1} + \beta_{Dr}\Delta SCR_{it} + \beta_{Dv}\Delta VAT_{it} + \beta_{Lr}SCR_{it-1} + \beta_{Lv}VAT_{it-1} + \beta'_{DX}\Delta X_{i,t} + \beta'_{LX}X_{i,t-1} + \alpha_i + \gamma_t + u_{it}$$

Les variables de l'équation sont décrites dans le cadre 8 ci-dessous.

[20] De Mooij, Ruud A. and Keen, Michael, "*Fiscal Devaluation and Fiscal Consolidation (FMI, 2012): The Vat in Troubled Times*"

Cadre 8 : Impact sur les exportations nettes d'une dévaluation fiscale, description des variables

- N=exports nettes ; i et t étant des indicateurs décrivant le pays i et l'année t

- SCR : contributions sociales de l'employeur

- α et γ : effets fixes pour le pays et le temps

- X : variables de contrôle (dont les revenus des autres taxes, A et solde budgétaire BAL mais aussi le ratio de dépendance des âgés DEP[21], le taux de croissance du PIB et le taux de chômage UNEMPL)

- L'effet contemporain d'une hausse d'une variable de taxe k est donné par le coefficient différentiel β_{Dk}

- L'impact de long terme est donné par β_{Lk} (sur la variable laguée)

Les résultats attendus sont un coefficient négatif pour les variables SCR, proche de 0 pour les variables VAT à court terme et positif à long terme. Les auteurs utilisent un panel de 30 pays de l'OCDE entre 1965 et 2009. Quant à leur stratégie d'identification, les auteurs utilisent des données sur les parts des revenus de taxation par rapport au PIB. Selon les auteurs, les revenus perçus par certains instruments de taxation sont un bon indicateur synthétique de l'ensemble des caractéristiques complexes liées à leur taux et à leur base. De plus, l'impact sur les exportations nettes d'un déplacement entre sources de revenus qui laisse le revenu total inchangé, peut être vu facilement en combinant les coefficients (différence entre les coefficients marquant un changement de revenus de taxation). Soit :

$$\theta_S = \beta_{D,VAT} - \beta_{D,SCR},$$

Notons que les auteurs utilisent également les taux statutaires de cotisations sociales patronales (SCR) et TVA afin de confirmer leurs résultats (méthode 2).

Les résultats sont visibles sur le tableau 11 en fin de section. La colonne 1 reprend la régression utilisant les données sur les revenus de taxation en %PIB ; les colonnes 2 et 3 utilisent les données sur les revenus de taxation ajustées au cycle.

Les auteurs commencent par regarder à la colonne 1. Ainsi, on peut remarquer pour les variables de contrôle que le ratio de dépendance des âgés a un coefficient négatif mais non significatif. La croissance du PIB est également non significative. Finalement, les revenus de taxation des autres taxes sont non significatifs à court terme mais ce n'est plus le cas à long terme (variable laguée).

[21] Ratio de dépendance des âgés=le nombre de personnes de plus de 65 ans, divisé par le nombre de personnes d'âge actif (conventionnellement 15-65 ans)

Lorsqu'on regarde à présent aux variables principales (VAT et SCR), on peut voir qu'il n'y a pas de coefficient significatif concernant les pays ne faisant pas partie de la zone euro. Il n'en va pas de même pour les pays faisant partie de la zone euro : ainsi, à cour terme, on observe des effets négatifs et significatifs pour une hausse des cotisations sociales patronales (SCR) et proches de 0 ainsi que des effets non significatifs pour une hausse de la TVA. Finalement, la différence entre les coefficients δSCR et δVAT (θs) suggère une augmentation des exportations nettes de 3,44% du PIB, le coefficient étant significatif (zone euro). Notons qu'on a des résultats significatifs à long terme (mais ce n'est seulement significatif qu'à 10%).

Concernant la colonne 2, on peut voir des effets significatifs pour la variable SCR dans les deux zones étudiées à court terme. Les coefficients de TVA restent non significatifs. Finalement, on suggère ici un effet de 4% PIB (zone euro) et de 2,8% PIB pour les pays n'appartenant pas à la zone euro (significatif a 10%). Il n'y a plus d'effet à long terme. Ces résultats sont intéressants car ils vont à l'encontre de ceux proposés par la Commission Européenne (2013) où l'on prédit une dégradation de la balance commerciale en % PIB.

Dans la colonne 3, les auteurs contrôlent pour le chômage mais obtiennent des coefficients non significatifs concernant ces variables. Les autres résultats sont similaires à la colonne 2.

Tableau 11 : résultats de la régression économétrique concernant l'impact sur les exportations nettes d'une variation de la TVA et des cotisations sociales patronales (SCR)-ECM

	Tax-GDP ratios				**Cyclically Adjusted Series**	
	(1)		**(2)**		**(3)**	
L.N × Euro	-0.18***	(0.07)	-0.10**	(0.05)	-0.09***	(0.03)
L.N× Non-E	-0.27*	(0.15)	-0.21*	(0.12)	-0.13	(0.09)
ΔSCR × Euro	-2.97*	(1.59)	-3.42***	(1.26)	-2.66***	(0.78)
L.SCR × Euro	-0.22**	(0.10)	-0.13	(0.10)	-0.23	(0.19)
ΔVAT × Euro	0.47	(0.92)	0.56	(1.00)	-0.04	(0.49)
L.VAT × Euro	0.10	(0.14)	0.05	(0.17)	0.09	(0.10)
ΔSCR × Non-E	-2.49	(1.56)	-2.84**	(1.30)	-2.11***	(0.81)
L.SCR × Non-E	0.03	(0.14)	-0.06	(0.11)	-0.17	(0.23)
ΔVAT × Non-E	-0.01	(0.92)	-0.05	(0.94)	-0.62	(0.54)
L.VAT × Non-E	-0.11	(0.23)	-0.03	(0.17)	0.05	(0.14)
ΔUNEMPL					0.79	(0.72)
L.UNEMPL					-0.10	(0.20)
ΔDEP	-26.2	53.4	-31.9	(52.8)	-12.6	(40.5)
L.DEP	-6.06	7.63	-11.63	(8.11)	-5.03	(4.40)
ΔBal	0.11	0.17	-0.09	(0.23)	0.24	(0.16)
L.Bal	0.12	0.11	-0.13	(0.09)	0.00	(0.05)
ΔA	0.22	0.24	0.16	(0.39)	-0.00	(0.44)
L.A	0.18**	0.08	0.18	(0.12)	0.11	(0.09)
ΔGROWTH	-0.18	0.16	-0.16	(0.11)	0.02	(0.16)
L.GROWTH	-0.07	0.13	-0.09	(0.11)	0.09	(0.14)
Number of obs	337		369		349	
Fiscal devaluation						
θ_S Euro	3.44**	(1.72)	3.98***	(1.55)		
θ_L Euro	1.80*	(0.92)	1.92	(2.05)		
θ_S Non-Euro	2.48	(1.66)	2.80*	(1.58)		
θ_L Non-Euro	-0.52	(1.23)	0.18	(1.11)		

Source : rapport FMI (2012)

En conclusion, les auteurs nous font remarquer qu'il y a bel et bien un impact positif concernant la mesure sur les exportations nettes en % PIB mais seulement à court terme ; les effets s'atténuant à long terme.

A.5. Vers une TVA plus uniforme : alternative à la dévaluation fiscale

Dans le cadre de notre section sur la TVA, nous pouvons terminer par la proposition d'une alternative à la traditionnelle dévaluation fiscale. Il s'agit ici de converger vers une TVA plus uniforme. Cette proposition émane du rapport d'août 2014 du CSF déjà mentionné ci-dessus. Plus particulièrement, il est question d'améliorer son efficience. Le rapport propose de compenser la hausse de la TVA qui en résulterait, par une baisse de l'impôt sur le revenu des particuliers. Selon le rapport, une telle opération n'a que peu d'impact: il n'y a en effet pas d'augmentation du revenu disponible réel des particuliers. Mais il peut toutefois y avoir un effet macroéconomique positif s'il y a une redistribution de la charge fiscale vers des personnes ayant une propension marginale à consommer plus élevée.

Par ailleurs, le rapport nous fait remarquer qu'il ne faut pas négliger l'impact sur l'inflation. En fait, plus la part de la consommation taxée au taux réduit est élevée, moins la TVA est uniforme. On aura donc une correction plus importante du point de vue de l'efficacité de l'impôt, mais également un effet plus important sur le taux d'inflation.

Afin d'illustrer sa proposition, le rapport établi la marge de manœuvre afin d'effectuer la réforme. Sur le tableau suivant (tableau 12), on peut voir que le coût des taux réduits atteint près du tiers du rendement de la TVA : on voit donc qu'il s'agit bien d'une dépense fiscale importante. Cela fait bien sûr écho aux tableaux présentés dans la partie sur la présentation du système de prélèvements en Belgique où nous avions vu que le VRR (VAT Revenue Ratio) n'était que de 0,47 soit un écart assez important par rapport à ce qui devrait normalement être perçu (pour rappel cela veut dire que moins de la moitié des recettes de TVA théoriques sont réellement perçues).

Tableau 12 : Impact budgétaire des taux réduits de TVA (million d'euro et % du rendement de la TVA)

	2008	2009	2010	2011	2012
Taux de 0%	173,0	184,2	183,0	186,0	190,2
Taux de 6%	6.819,6	7.470,4	8.194,9	8.274,4	8.165,4
dont immobilier	1.244,0	1.732,7	1.892,0	1.844,8	1.592,8
Dont autres (« 1ère nécessité »)	5.575,7	5.737,7	6.302,9	6.429,6	6.572,6
Taux de 12%	63,1	57,7	350,5	391,7	376,0
dont immobilier	17,9	6,8	9,4	26,9	40,8
dont HORECA			282,1	304,9	313,1
dont autres	45,2	50,9	59,0	60,0	22,1
Total taux réduits	7.055,8	7.712,4	8.728,4	8.852,1	8.731,6
En % du rendement de la TVA					
Taux de 0%	0,7%	0,8%	0,7%	0,7%	0,7%
Taux de 6%	28,4%	31,7%	32,5%	31,8%	30,4%
dont immobilier	5,2%	7,4%	7,5%	7,1%	5,9%
dont autres (« 1ère nécessité »)	23,2%	24,4%	25,0%	24,7%	24,5%
Taux de 12%	0,3%	0,2%	1,4%	1,5%	1,4%
dont immobilier	0,1%	0,0%	0,0%	0,1%	0,2%
dont HORECA	0,0%	0,0%	1,1%	1,2%	1,2%
dont autres	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,1%
Total taux réduits	29,3%	32,7%	34,7%	34,1%	32,5%

Source : rapport CSF (août 2014)

B. Hausse des taux d'accises

Après avoir étudié en détail un tax shift basé sur une compensation par la TVA, nous pouvons maintenant établir les effets de ce dernier lorsque nous envisageons une compensation par les accises qui est la seconde grande composante de la taxation sur la consommation.

Selon le rapport du BFP et de la BNB (2011), une hausse des accises limiterait les effets de second tour (spirale prix-salaire) car la majeure partie des produits soumis à cette taxation n'interviennent pas dans le calcul de l'indice santé utilisé pour l'indexation. Les répercussions d'une telle mesure sur les charges des entreprises demeurent limitées, ce qui fera augmenter de façon moins forte les prix. De même, comme les salaires ne sont pas indexés, on aura un choc assez brutal sur le revenu disponible réel (amplifié par les pertes d'emplois) ce qui va diminuer la consommation des ménages. Selon le rapport, les effets sont assez similaires à ceux d'une hausse de TVA sans indexation (perte d'emploi estimée à 14.400 unités en t+7, diminution du PIB de -0,2% en t+7 et amélioration du solde primaire de +0,1%).

Les effets sont résumés sur le tableau 13 ci-dessous.

Tableau 13 : Principaux résultats macroéconomiques (PIB et ses principales composantes, Prix, Finances Publiques et Emploi) d'une hausse des accises-salaires bruts hors index inchangés (différences, en %, par rapport à la simulation de base ; référence 2010)

PIB et ses principales composantes	Accises		
	t	t+3	t+7
PIB	-0,1	-0,3	-0,2
Consommation Privée	-0,3	-0,5	-0,6
Revenu Disponible Réel	-0,7	-0,7	-0,6
Investissements	-0,2	-0,5	-0,5
Exportations	-0,1	-0,1	-0,1
Importations	-0,2	-0,3	-0,3
Solde Extérieur Courant (%PIB)	0,1	0,2	0,2

Prix	Accises		
	t	t+3	t+7
Déflateur Consommation Privée	0,8	0,8	0,5
Coût Salarial	0,2	0,2	0,2

Finances Publiques (% PIB)	Accises		
	t	t+3	t+7
Total des Recettes	0,5	0,3	0,2
Total des Dépenses	0,1	0,2	0,0
Solde Primaire	0,4	0,1	0,1
Capacité Nette de Financement	0,4	0,2	0,1

Emploi	Accises		
	t	t+3	t+7
Emploi (milliers)	-1,7	-10,2	-14,4
Emploi (%)	0,0	-0,3	-0,4

Source : Rapport BNB/BFP (2011)

2.3.2. Compensation via une taxation environnementale

Afin d'expliquer les effets d'une hausse des taxes énergétiques, nous allons nous servir d'un rapport émis en 2009 par Bassilière D., Bossier F., Verschueren F[22]. La fiscalité environnementale est un bon candidat comme mesure de compensation car la base taxable choisie est relativement inélastique et ce sont des taxes prélevées sur un bien dont l'usage génère des externalités négatives à court terme (pollution).

Dans le cadre de cette étude, les auteurs ont utilisé 4 modalités pour évaluer les effets macroéconomiques d'une telle opération. Par simplicité, on détaillera seulement celle utilisée en conclusion du rapport afin de reprendre de façon synthétique les principaux résultats de la mesure. Il s'agit de la hausse de la fiscalité sur l'énergie en Belgique de manière à aligner les prix belges toutes taxes comprises (TTC) des différents vecteurs énergétiques sur la moyenne des prix TTC pratiqués dans les trois grands pays voisins: Allemagne, France et Pays-Bas (pondérés par l'importance du PIB).

Notons que comme ce rapport effectue l'exercice d'une hausse de la fiscalité environnementale vers une baisse de la fiscalité sur le travail, il sera donc nécessaire d'inverser le raisonnement dans le cadre de ce mémoire.

On évaluera ici les effets globaux d'une baisse généralisée des cotisations sociales patronales, d'une réduction des cotisations sociales patronales ciblée sur les emplois à bas salaires et enfin d'une diminution combinée des cotisations sociales patronales et personnelles, compensées à chaque fois par une hausse de la taxation énergétique.

Par ailleurs, le rapport nous dit que pour le calcul des modifications dans la fiscalité des diverses formes de combustibles, il a été tenu compte des exonérations fiscales dont bénéficient actuellement les secteurs industriels et les transports. De plus, concernant les carburants, le principe du remboursement par l'Etat de la partie des accises payées sur le carburant professionnel et dépassant le minimum européen est conservé.

Le tableau 14 suivant reprend de façon synthétique les principaux résultats à travers les différents scénarios testés.

---

[22] Bassilière D., Bossier F., Verschueren F. (2009), *Hausse de la fiscalité sur l'énergie et baisse d'autres formes de prélèvement : résultats macroéconomiques*

Tableau 14 : Principaux résultats macroéconomiques des variantes de réduction de cotisations sociales (PIB et ses principales composantes, Prix, Finances Publiques et Emploi) compensées par une hausse de la taxation énergétique (alignement sur les prix énergétiques TTC des pays voisins Allemagne, France et Pays-Bas : différences, en %, par rapport à la simulation de base)

PIB et ses principales composantes	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires			Cotisations Patronales et Personnelles		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020	2010	2015	2020
PIB	0,01	0,00	0,00	0,01	0,02	0,02	-0,01	-0,02	-0,01
Consommation Privée	-0,03	-0,07	-0,10	-0,02	-0,05	-0,10	-0,03	-0,04	-0,06
Revenu Disponible Réel	-0,20	-0,13	-0,12	-0,21	-0,16	-0,14	-0,10	-0,6	-0,06
Investissements	-0,14	-0,18	-0,17	-0,15	-0,22	-0,24	-0,11	-0,13	-0,13
Demande Intérieure	-0,05	-0,08	-0,09	-0,05	-0,07	-0,10	-0,05	-0,05	-0,06
Exportations	-0,05	-0,07	-0,07	-0,05	-0,06	-0,05	-0,07	-0,09	-0,09
Importations	-0,12	-0,15	-0,16	-0,13	-0,16	-0,18	-0,11	-0,13	-0,13
Solde Extérieur Courant (%PIB)	0,07	0,09	0,10	0,08	0,09	0,11	0,08	0,09	0,09

Prix	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires			Cotisations Patronales et Personnelles		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020	2010	2015	2020
Déflateur Consommation Privée	0,28	0,25	0,23	0,26	0,16	0,14	0,31	0,33	0,32
Coût Salarial	-0,41	-0,33	-0,32	-0,50	-0,63	-0,58	-0,11	-0,04	-0,06

Finances Publiques (million d'euro)	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020	2010	2015	2020
Total des Recettes	371	344	346	318	49	-20	460	541	596
Total des Dépenses	236	204	147	190	-58	-194	304	422	429
Solde net de Financement	135	139	198	127	107	173	156	118	166

Emploi	Cotisations Patronales non ciblées			Cotisations Patronales baisse ciblée bas salaires			Cotisations Patronales et Personnelles		
	2010	2015	2020	2010	2015	2020	2010	2015	2020
Emploi (milliers)	2,91	5,21	5,56	4,03	10,73	11,58	0,92	1,03	1,17
Emploi (%)	0,07	0,12	0,12	0,09	0,24	0,25	0,02	0,02	0,03

Source : rapport Bassilière D., Bossier F., Verschueren F. (2009)

Lorsqu'on analyse ces résultats, on peut tout d'abord constater qu'à nouveau le choix d'une baisse ciblée des cotisations employeurs sur les bas salaires semble être l'option la plus efficace tant du point de vue de l'emploi, des prix et des finances publiques.

On peut ensuite observer que les impacts des différentes options sur la croissance du PIB sont par contre relativement semblables : dans tous les cas, l'impact sur le PIB est limité. Notons que dans le dernier scénario, nous avons une légère baisse de ce dernier.

Lorsqu'on regarde un peu plus en détail, on peut voir que la chute de la demande intérieure (consommation finale/investissement/consommation publique) est largement compensée par une contribution accrue des exportations nettes à la formation du PIB.

Plus précisément, la diminution des cotisations sociales patronales va affecter à la baisse le coût salarial (de façon moindre dans le dernier scénario et de façon accentuée dans le second). Au niveau des prix, cela va enclencher une spirale vertueuse. En effet, diminuer les coûts salariaux va se répercuter sur les prix qui vont alors baisser. Suivant le principe de l'indexation, on aura une nouvelle baisse des coûts et ainsi de suite.

La diminution des coûts salariaux engendre donc une amélioration de la compétitivité prix ce qui va booster les exportations. De même, cela va améliorer la rentabilité des entreprises et donc agir en faveur des investissements. Cependant, la hausse de la taxation énergétique va avoir un effet contraire et va donc impacter de façon négative les coûts des entreprises. Cela va ensuite se répercuter sur la compétitivité prix et donc sur les exportations. Au final, on peut constater que celles-ci diminuent dans les 3 scénarios étudiés même si la baisse de la parafiscalité permet de conserver en grande partie la compétitivité (sauf dans le 3^{e} scénario où nous avons une mesure mixte). Par ailleurs, il y a également une baisse de l'investissement du

fait que la consommation et les exportations diminuent ainsi que la marge bénéficiaire. Lorsqu'on regarde au revenu disponible, on peut observer qu'il est aussi en diminution et ce malgré une hausse de l'emploi (expliquée infra). Cette baisse entraine une réduction de la consommation privée. Cela peut être expliqué par le surcroît d'inflation engendré par la hausse des prix à l'énergie qui n'est pas entièrement répercuté dans l'indexation (l'index santé augmente moins que les prix à la consommation). Notons que dans le cadre de la baisse des cotisations sociales ciblées sur les bas salaires, la diminution du revenu disponible réel s'explique aussi par la hausse des emplois à bas salaires moins bien rémunérés.

Finalement, la détérioration de la demande intérieure engendrée par la mesure va diminuer les besoins en importation et donc celles-ci vont diminuer en dépit d'une détérioration de la compétitivité. Ayant une baisse plus importante des importations par rapport aux exportations, on aura au total une amélioration des exportations nettes. Selon le rapport, cette amélioration compense la diminution de la demande intérieure menant à une augmentation (limitée) du PIB. La hausse de l'emploi peut, quant à elle, s'expliquer par la baisse du coût salarial ainsi que par la hausse du PIB.

Par ailleurs, le rapport remarque que ces impacts négatifs sur la demande intérieure sont moindres dans le cadre du 3^{e} scénario (baisse mixte des cotisations sociales) du fait que le revenu disponible est soutenu cette fois directement par la baisse des cotisations personnelles même si une partie de la baisse des cotisations passe en impôts directs. De plus, Les investissements sont également moins affectés par les mesures fiscales du fait de perspectives moins dégradées pour la demande intérieure. On peut aussi ajouter que les importations vont moins diminuer du fait que la demande intérieure est plus soutenue alors que les exportations vont plus souffrir du fait d'une moindre baisse du coût salarial. Notons que cette moindre baisse du coût salarial va aussi signifier une moindre création d'emplois.

On peut terminer par une explication plus détaillée de l'impact sur les finances publiques. Comme dit plus haut, on observe une amélioration du solde budgétaire pour les 3 scénarios. Plus particulièrement, on peut dire qu'on a des effets directs (baisse des recettes de cotisations sociales et hausse compensatoire des recettes d'accises de l'Etat). Les effets indirects sont pour ces scénarios une hausse des recettes d'IPP du fait des créations d'emplois engendrées par la mesure (hausse des recettes moins forte dans le cas de la baisse ciblée sur les bas salaires du fait de leur moindre rémunération). Ces hausses des recettes d'IPP peuvent aussi être expliquées par la part du revenu qui va passer en IPP suite à la diminution des cotisations personnelles dans le 3^{e} scénario. Ces créations d'emplois amortissent également la baisse directe des cotisations sociales (l'effet retour est également moins fort pour la baisse ciblée sur les bas salaires pour la même raison). De plus, les recettes d'ISOC sont aussi en hausse (la baisse du coût salarial surpasse la hausse des coûts provoquée par la taxation sur l'énergie). Finalement, les impôts indirects hors accises augmentent (et ce malgré une baisse du volume de la consommation privée). En effet, le surplus d'inflation entraine une augmentation de l'assiette nominale de la taxe sur la valeur ajoutée et donc de ses recettes. Côté dépenses, on observe une augmentation qui est due au fait que la baisse des allocations de chômage soit largement compensée par l'augmentation des dépenses publiques indexées (inflation) et des rémunérations des fonctionnaires et des prestations sociales.

2.3.3. Compensation par une taxation sur le capital (ISOC, CVA)

On peut terminer l'analyse des effets des mesures de compensation par les effets d'une hausse de la taxation sur le capital. Le rapport de la BNB et du BFP (2011) s'intéresse principalement à une hausse de l'ISOC ainsi qu'à une cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVA). Les effets de ces politiques se marquent par la baisse de la demande intérieure qui découle principalement de la baisse des investissements des entreprises. On obtient alors des destructions d'emplois plus ou moins importantes à moyen terme. Selon le rapport, le ralentissement de l'activité qui touche l'économie est, à terme, relativement peu différencié en fonction des mesures considérées.

Les impacts sur les finances publiques sont en moyenne similaires et dépendent du nombre d'emplois détruits, du ralentissement de l'activité et de l'évolution des prix. En général, la hausse des recettes va compenser la hausse des dépenses et donc on aura une amélioration de la capacité de financement (+0,5% PIB en moyenne).

L'ensemble des effets sont repris sur le tableau 15 ci-dessous. On analyse ci-après de façon plus précise les canaux de transmission pour chacune des mesures.

Concernant l'ISOC et la CVA, on aura une hausse des coûts de production pour les entreprises et donc une baisse des profits. Cela va donc impacter de façon négative l'investissement. De plus, elles doivent augmenter leur prix de vente (+0,2 à +0,8% pour l'ISOC) et donc on va avoir une diminution du pouvoir d'achat des ménages. Le revenu disponible va donc diminuer. Cette baisse peut également être expliquée par le fait que les ménages reçoivent aussi moins de dividendes ainsi que par une réduction de la masse salariale (à cause de la diminution de l'emploi). Cette hausse du prix de vente va également impacter de façon négative la compétitivité. Tout cela va finalement entrainer une baisse de la demande intérieure, des exportations et de l'emploi. Du fait du mécanisme d'indexation, on aura une spirale prix-salaire qui va s'enclencher et qui détériorera davantage la situation (notons que concernant le coût salarial pour la CVA, le modèle HERMES du BFP trouve un effet proche de 0 alors que le modèle Noname trouve un effet accru, ce qui semble plus logique : 0,0% en t+7 vs 0,1%). Par ailleurs, on peut voir que le solde extérieur courant en % PIB s'améliore en dépit d'une baisse des exportations (du fait de la baisse des importations qui est plus forte, déclenchée par la baisse de la demande intérieure).

Le rapport tient par ailleurs à introduire une distinction entre les 2 mesures : pour l'ISOC on va avoir une hausse du coût du facteur capital alors que pour la CVA on aura une hausse des coûts des 2 facteurs. Par conséquent, la première mesure aura plus d'impact sur l'investissement (-1,2% en t+7 vs -0,3%) alors que la seconde aura plus d'impact sur l'emploi (-8.500 unités vs -13.400 unités).

Notons que le rapport de la BNB/BFP (2011) nous indique que la formule par la compensation par l'ISOC semble être la meilleure en termes de résultats (cfr introduction pour les graphiques). Cependant, comme déjà mentionné en introduction, il existe d'importantes réserves à ce sujet. En effet, on ne tient pas compte ici des possibles décisions de délocalisation de l'activité des entreprises suite à la mesure ainsi que de ses autres

conséquences sur l'investissement direct. Plus précisément, selon le rapport du CSF (août 2014), l'ISOC impacte de façon négative l'investissement (via le coût du capital). Cet effet est d'autant plus net que l'élasticité au coût du capital est élevée. Selon ce rapport, l'impôt des sociétés est la forme de taxation qui a les effets les plus négatifs sur la croissance. Cela, notamment à cause de la globalisation qui a pour effet d'augmenter l'élasticité de l'investissement direct étranger au taux de l'impôt des sociétés (qui aurait une valeur médiane de l'ordre de 2,8 pour la semi-élasticité de l'investissement direct au taux de l'impôt des sociétés : ceci signifie qu'une hausse d'un point du taux effectif de l'impôt des sociétés diminue le flux net d'investissement entrant de 2,8%).

Tableau 15 : Principaux résultats macroéconomiques (PIB et ses principales composantes, Prix, Finances Publiques et Emploi) des variantes de financement par la taxation sur le capital (ISOC et CVA)-salaires bruts hors index inchangés (différences, en %, par rapport à la simulation de base ; référence 2010)

PIB et ses principales composantes	ISOC			CVA		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
PIB	-0,1	-0,3	-0,5	-0,1	-0,1	-0,1
Consommation Privée	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,1	-0,1
Revenu Disponible Réel	0,0	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1
Investissements	-0,2	-0,8	-1,2	-0,1	-0,3	-0,3
Exportations	0,0	-0,2	-0,3	-0,1	-0,1	-0,1
Importations	0,0	-0,1	-0,2	0,0	-0,1	-0,1
Solde Extérieur Courant (%PIB)	0,0	0,1	0,2	0,0	0,1	0,1

Prix	ISOC			CVA		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Déflateur Consommation Privée	0,1	0,5	0,8	0,1	0,1	0,2
Coût Salarial	0,1	0,7	1,2	0,0	0,0	0,0

Finances Publiques (% PIB)	ISOC			CVA		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Total des Recettes	0,5	0,7	0,8	0,4	0,4	0,4
Total des Dépenses	0,0	0,2	0,3	0,0	0,1	0,0
Solde Primaire	0,5	0,5	0,4	0,3	0,3	0,3
Capacité Nette de Financement	0,5	0,5	0,5	0,3	0,3	0,4

Emploi	ISOC			CVA		
	t	t+3	t+7	t	t+3	t+7
Emploi (milliers)	-0,5	-4,0	-8,5	-5,0	-11,3	-13,4
Emploi (%)	0,0	-0,1	-0,2	-0,1	-0,3	-0,3

Source : Rapport BNB/BFP (2011)

2.4. Conclusion

Dans le cadre de cette partie, nous avons pu établir les principales possibilités d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail ainsi que leurs effets sur l'économie. Ainsi, nous avons pu constater que les résultats compensés étaient positifs pour l'emploi, la compétitivité et le budget gouvernemental. Plus précisément, on a pu voir que les réductions de cotisations de sécurité sociale stimulent toujours positivement l'emploi mais impliquent un coût pour le budget gouvernemental. De plus, lorsqu'on compare les différentes baisses envisagées, on a pu constater que les réductions généralisées de cotisations sociales patronales ont un meilleur effet sur l'emploi et la croissance que les réductions de cotisations personnelles : ceci est dû principalement à l'effet positif de compétitivité en matière de baisse de coût salarial qu'implique la première mesure. Cependant, grâce à la compensation offerte par l'IPP dans le second scénario, on a pu observer que la réduction des cotisations personnelles était moins coûteuse pour le gouvernement. Finalement, lorsqu'on introduit la variante de libre négociation salariale, on a pu conclure que les différences entre les deux scénarios disparaissaient (baisse cotisations sociales généralisées vs baisse des cotisations sociales personnelles). Cela voudrait donc dire qu'à long terme la différence entre incidence légale et incidence économique de la taxation sur le travail disparait (cela confirmerait alors l'IIP, la proposition d'invariance de l'incidence). Cependant, en général, concernant les effets d'une réduction des cotisations sociales, on a pu constater que les résultats les plus performants étaient obtenus grâce à une réduction ciblée des cotisations patronales sur les bas salaires.

Concernant les mesures compensatoires, on a pu montrer qu'elles avaient toutes un effet négatif sur l'emploi mais qu'elles impliquaient aussi un gain pour le budget gouvernemental. Plus particulièrement, les résultats sont moins bons lorsque les mesures compensatoires génèrent une importante hausse des prix du fait notamment des effets de second tour (spirale prix-salaire). A ce titre, les résultats les moins satisfaisants sont offerts par la TVA mais aussi par l'introduction d'une nouvelle contribution sur la VA des firmes (CVA). Mais si les mesures compensatoires ne touchent pas directement le coût salarial et donc n'enclenchent pas la spirale prix-salaire, on a vu que les effets négatifs étaient moindres (accises, TVA sans indexation). Globalement, on a pu conclure que les effets les moins dommageables sur l'emploi et le PIB étaient obtenus avec l'ISOC. Cependant, il faut tempérer en rappelant qu'il existe d'importantes réserves à ce sujet (décisions de relocalisation des firmes, conséquences sur l'investissement direct,...).

Notons que concernant la TVA nous avons pu approfondir l'évaluation en regardant aux effets d'une politique multilatérale menée en Europe. Au total, nous avons vu qu'il y avait un effet moindre par rapport au cas isolé et on a pu conclure qu'au niveau individuel, mener la réforme de façon multilatérale bénéficiait moins à un pays que s'il la menait seul. A noter que dans ce cadre, il y a souvent des problèmes de passager clandestin : un pays attendra toujours que le voisin mène la réforme afin de bénéficier des effets positifs sans en supporter les coûts, ce qui rend difficile l'application multilatérale d'une telle réforme.

Toujours à propos de la TVA, nous avons pu finalement comparer les résultats empiriques de notre mesure compensée à ceux obtenus par un modèle théorique. Les résultats furent plutôt étonnant car contradictoires. Selon ce modèle, la composition de la taxation importe peu quand il s'agit de l'emploi et de la consommation pour autant que le salaire réel net ne soit pas affecté. Cependant, nous avons pu citer plusieurs critiques à propos de cette vision théorique. Tout d'abord, on a pu voir qu'un tax shift a des effets réels si les salaires sont rigides (le salaire net ne retourne que lentement à son niveau initial). En effet, un chemin de transition plus attractif vers l'équilibre semble se dessiner grâce à la dévaluation fiscale (accélération des ajustements et diminutions des coûts de rigidité).

Par après, on a constaté qu'une seconde critique portait sur les revenus ne provenant pas du travail (non considérés par le modèle dans sa version de base): lorsqu'on considère les revenus ne provenant pas du travail, la mesure revient à déplacer une partie du fardeau fiscal vers les non travailleurs. La taxe sur la consommation est moins distortionnaire dans ce cas car elle est aussi imposée sur la richesse existante (mais elle moins équitable car elle détériore le pouvoir d'achat des non travailleurs). De façon générale, on a pu observer que le changement dans le mix de taxation stimule l'économie du fait d'une base taxable plus large. Finalement, on a pu conclure notre critique en nous disant que l'efficacité de la mesure dépendait principalement des caractéristiques spécifiques du système « allocations et prestations » et de la structure de l'économie (degré d'indexation des transferts sociaux, élasticité des salaires pour l'offre de travail,...). La réalité est donc bien plus complexe que les effets neutres prédits par le modèle de base. Ce résultat est venu appuyer notre postulat établi dans le cadre de la section consacrée aux baisses des cotisations sociales selon lequel l'incidence légale importait et pouvait différer de l'incidence économique de la taxation sur le travail. Nous avons, dans ce cadre, notamment développé le concept d'IIP (proposition d'invariance de l'incidence de la taxation). Par manque de résultats à ce sujet, nous avons pu conclure que l'incidence légale de la taxation avait une importance (du moins dans le court terme). A ce propos, nous avons pu constater que les systèmes de négociation salariale forts centralisés faisaient davantage peser le poids de la taxation sur le travail sur les employés. En effet, plus les syndicats gagnent du pouvoir de marché et plus ils peuvent faire pression pour déplacer le poids de la taxation sur l'employeur mais quand les négociations prennent place à un niveau très centralisé, les syndicats tiennent davantage compte des effets négatifs de coûts du travail plus élevés sur l'emploi (on peut dire la même chose d'un système décentralisé).

On peut finir cette conclusion en mettant en lumière une version alternative du tax shift concernant la TVA en se basant cette fois sur une TVA plus uniforme avec pour compensation une baisse du revenu des particuliers. On a pu constater que les dépenses fiscales étaient importantes et donc qu'il y avait la place pour une telle réforme. Bien que cela n'ait pas directement un impact positif sur le revenu disponible des ménages, il peut y avoir une redistribution de la charge fiscale vers des personnes ayant une propension marginale à consommer plus élevée.

III. Tax Shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail: évaluation des critères équité et efficacité

Après avoir décrit les résultats macroéconomiques des principales options envisagées dans le cadre d'un tax shift basé sur la réduction de la taxation sur le travail, nous pouvons à présent analyser ce qu'il en est sur les plans de l'équité et de l'efficacité. Plus particulièrement, on s'intéressera d'abord au cas de la TVA (et de la taxation sur la consommation en général). Ensuite, on émettra un avis sur la compensation par la taxation environnementale.

3.1. Compensation par la TVA (et de la taxation sur la consommation en général)

Dans le cadre de cette section, nous établirons d'abord le caractère régressif de la TVA avant de l'expliquer (et de la taxation sur la consommation en général). Cela est important car cette conclusion aura un impact conséquent dans le cadre de notre analyse distributive. Cette analyse sera exécutée en présentant les résultats d'un article publié par A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft en 2009[23]. Ensuite, nous évaluerons les effets distributifs d'un tax shift basé sur une réduction des cotisations personnelles compensée par une hausse de la TVA. Dans le cadre de cette analyse distributive, nous estimerons aussi les effets d'une dévaluation fiscale et ce grâce au rapport de la Commission Européenne (2013) utilisé ci-dessus. Finalement, on pourra émettre un avis sur l'efficacité de ce type de tax shift grâce au rapport du CSF (août 2014) dont nous nous sommes également déjà servis.

3.1.1. Analyse du caractère régressif de la TVA (et de la taxation sur la consommation en général)

A. Régressivité de la TVA (et de la taxation sur la consommation en général)

Nous pouvons commencer notre analyse par l'explication du caractère régressif de la taxation sur la consommation. La première étape consiste à le montrer empiriquement. Pour cela, le rapport publié par A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft en 2009 nous donne sur le tableau 16 suivant (page 61) le fardeau fiscal supporté par les ménages (classés par décile) en % du revenu disponible.

On peut voir clairement apparaitre une structure régressive : en moyenne les 10% des ménages les plus pauvres payent au moins 2 fois plus de taxes sur la consommation relativement à leur revenu que les 10% les plus riches.

Les auteurs montrent ensuite une confirmation des résultats grâce au calcul de l'index de Suits. Cet index peut être définit comme étant le ratio entre la part cumulative des taxes payées par les ménages (par rapport au total collecté) et la part cumulative qu'ils représentent dans le revenu national. Plus précisément, on peut déduire de cet index que la taxe est progressive si les ménages les plus pauvres qui gagnent ensemble q% du revenu national

[23] André Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009), *Incidence and Welfare Effects of Indirect Taxes*

payent moins de q% du montant total des taxes collectées et vice versa pour une taxe régressive. Si l'index est négatif, cela indique que les plus bas revenus supportent une part de la taxation sur la consommation totale collectée qui est supérieure à la part de leur revenu dans le revenu national disponible (et inversement s'il est positif). Si l'on revient à l'analyse des résultats, on peut constater qu'à chaque fois l'index obtenu est négatif (le caractère régressif le plus marqué étant observé en Grèce et le plus faible en Belgique).

Enfin, la dernière ligne du tableau donne une mesure de l'effet redistributif : l'index de Reynolds-Smolensky (RS). Cet index est calculé comme étant la différence entre l'indice de Gini avant et après taxe. Rappelons que l'index de Gini est une mesure statistique de la dispersion d'une distribution dans une population donnée. Cet index est basé sur la courbe de Lorenz, une courbe de fréquence cumulative (qui compare ici la distribution cumulative de la population à la distribution cumulative des revenus). Plus précisément, on regarde à l'écart entre cette courbe et la distribution uniforme qui représente l'égalité (diagonale) comme le montre le graphique 22 suivant: rapport de la surface (A) au triangle de surface (A)+(B) (G = A/(A+B)). Plus la distribution est égalitaire, plus la courbe se rapproche de la bissectrice et plus l'aire A se réduit ; inversement plus la distribution est inégalitaire, plus l'aire A s'élargit, jusqu'à valoir 1. Gini nous permet d'avoir une mesure évaluant le degré d'inégalité d'une variable spécifique (en l'occurrence ici la distribution des revenus). Dans notre cas, si l'index RS est négatif cela signifie que nous avons un accroissement de l'inégalité du fait de l'intervention de la taxation.

Cette explication est issue du cours de M.Gérard, professeur d'économie à l'UCL (dont nous avons déjà utilisé le cours pour définir l'équité et efficacité de l'impôt).

Graphique 22 : Courbe de Lorenz et coefficient de Gini

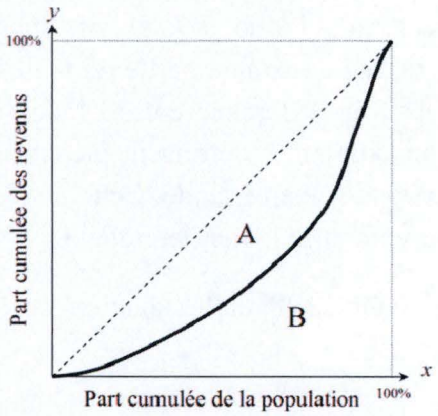

Source : cours M.Gérard (2012-2013)

Lorsqu'on revient à nos résultats, on peut voir que l'effet redistributif de la taxation est négatif pour tous les pays, pointant donc une inégalité croissante à cause de la taxation. Cela montre donc à nouveau le caractère régressif de ces taxes.

Tableau 16: Fardeau fiscal (taxation sur la consommation) supporté par les ménages en pourcentage du revenu disponible-par décile

Decile	BE	GR	HU	IE	UK
1	23.8	28.6	25.7	24.8	20.6
2	13.6	22.6	19.3	19.5	14.8
3	13.3	19.2	17.6	16.6	13.5
4	12.8	18.8	16.7	15.2	12.5
5	12.4	17.7	15.8	15.5	11.8
6	11.8	16.2	15.4	14.2	10.9
7	11.6	15.8	15.1	13.1	10.8
8	11.0	14.9	14.7	12.4	10.1
9	10.8	14.2	14.4	11.0	9.3
10	9.6	11.9	12.8	7.8	7.5
Suits index	-0.079	-0.101	-0.086	-0.143	-0.120
Reynolds-Smolensky index	-0.011	-0.024	-0.016	-0.015	-0.015

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

On peut finalement étudier la régressivité en regardant à l'érosion de la progressivité des autres instruments de taxation (ici : IPP) provoquée par la taxation sur la consommation.

Il est frappant de constater sur le tableau 17 ci-dessous (PIT=IPP) qu'en Irlande, les taxes sur la consommation sont aussi régressives que le système de taxation IPP est progressif (index de Suits). Le système de taxation indirecte (qui ne reprend ici que la taxation sur la consommation) est le moins régressif en Belgique et Hongrie. La deuxième partie du tableau, nous montre l'érosion du système redistributif en regardant à la différence entre l'index de Gini avant et après taxes (Index RS) : les taxes sur la consommation détruisent presque la moitié des effets redistributifs du système progressif de taxation IPP en Irlande. Cette érosion est presque d'1/4 en Hongrie et Royaume-Uni. La Belgique se montre le meilleur élève.

Tableau 17 : Index de Suits et de Reynolds-Smolensky pour l'IPP et la taxation sur la consommation

Country	π_S^{PIT}	π_S^{IND}	π_S^{TOT}	π_{RS}^{PIT}	π_{RS}^{IND}	π_{RS}^{TOT}
Belgium	0.219	-0.079	0.113	0.057	-0.010	0.046
Greece	0.492	-0.101	0.094	0.035	-0.024	0.01
Hungary	0.424	-0.086	0.144	0.056	-0.015	0.041
Ireland	0.140	-0.143	0.044	0.043	-0.019	0.024
UK	0.200	-0.120	0.092	0.038	-0.011	0.026

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

B. Explication de la Régressivité de la TVA (et de la taxation sur la consommation en général)

Après avoir montré empiriquement le caractère régressif de la taxation sur la consommation, on va pouvoir tenter de l'expliquer. Le rapport publié par A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft en 2009 a ainsi émis plusieurs hypothèses.

b.1. Hypothèse 1 : différence entre TVA et Accises

Cette hypothèse est basée sur le fait que si l'on prend la TVA seule dans le système de taxation de la consommation, on obtiendrait un système progressif. Les accises, avec souvent des taux implicites très élevés, sont prélevées sur des produits qui sont relativement plus important pour les ménages à bas revenus, mais sont considérées comme légitimes au vu des externalités qui sont associées aux biens taxés. On peut voir que cette hypothèse pour expliquer la régressivité peut être rejetée en regardant le tableau 18 suivant qui sépare TVA et accises. La TVA est régressive par rapport au revenu disponible de chaque pays et en Belgique la TVA est encore plus régressive que les accises. Enfin, lorsqu'on regarde aux effets sur la redistribution (index de Suits et de RS), l'effet de la TVA est plus important que les accises.

Tableau 18 : Payement de TVA et d'accises en % du revenu disponible-par décile

Decile	BE		HU		UK		GR		IR	
	VAT	Excise	VAT	Excise	VAT	Excise	VAT	Excise	VAT	Excise
1	21.1	2.7	22.0	3.7	13.9	6.7	24.9	4.7	31.7	9.6
2	11.8	1.8	16.8	2.5	10.1	4.7	18.1	3.6	14.2	5.5
3	11.5	1.8	15.3	2.3	9.3	4.2	16.4	3.6	12.0	4.6
4	11.0	1.8	14.6	2.1	8.6	3.9	15.6	3.3	10.4	4.1
5	10.7	1.7	13.8	2.0	8.1	3.6	15.6	3.3	10.9	4.6
6	10.1	1.7	13.5	1.9	7.6	3.3	14.3	3.0	10.2	4.6
7	9.9	1.7	13.2	1.9	7.6	3.2	13.3	2.9	9.3	4.1
8	9.3	1.7	12.8	1.9	7.0	3.0	13.1	2.8	8.7	3.9
9	9.2	1.7	12.5	1.9	6.6	2.7	11.8	2.5	7.8	3.3
10	8.1	1.5	11.1	1.7	5.5	2.0	10.4	2.1	5.9	2.5
Suits index	-0.083	-0.054	-0.084	-0.099	-0.108	-0.147	-0.101	-0.101	-0.171	-0.155
Reynolds-Smolensky index	-0.010	-0.001	-0.013	-0.002	-0.009	-0.005	-0.021	-0.004	-0.015	-0.005

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

b.2. Hypothèse 2 : Différence entre les schémas de dépenses selon les déciles

Cette hypothèse est basée sur le débat concernant la différentiation des taux de taxation. Ainsi l'efficacité nous recommande de taxer les biens de première nécessité plus lourdement car moins élastiques. Mais l'équité nous recommande de les taxer moins car ces biens sont consommés relativement plus par les plus pauvres.

Plus précisément, l'hypothèse nous affirme ici que la régressivité est due au fait que les plus pauvres dépensent relativement plus pour des biens soumis à une plus lourde taxation montrant ainsi une différence de planification des dépenses selon le décile considéré. Afin de

vérifier cette hypothèse, Le tableau 19 suivant nous montre la part du budget des dépenses consacré aux biens classés selon leur taux de TVA ainsi que pour les accises (Belgique). On peut clairement voir que les produits à taux réduits sont consommés plus à travers les déciles les plus pauvres et l'inverse est vrai pour les produits à taux standard. Pour les accises, le schéma est plus compliqué : la part dédiée à l'alcool et à l'essence ne dépend pas du décile alors que pour le tabac, ce sont les plus pauvres qui dépensent relativement plus. On peut en conclure que les plus pauvres ne dépensent pas relativement plus pour des biens plus lourdement taxés et donc on peut rejeter l'hypothèse.

Tableau 19 : part des dépenses consacrées aux biens de consommation classés selon leur taux de taxation (TVA)-par décile (Belgique)

Decile	0%	6%	12%	21%	Alcohol	Tobacco	Car fuel
1	28.1	25.2	0.5	46.2	1.6	2.3	2.2
2	27.5	24.6	0.7	47.2	1.7	1.8	2.7
3	24.9	24.2	0.4	50.6	1.8	1.2	3.7
4	22.6	23.2	0.4	53.8	1.8	1.2	3.4
5	23.2	22.8	0.4	53.6	2.1	1.0	3.5
6	22.5	21.8	0.3	55.5	1.6	1.2	3.6
7	24.2	21.3	0.3	54.2	1.8	0.9	3.8
8	22.6	21.4	0.3	55.7	1.9	1.0	3.4
9	21.4	20.0	0.2	58.4	2.0	0.8	3.1
10	21.5	17.6	0.3	60.7	1.9	0.7	2.7

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

Le tableau 20 suivant nous confirme cette conclusion : les élasticités (liées aux dépenses) qui sont les plus basses (colonne 1) correspondent aux taux implicites de taxation indirecte les moins élevés (colonne 2), pointant un système de taxation orienté plutôt vers l'équité que l'efficacité. Pour conclure, on peut aussi regarder à la corrélation entre ces élasticités et ces taux : si +1=système basé sur l'équité et si -1=système basé sur l'efficacité. Les auteurs obtiennent un résultat qui tend vers l'indépendance entre les deux mesures mais on peut tout de même voir une légère préférence pour l'équité en Belgique et en Hongrie alors qu'on a une préférence pour l'efficacité au Royaume-Uni et en Irlande.

Il est cependant intéressant d'introduire ici une nuance concernant certaines élasticités. En effet, si l'on prend par exemple la catégorie « nourriture », cela regroupe des biens de consommation qui ont des élasticités variées et donc il faut faire attention quant à ce genre de conclusion lorsqu'on traite des catégories de biens assez larges. Cependant, tenter de désagréger ces catégories mènerait à des problèmes plus complexes et donc on doit s'en contenter.

Tableau 20 : élasticités liées à la dépense (1) et taux implicites de taxation (TVA-colonne 2)

Commodity aggregate	BE		HU		IE		UK	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
Food, non alcoholic beverages	0.42	8.1	0.66	15.5	0.55	4.2	0.51	2.1
Alcoholic beverages	0.94	43.9	1.19	64.3	1.15	26.6	1.13	89.7
Tobacco	0.54	162.9	0.42	273.0	0.44	299.3	0.60	414.7
Clothing and footwear	1.25	20.8	1.25	25.0	2.14	16.3	1.58	14.1
Home fuels and electricity	0.53	23.5	0.44	15.0	0.33	12.4	0.21	5.0
Rents	0.34	0.0	0.46	0.0	0.43	0.0	0.35	0.0
Household services	1.25	16.4	1.19	20.9	1.27	16.3	1.03	12.2
Health	1.00	2.8	1.01	5.5	2.46	1.0	1.51	0.0
Private transport	1.72	34.7	2.25	79.0	1.24	75.4	1.11	58.8
Public Transport	0.30	6.0	0.35	25.0	0.42	0.0	0.34	0.0
Communication	0.68	20.2	1.06	24.9	0.67	19.1	0.51	16.5
Recreation and culture	1.08	11.9	1.30	11.9	1.04	12.4	1.12	13.6
Education	0.15	1.8	0.28	0.0	0.23	1.9	0.18	0.0
Restaurants	1.63	12.8	2.23	14.0	1.40	12.4	1.46	17.5
Other goods and services	1.48	8.5	1.59	22.8	1.62	3.1	1.26	8.5
Home production			0.64	0.0				
Correlation between (1) and (2)	0.041		0.0394		-0.0664		-0.0338	

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

b.3. Hypothèse 3 : Différence entre les indicateurs utilisés pour mesurer le bien être des ménages : revenu disponible vs dépenses

La dernière hypothèse se base sur le débat concernant l'utilisation de la mesure pour établir la régressivité, c'est-à-dire entre utiliser revenu ou dépenses comme indicateur du bien être des ménages. On peut principalement dire que choisir les dépenses plutôt que le revenu revient à lisser la volatilité à court terme des revenus et à approximer le concept de cycle de vie du revenu (concept du revenu permanent). Ensuite, les erreurs de mesures sont moins présentes dans le cadre de l'évaluation avec les dépenses par rapport à l'évaluation avec le revenu disponible.

On peut rappeler d'abord ce que l'on entend par revenu permanent (voir cadre 8 ci-dessous). Les explications sont issues du cours de Macroéconomie (2e année de bachelier en sciences économiques et de gestion) donné par M.Mignolet, professeur d'économie aux Facultés Universitaire Notre-Dame de la Paix à Namur (année académique 2010-2011)[24].

[24] M.Mignolet, Macroéconomie, Faculté Universitaire Notre-Dame de la Paix (2010)

Cadre 8 : La notion de Revenu Permanent (Friedman)

Friedman pose principalement 2 hypothèses (r^e étant le taux d'intérêt attendu). Tout d'abord, le ménage possède une Richesse Humaine (capacité à générer un revenu du travail courant et futur). On peut l'écrire : $Y_0 + \sum_{t=1}^{\infty} \frac{Y_t^e}{(1+r^e)^t}$. Ensuite il possède également une richesse non humaine (capital financier et immobilier) qu'on peut écrire : $(W/P)_0$.

Cette richesse totale donne un rendement : celui-ci est appelée le Revenu Permanent (Y_p). On peut l'écrire : $\sum_{t=0}^{\infty} \frac{Y_p}{(1+r^e)^t} = (W/P)_0 + Y_0 + \sum_{t=1}^{\infty} \frac{Y_t^e}{(1+r^e)^t}$. La somme des revenus permanents en valeur actualisée sur l'ensemble de la période est égale à la somme de la richesse humaine et de la richesse non humaine.

Par souci de simplicité, le revenu permanent est supposé constant ($Y_p = Y_{p0}$). Il peut donc être approximé par une progression géométrique de raison $1/1+r^e$ soit $(1+r^e/r^e) * Y_{p0} = \sum_{t=0}^{\infty} \frac{Y_p}{(1+r^e)^t}$.

En isolant Y_{p0} on obtient : $Y_{p0} = \frac{r^e}{1+r^e}[(W/P)_0 + Y_0 + \sum_{t=1}^{\infty} \frac{Y_t^e}{(1+r^e)^t}]$. Le revenu permanent est donc le rendement de la richesse humaine et non humaine. Il est en effet le résultat du produit d'un taux de rendement et du total des richesses humaine et non humaine.

Selon Friedman, la consommation courante (dépense) est proportionnelle au revenu permanent et on peut donc écrire : $C_t = \kappa(Y_p)$.

Notre hypothèse est fondée sur le fait que le taux d'épargne est croissant avec le revenu (tableau 21) : cela mène à une différence fondamentale dans notre considération distributionnelle du système de taxation (tableau 22).

Le tableau 21 montre le caractère progressif du taux d'épargne et le tableau 22 montre une comparaison entre utiliser le revenu et les dépenses (non durables afin d'exclure un potentiel biais dans l'évaluation du bien être provenant des dépenses durables qui peuvent être assimilées à de l'épargne, car se répartissant entre consommation présente et future) comme mesure du bien être. On peut y voir une conclusion opposée à celle établie dans la section précédente : en effet, la taxation sur la consommation est vue comme un système progressif.

Tableau 21 : Taux d'épargne (et de dépenses durables assimilées)-par décile

Deciles	BE	GR	HU	IE	UK
1	-52.3	-105.4	-48.4	-94.8	-15.8
2	-9.5	-50.8	-10.5	-54.5	18.3
3	0.5	-25.0	1.5	-25.3	26.1
4	6.9	-18.5	7.9	-13.0	31.9
5	13.1	-14.6	13.8	-9.9	36.7
6	18.7	-2.6	18.2	0.7	39.6
7	22.6	2.2	20.7	7.8	43.5
8	27.1	6.1	23.8	14.5	46.9
9	31.7	12.1	27.5	25.0	51.4
10	42.2	27.3	37.7	46.2	61.7

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

Tableau 22 : comparaison entre le payement de taxation sur la consommation en % du revenu disponible (1) par rapport au même payement en % de dépenses non durables (2)-par décile

Décile	BE		GR		HU		IE		UK	
	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)	(1)	(2)
1	23,8	11,3	28,6	13,4	25,7	17,1	24,8	12,4	20,6	13,9
2	13,6	11,8	22,6	14,4	19,3	16,9	19,5	12,3	14,8	13,7
3	13,3	11,9	19,2	15,2	17,6	16,9	16,6	12,7	13,5	13,7
4	12,8	12,3	18,8	15,7	16,7	16,8	15,2	12,8	12,5	14,0
5	12,4	12,6	17,7	16,1	15,8	16,9	15,5	13,7	11,8	14,2
6	11,8	12,8	16,2	15,8	15,4	17,0	14,2	14,1	10,9	14,4
7	11,6	13,1	15,8	15,8	15,1	17,2	13,1	14,1	10,8	14,6
8	11,0	13,3	14,9	16,1	14,7	17,4	12,4	14,3	10,1	14,7
9	10,8	13,5	14,2	15,8	14,4	17,6	11,0	14,2	9,3	14,6
10	9,6	13,9	11,9	15,2	12,8	18,0	7,8	14,3	7,5	14,4
Suits Index	-0,079	0,021	-0,101	0,006	-0,086	0,032	-0,143	0,025	-0,120	0,006

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

Cela confirme donc notre hypothèse : la progressivité du taux d'épargne explique la différence d'évaluation distributive d'un système de taxation (utiliser les dépenses ou le revenu comme dénominateur n'est pas équivalent). C'est logique : les déciles les plus élevés épargnent relativement plus et donc dépensent relativement moins de leur revenu en taxation sur la consommation. On peut donc conclure que la taxation sur la consommation (et donc la TVA) est progressive par rapport à la dépense et donc au revenu permanent.

Notons qu'un rapport publié par l'OCDE en décembre 2014[25] arrive à la même conclusion comme on peut le voir sur le graphique 23 ci-dessous (reprend 20 pays de l'OCDE dont la

[25] OECD/Korea Institute of Public Finance (2014), *The Distributional Effects of Consumption Taxes in OECD Countries*

Belgique). Cependant, il tempère en nous disant que prendre le revenu comme base peut être avantageux si l'on veut s'intéresser à l'effet distributionnel immédiat de la tva.

Graphique 23: TVA moyenne payée en % des dépenses ou de revenu par les ménages-par décile (OCDE)

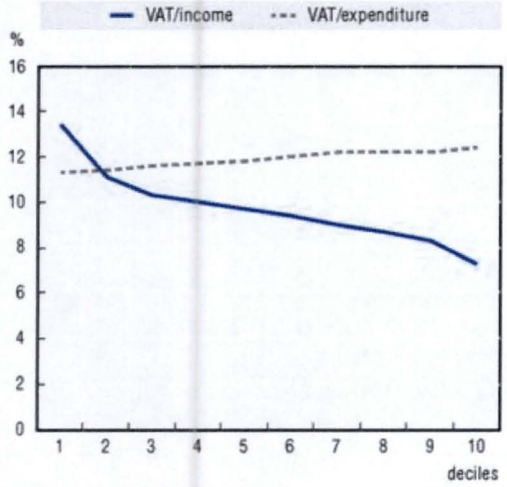

Source : OCDE (2014)

3.1.2. Impact distributif (et sur l'efficacité) d'un tax shift basé sur une baisse des cotisations sociales et compensée par une hausse de la taxation sur la consommation

Après avoir expliqué la régressivité de la taxation sur la consommation, nous pouvons maintenant entrer dans le vif de notre analyse distributive (ainsi que sur l'efficacité) et examiner quels sont les impacts distributifs d'un tax shift basé sur une baisse des cotisations personnelles compensée par une hausse de la taxation sur la consommation. L'exercice sera ensuite effectué pour une baisse des cotisations sociales patronales compensée par une hausse de TVA. Finalement, nous discuterons d'une compensation par l'uniformisation des taux de cette dernière.

A. Simulation d'une baisse des cotisations sociales personnelles compensée par une hausse de la taxation sur la consommation : impacts distributifs

Cet exercice est effectué grâce à l'article publié par A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft en 2009. Ainsi, on examinera les effets distributifs d'un glissement d'une taxation sur le travail basée sur les cotisations sociales personnelles (baisse de 25%) vers une taxation sur la consommation. On suppose qu'on effectue le tax shift dans le cadre d'une neutralité budgétaire ex ante. L'exercice a pu être réalisé grâce au logiciel EUROMOD. De plus, l'augmentation du revenu disponible se traduit par une hausse des dépenses, l'épargne des ménages étant supposée constante.

Afin d'évaluer les résultats distributifs, une mesure basée sur le gain de bien être en matière de consommation a été adoptée (WG) : cela représente le coût monétaire d'obtenir un certain niveau de bien être en achetant un panier de biens. Il y a 2 forces adverses qui influencent

cette mesure : d'une part, le gain de bien être dû à la hausse des dépenses non durables (à un prix donné les ménages peuvent acheter plus de quantité suite à la hausse de leur pouvoir d'achat grâce à la baisse des cotisations sociales) et d'autre part, la hausse des prix suite à l'augmentation de la taxation sur la consommation, diminue aussi la quantité disponible de biens pour un budget donné ce qui impacte de façon négative le bien être.

Le tableau 23 suivant donne les changements dans le budget gouvernemental : la diminution des cotisations sociales personnelles de 25% mène à une augmentation du taux standard de TVA de 4 à 5 points de % en Belgique, Irlande et UK (jusqu'à 9% en Hongrie). Notons qu'en Belgique, la perte est compensée par une hausse de l'IPP du fait de la hausse du revenu taxable (les autres pays n'excluent pas les contributions sociales de la base taxable et donc ce n'est pas le cas chez eux).

Tableau 23: Impact sur le budget gouvernemental d'un glissement d'une taxation sur le travail basée sur les cotisations sociales personnelles (baisse de 25%) vers une taxation sur la consommation

	BE		HU		IE		UK	
	baseline	simulation	Baseline	simulation	Baseline	simulation	baseline	Simulation
SIC employee	17,490	-3,900	2,777	-693	168,875	-33,902	42,283	-9,713
PIT	35,500	+1,763	4,608	+0	1136,416	+0	164,813	+0
Indirect tax	14,400	+2,309	4,300	+731	443,139	34,791	71,717	+10,655
VAT rate	21%	26%	25%	34%	20%	23,5%	17,5%	21,5%

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

Les tableaux suivants donnent les conséquences de la mesure sur le bien être pour les différents déciles de la population en examinant à chaque fois l'ampleur des 2 forces décrites ci-dessus.

Le tableau 24 nous donne les montants absolus. Ainsi, on peut voir que la première composante est partout positive (le revenu disponible augmente suite à la réforme, l'épargne restant constante). Par contre, la deuxième composante a un effet négatif sur le budget des ménages. Au total, on peut observer que le 2^{e} effet domine le premier pour les déciles ayant les dépenses les moins élevées : l'effet sur le bien être est donc négatif pour ces groupes (jusqu'au 5^{e} décile pour la Belgique et le Royaume-Uni, et même le 6^{e} en Hongrie). Pour les autres, la situation est inversée et ces groupes deviennent plus aisés en termes de bien être après la réforme.

Tableau 24 : Décomposition des variations du bien être (WG) entre effet revenu (1ère composante) et effet prix (2e composante)-par décile (montants absolus : €/an)

Decile equiv. non durable expend.	BE			HU			IE			UK		
	Change nondur. exp.	Price effect	WG	Change nondur. exp.	Price effect	WG	Change nondur. exp.	Price effect	WG	Change nondur. exp.	Price effect	WG
1	43	-193	-150	22	-70	-47	0	-59	-58	9	-50	-42
2	79	-262	-183	34	-90	-56	38	-152	-114	39	-99	-60
3	159	-308	-149	57	-105	-48	108	-202	-94	90	-134	-44
4	237	-366	-129	82	-124	-41	213	-277	-64	134	-168	-34
5	389	-417	-28	112	-139	-27	321	-313	8	196	-200	-4
6	482	-455	26	141	-157	-16	364	-328	36	278	-233	45
7	614	-509	105	192	-183	9	390	-338	52	360	-269	91
8	735	-557	178	231	-205	26	483	-403	80	473	-316	158
9	837	-607	230	310	-237	73	523	-399	124	620	-376	245
10	1162	-858	305	527	-339	188	722	-531	191	764	-570	194

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

Le tableau 25 nous donne cette fois les montants exprimés en % des dépenses totales. On peut voir que le changement relatif en dépenses de biens non durables est clairement croissant à travers les déciles, indiquant que les déciles les plus élevés bénéficient relativement mieux de la hausse du revenu disponible impliqué par la réforme. La réforme est donc régressive par rapport à cette composante. Par contre, le pourcentage de perte de bien être due à la hausse relative des prix est croissant à travers les déciles : la réforme est progressive par rapport à cette composante (les pauvres perdent moins). L'effet dominant est à nouveau la régressivité dans la hausse des dépenses en biens non durables par rapport à l'effet progressif de la hausse des prix. Le changement en % des dépenses totales augmente donc à travers les déciles.

Tableau 25 : Décomposition des variations du bien être (WG) entre effet revenu (1ère composante) et effet prix (2e composante)-par décile (en % des dépenses non durables)

Decile equiv. non durable expend.	BE			HU			IE			UK		
	Change nondur. exp. (%)	Price effect (%)	WG (%)	Change nondur. exp. (%)	Price effect (%)	WG (%)	Change nondur. exp. (%)	Price effect (%)	WG (%)	Change nondur. exp. (%)	Price effect (%)	WG (%)
1	0.37	-1.67	-1.30	0.71	-2.22	-1.51	0.01	-0.83	-0.82	0.20	-1.17	-0.96
2	0.51	-1.70	-1.19	0.87	-2.29	-1.41	0.23	-0.90	-0.68	0.55	-1.39	-0.85
3	0.89	-1.72	-0.83	1.28	-2.36	-1.08	0.47	-0.88	-0.41	0.97	-1.45	-0.48
4	1.12	-1.74	-0.61	1.63	-2.45	-0.82	0.67	-0.87	-0.20	1.19	-1.49	-0.30
5	1.63	-1.75	-0.12	2.03	-2.52	-0.49	0.89	-0.87	0.02	1.49	-1.51	-0.03
6	1.88	-1.78	0.10	2.34	-2.61	-0.27	0.99	-0.89	0.10	1.84	-1.54	0.30
7	2.18	-1.81	0.37	2.81	-2.67	0.14	1.01	-0.88	0.13	2.11	-1.58	0.53
8	2.45	-1.86	0.59	3.14	-2.78	0.36	1.13	-0.94	0.19	2.40	-1.60	0.80
9	2.54	-1.84	0.70	3.73	-2.85	0.88	1.18	-0.90	0.28	2.67	-1.62	1.05
10	2.43	-1.79	0.64	4.83	-3.10	1.72	1.30	-0.96	0.35	2.17	-1.62	0.55

Source: rapport A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009)

Ces résultats peuvent paraitre troublant car dans la section précédente nous avions vu que la taxation sur la consommation, et en particulier la TVA, était progressive par rapport aux dépenses totales.

On peut cependant expliquer ces résultats par le fait que la taxation sur la consommation est moins progressive que le système des cotisations sociales des employés pour la population dans son ensemble. Selon les auteurs, cela est dû au fait que la population qui ne travaille pas est proportionnellement plus importante dans les déciles inférieurs et donc paye des taxes sur la consommation mais pas de contributions sociales. Le gain de progressivité amené par la hausse des taxes sur la consommation est donc plus que compensé par la perte de progressivité amenée par la diminution des cotisations sociales des employés. Ce résultat est crucial dans la conception d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail.

Les auteurs de l'article proposent 2 solutions à ce problème : d'une part on peut amener le système de taxation sur la consommation à être plus progressif en mettant au point un système de différenciation des taux basé sur l'équité. Cependant, ce système est inefficace. D'autre part, on peut aussi rendre le système de taxation directe encore plus progressif.

B. Simulation d'une baisse des cotisations sociales patronales compensée par une hausse de la taxation sur la consommation : impacts distributifs et efficacité de la mesure

Afin d'examiner les effets distributifs ainsi que sur l'efficacité d'un tel tax shift, nous pouvons commencer par donner les résultats du rapport publié par la Commission Européenne (2013) déjà utilisé précédemment pour évaluer les effets macroéconomiques.

Afin d'effectuer leur analyse, les auteurs se basent sur le modèle SYSIFF 06 reprenant un ensemble de données sur les ménages (France). Les auteurs commencent par nous donner les 3 principaux taux de TVA en vigueur et leur part dans les dépenses des ménages. Ainsi, nous avons un taux standard (19,6%) qui représente 50,1% des dépenses de l'échantillon. Ensuite, il existe un taux réduit (5,5%) qui représente 45% des dépenses. Finalement, les auteurs font également mention d'un taux spécial (2,1%) mais qui sera exclu de l'analyse.

Selon les auteurs, la dévaluation fiscale produit indirectement une hausse dans le revenu disponible à travers la réduction des cotisations sociales patronales (SSC) mais aussi un plus grand fardeau fiscal en matière de TVA à supporter par les ménages.

Les auteurs obtiennent un résultat régressif (ligne continue avec ronds blancs), avec le revenu disponible des plus riches qui augmente très fort alors qu'il diminue pour les plus pauvres (ils constatent d'ailleurs une hausse de l'indice de Gini). Les résultats sont visibles sur la figure 24 suivante.

Graphique 24: variation du revenu disponible (par décile) après la dévaluation fiscale (France)

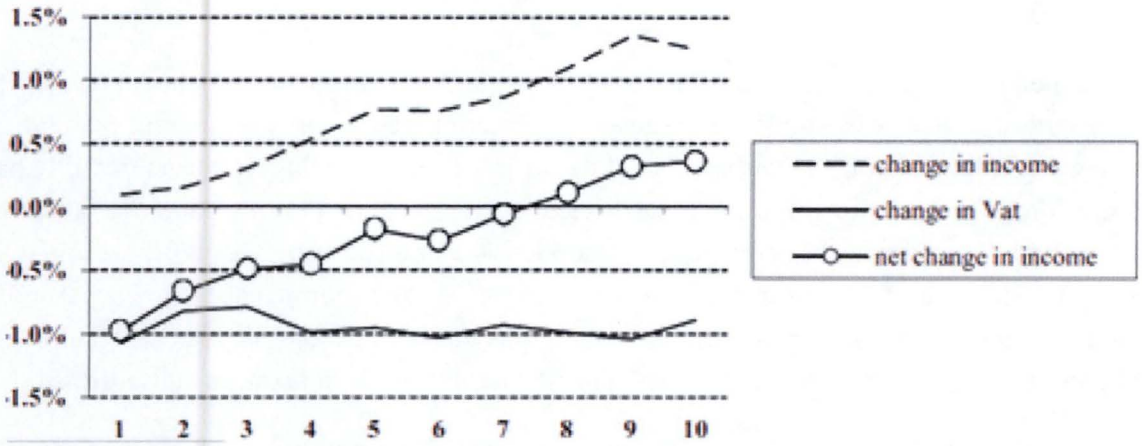

Source : European Commission (2013)

Lorsque les auteurs appliquent une variante liée à la baisse des cotisations sociales sur les bas salaires, ils obtiennent une amélioration des résultats. Ainsi, on a une hausse du revenu disponible dans la moitié inférieure de la population alors que le fardeau fiscal de la tva plus élevée est réparti uniformément. Dans ce scénario, les plus pauvres vont légèrement y gagner alors que les plus riches vont y perdre légèrement. Les résultats sont visibles sur la figure 25 suivante.

Graphique 25 : variation du revenu disponible après la dévaluation fiscale centrée sur les bas salaires-par décile (France)

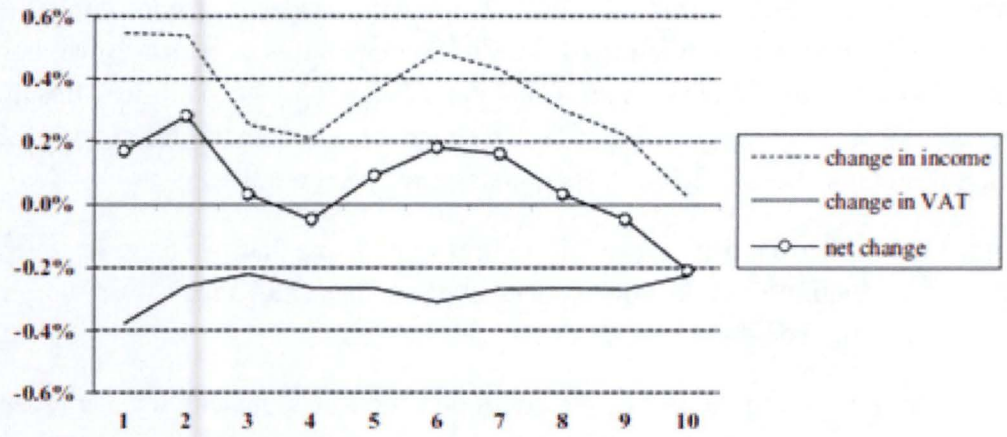

Source : European Commission (2013)

Ils ont ensuite regardé aux résultats par profil social dans la population. Ainsi, lorsque le changement est général (rouge), on peut voir que les employés et les managers y gagnent alors que les pensionnés et les chômeurs sont les grands perdants de la mesure. Lorsque le changement est ciblé (bleu), seuls les chômeurs semblent y gagner un peu (voir graphique 26 suivant).

Graphique 26: variation du revenu disponible suite à la dévaluation fiscale par profil social (France)

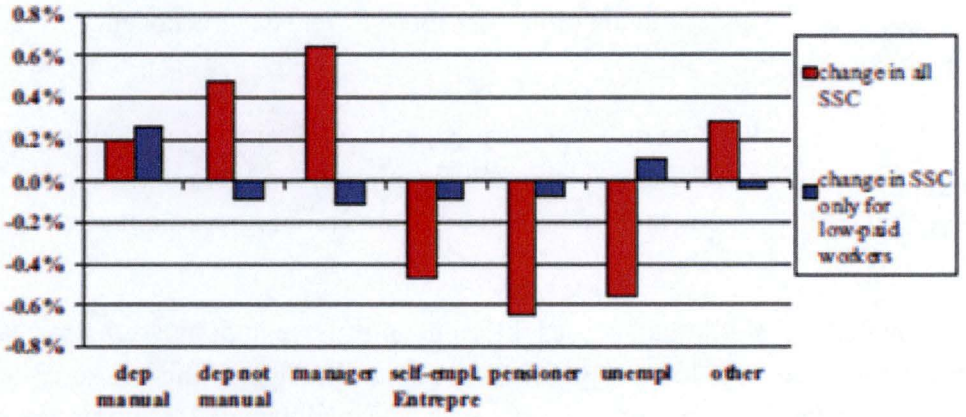

Source : European Commission (2013)

On peut terminer cette section en donnant l'avis du rapport du CSF (août 2014) déjà mentionné ci-dessus. Afin d'évaluer les impacts sur les plans de l'efficacité et de l'équité de la mesure, le rapport examine l'impact sur les 2 parties de la politique séparément. Ainsi, lorsqu'on considère la baisse des cotisations sociales patronales, on peut dire que la mesure est efficace du fait de son effet positif sur l'emploi. De plus, si la mesure est basée sur une réduction ciblée des cotisations patronales sur les bas salaires, elle sera d'autant plus efficace car une baisse de la pression fiscale ciblée sur les bas salaires concentre ses effets là où la réaction de l'offre de travail au salaire net est particulièrement sensible (piège à l'emploi) et là où la demande de travail est particulièrement sensible au coût salarial, du fait de l'écart entre celui-ci et la productivité.

Une baisse des cotisations patronales peut également s'avérer positive sur le plan de l'équité du fait que lorsqu'elle est basée sur les bas salaires on aura des créations d'emploi dans le bas de la distribution des revenus. Cependant, le rapport met en garde : il faut éviter qu'elle soit détournée, par exemple, en une hausse du taux de marge des entreprises ou en une hausse des salaires bruts.

Concernant la hausse de la TVA, on sait qu'une imposition généralisée de la consommation génère moins de distorsions qu'une imposition des revenus du travail. Cet impôt est donc efficace.

Du point de vue de l'équité, on sait aussi que la TVA est généralement vue comme régressive (voir supra) mais, selon le rapport, le couplage des deux mesures n'est pas nécessairement anti-redistributif. En effet, l'opération peut être positive si les effets des créations d'emploi sont plus concentrés vers le bas de la distribution que ne l'est la charge de la TVA.

C. Impacts d'un tax shift basé sur une compensation consistant en une uniformisation des taux de TVA : équité et efficacité

On peut terminer cette section par l'évaluation distributive (et de l'efficacité) d'une uniformisation des taux de TVA.

Nous pouvons tout d'abord regarder à ce qu'il en est lorsque nous diminuons les cotisations sociales patronales généralisées. Les résultats compensés obtenus par les auteurs du rapport de la Commission Européenne (2013) nous montrent encore un caractère régressif concernant la mesure.

Lorsque la mesure est évaluée en s'attardant sur les différents profils de la population, on peut tenir les mêmes conclusions que pour le point précédent. Lorsqu'il s'agit d'une baisse ciblée des cotisations sociales sur les bas salaires, on peut voir que maintenant les employés et managers y gagnent légèrement alors que les chômeurs y perdent.

Les résultats sont visibles sur les figures 27 et 28 suivantes.

Graphique 27: variation du revenu disponible après dévaluation fiscale basée sur une uniformisation des taux de TVA-par décile (France)

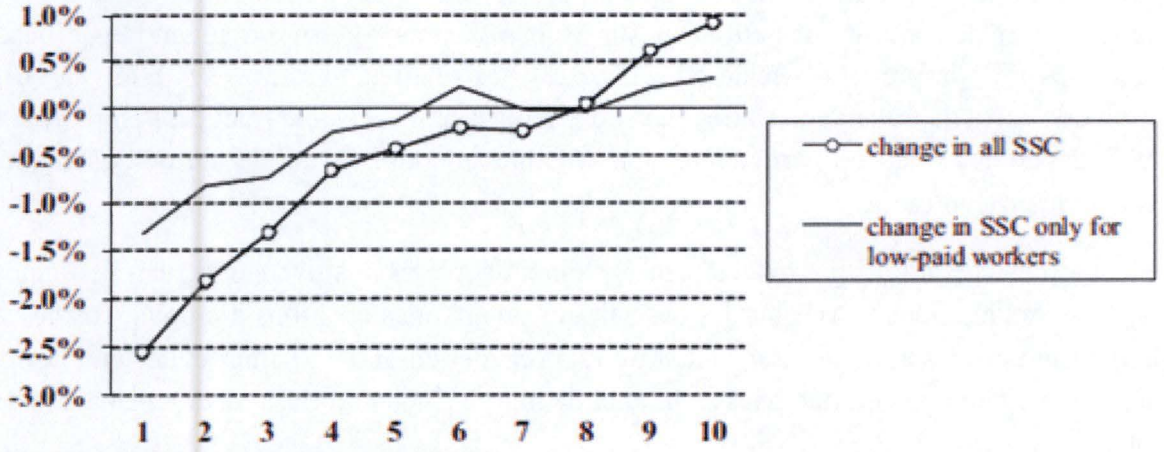

Source : European Commission (2013)

Graphique 28: variation du revenu disponible suite à la dévaluation fiscale basée sur une uniformisation des taux de TVA par profil social (France)

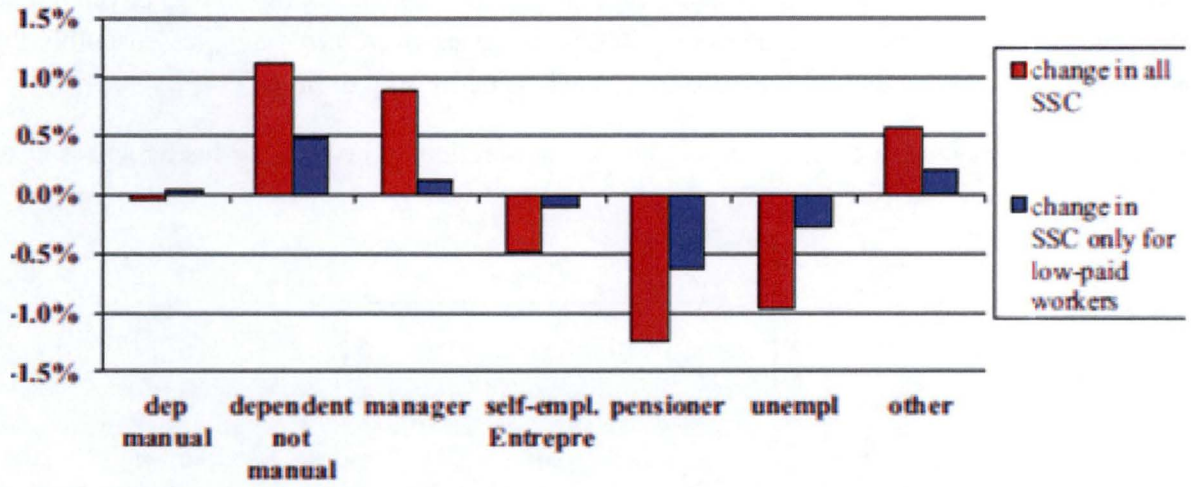

Source : European Commission (2013)

Le rapport du CSF (août 2014) nous propose une alternative dont nous avons déjà évoqué le cas dans le cadre de l'évaluation macroéconomique : une baisse de la taxation sur le revenu compensée par une uniformisation des taux de TVA. Il s'agit donc ici d'agir en aval des salaires bruts. Cependant, nous pouvons faire des liens sur les plans de l'équité et de l'efficacité entre les deux mesures. Tout comme l'exercice précédent, on peut conclure que la mesure est efficace, car, pour un montant donné de dépenses publiques à financer, le taux est d'autant plus bas que la base est large, ce qui minimise la perte de bien être. De plus, le rapport ajoute que l'élasticité de la consommation privée (en volume) au niveau général des prix n'est affectée que par le choix entre consommation présente et consommation future mais cet arbitrage devient sans effet dès lors que la consommation future est également soumise à la TVA au même taux, supposé stable. On a donc bien une base inélastique et donc un impôt efficace.

Sur le plan de l'équité, le rapport nous dit que cela peut être problématique si la suppression des taux réduits de TVA concerne principalement des biens et services de première nécessité. Cependant, le rapport nous fait remarquer qu'en supprimant des avantages fiscaux qui s'avéraient sélectifs, elle permet de progresser vers l'équité horizontale et si l'utilisation de ces avantages fiscaux est concentrée dans le haut de la distribution des revenus, elle permet également de progresser vers l'équité verticale.

On peut compléter cette affirmation par les conclusions énoncées sur le sujet par le rapport publié par l'OCDE en 2014 (déjà utilisé plus haut). Ce rapport étudie notamment l'impact des taux réduits de TVA en matière d'aide aux ménages pauvres. Ils arrivent à la conclusion que les taux réduits de TVA sont en effet globalement positifs pour ces derniers car ils payeront proportionnellement moins de TVA pour ces biens que les ménages riches. Cependant, les ménages riches en consomment généralement plus en terme agrégé. De plus, il existe toute une catégorie de biens qui sont soumis à des taux réduits de tva mais qui sont proportionnellement moins consommés par les pauvres (ex : biens culturels comme la

réduction sur les livres). Les auteurs se prononcent donc finalement en faveur d'une uniformisation des taux de TVA en nous disant qu'il est préférable d'utiliser d'autres instruments en faveur des moins aisés. Le graphique 29 ci-dessous montre le payement de taxes en matière de taux réduits de tva en % des dépenses et en terme agrégé (ensemble des taux réduits à gauche et taux réduits dédiés aux achats de livres à droite).

Graphique 29 : payement de taxes en matière de taux réduits de tva en % des dépenses et en terme agrégé-par décile (OCDE)

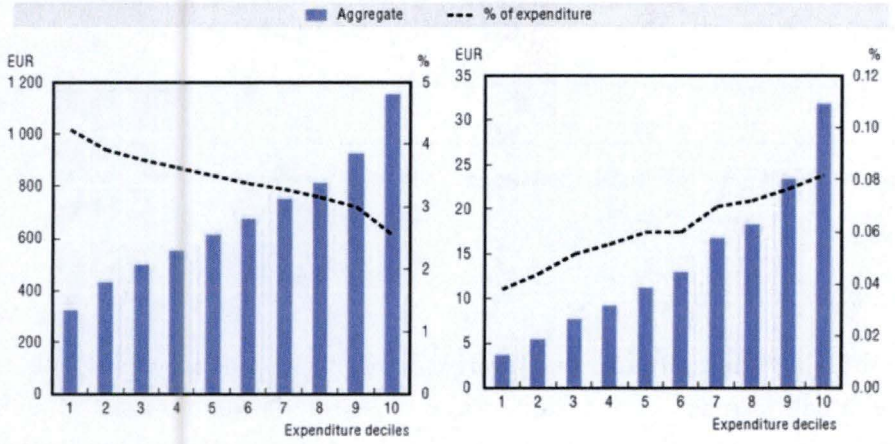

Source : OCDE (2014)

3.2. Impact distributif (et sur l'efficacité) d'un tax shift basé sur une baisse de la taxation sur le revenu et compensé par une hausse de la taxation environnementale

Après avoir débattu des aspects distributifs et sur l'efficacité d'un tax shift basé sur une compensation par la TVA (et sur la taxation sur la consommation en général), nous pouvons terminer cette partie par discuter ce qu'il en est lorsqu'on regarde à la fiscalité environnementale.

Afin d'analyser cette mesure, nous pouvons reprendre notre rapport du CSF (août 2014). Ainsi, lorsqu'on considère la fiscalité environnementale (baisse de la taxation sur le travail compensée par une hausse de la taxation énergétique), on peut dire que la mesure peut s'avérer efficace. En effet, il est possible de partir d'une base taxable relativement inélastique.

Afin d'illustrer ce point, il peut être utile d'introduire une mesure présentée à ce sujet dans le cadre du rapport de 2012 de la Commission Européenne (déjà utilisé pour présenter les motifs du tax shift). Afin de mesurer la perte d'efficacité liée à une augmentation de la taxation, ils définissent l'indicateur MCF (marginal cost of public funds) comme le ratio entre le changement du surplus du consommateur et le revenu de taxes supplémentaires obtenu de l'augmentation marginale des taxes (cette perte d'efficacité augmentant avec le niveau du fardeau fiscal total sur l'économie). De plus, des rigidités structurelles du marché du travail peuvent amplifier la distorsion. On peut donc interpréter le MCF comme le montant payé comme perte d'efficience par un pays pour chaque euro perçu.

Après avoir calculé le MCF pour l'UE (tableau 26 suivant), on peut voir que la perte d'efficience pour une taxe sur le travail est de 1,9 (pour chaque euro de taxe sur le travail supplémentaire perçu, la perte d'efficience pour l'économie est de 90 cents). La perte d'efficience est donc ici équivalente au revenu de taxation supplémentaire perçu. Lorsqu'on regarde à la taxation sur l'énergie, on peut voir que cette perte est nettement moindre (1,08 soit 10 fois moins que la précédente). Cela confirme donc l'efficacité de la mesure.

Tableau 26 : coût marginal des fonds publics en Europe : comparaison entre la taxation sur l'énergie et le travail (MCF)

Table 1: **The Marginal cost of public funds in the EU: labour and energy taxation**

	Labour tax	*Energy tax*
EU average	1.9	1.08
Standard deviation / average	17.38%	22.21%

Note: EU averages are calculated using GDP level in 2005 as weight.
Source: Saveyn et al. (2012).

Source : European Commission (2012)

Cependant, le rapport tempère en nous disant qu'elle doit frapper de manière similaire tout les vecteurs d'énergie. Par ailleurs, il s'agit d'une taxe prélevée sur un bien dont l'usage génère des externalités négatives (pollution).

Quant à l'aspect redistributif, on sait que la facture énergétique est plus élevée pour les bas revenus. Mais d'autre part, il est établi que les quantités consommées croissent avec le revenu. Selon le rapport du CSF (août 2014), en montant absolu, une taxe sur la consommation domestique d'énergie pèsera donc plus sur les revenus supérieurs mais en termes relatifs, elle pèsera plus sur les revenus inférieurs. A cela, s'ajoute que les bas revenus ont moins de possibilité d'adaptation : ils subissent davantage les effets de la hausse des prix de l'énergie et utilisent moins que d'autres les aides fiscales visant à économiser l'énergie.

Il faut donc tenir compte de cet élément pour calibrer la mesure : si on veut éviter que l'opération ne soit anti-redistributive, il faut calibrer celle-ci sur les bas revenus.

3.3. Conclusion

Afin d'analyser les impacts sur les plans de l'équité et de l'efficacité d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail, nous nous sommes intéressés d'abord à la compensation par la TVA. Ensuite, nous avons analysé de façon synthétique ce qu'il en était pour la fiscalité environnementale.

Ainsi, dans le cadre de l'analyse d'une compensation par la TVA (et de la taxation sur la consommation en général), nous avons tout d'abord établi le caractère régressif de cette taxation avant de l'expliquer. Nous avons vu que cela était intéressant car cela avait un impact important dans le contexte de notre analyse distributive. Cette analyse a été exécutée en présentant les résultats d'un article publié par A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft en 2009. Grâce à ce rapport, nous avons pu constater que lorsqu'on prend comme système de mesure les déciles de la population classés de façon croissante par rapport au revenu disponible, le système de taxation sur la consommation est

régressif. Ceci est dû au fait que l'épargne est elle-même progressive : du fait que les déciles les plus élevés épargnent relativement plus, ils dépensent relativement moins de leur revenu en taxation sur la consommation. Les auteurs ont donc ensuite regardé aux résultats lorsqu'on changeait la mesure de référence afin d'évaluer le bien être (indicateur basé sur les dépenses et donc le revenu permanent). Nous avons pu constater que la taxation sur la consommation devenait alors un système progressif.

Après ce constat, nous avons observé les impacts distributifs d'un tax shift basé sur la diminution des contributions sociales des employés compensé par une hausse correspondante de la TVA afin de garantir l'équilibre budgétaire. Les résultats ont alors montré que les groupes les plus pauvres de la société étaient négativement affectés par cette mesure alors que les plus riches en bénéficiaient (l'épargne étant maintenue constante). On peut l'expliquer par le fait que le système de taxation sur la consommation est moins progressif que le système de cotisations sociales des employés.

La suite de l'étude des effets distributifs et sur l'équité du tax shift basé sur la taxation sur la consommation nous a mené à voir ce qu'il en était lorsqu'on diminuait les cotisations sociales patronales et que l'on compensait cette mesure par une hausse de la TVA correspondante (dévaluation fiscale). Ainsi, nous avons pu voir que l'on avait un résultat régressif sur le plan distributif avec le revenu disponible des plus riches qui augmente très fort alors qu'il diminue pour les plus pauvres (hausse de l'indice de Gini). Lorsqu'on applique une variante liée à la baisse des cotisations sociales sur les bas salaires, on a pu constater une amélioration des résultats. Ainsi, on a une hausse du revenu disponible dans la moitié inférieure de la population alors que le fardeau fiscal de la tva plus élevée est réparti uniformément. Concernant l'aspect efficacité, nous avons pu dire qu'une hausse de la TVA générait moins de distorsions qu'une imposition des revenus du travail. Cet impôt est donc efficace.

Afin de conclure notre étude sur la compensation par la taxation sur la consommation, nous avons envisagé une dernière possibilité : l'uniformisation des taux de TVA. Les résultats compensés (suite à une baisse des cotisations patronales) nous ont encore montré le caractère régressif de la mesure.

La dernière partie de cette analyse distributive/efficacité était consacrée à la discussion quant à la compensation par la fiscalité environnementale (hausse des taxes énergétiques compensée par une baisse de la taxation sur le travail). Dans le cadre de notre analyse, nous avons pu voir que la mesure peut s'avérer efficace. En effet, on peut partir d'une base taxable relativement inélastique. Cependant, sur le plan de l'équité, nous avons tiré une conclusion un peu moins positive. En effet, en montant absolu, une taxe sur la consommation domestique d'énergie pèse plus sur les revenus supérieurs mais en termes relatifs, elle pèse plus sur les revenus inférieurs. Il a donc été suggéré de calibrer la mesure en se concentrant sur les bas revenus.

IV. Conclusion

Ce mémoire nous a permis d'évaluer quels étaient les effets macroéconomiques ainsi que sur les plans de l'équité et de l'efficacité d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation du travail en Belgique. Ainsi, dans un premier temps, nous avons pu établir la structure des prélèvements en Belgique ainsi que les motifs pour l'application d'une telle mesure. Plus précisément, nous avons vu que la Belgique possédait un poids de la taxation sur le travail important et un taux d'emploi inférieur à la moyenne européenne. De plus, nous avons vu que la part de la taxation sur la consommation en % du PIB était inférieure à la moyenne européenne, ce qui laissait entrevoir une possibilité de compensation. Pour ces raisons, il est logique que la Commission Européenne (2012) conclue que la Belgique figure parmi les pays pour lesquels elle recommande d'effectuer un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail. Le rapport du CSF (août 2014) nous a permis d'établir les marges de manœuvre afin d'effectuer une telle opération. On en a notamment conclu que la Belgique possédait une des pressions fiscales les plus élevées d'Europe (entre 40 et 45%). De plus, nous avons pu constater que les marges de manœuvre étaient plutôt limitées (taxation sur la consommation/environnementale principalement). Cependant, nous avons pu observer que les dépenses fiscales étaient relativement importantes et globalement en augmentation, ce qui laissait entrevoir une marge de manœuvre quant à l'uniformisation des taux.

Dans un second temps, nous avons ensuite procédé à l'évaluation macroéconomique des différentes possibilités concernant la mesure. Cela nous a permis d'étudier leurs conséquences sur l'emploi, les finances publiques et la compétitivité principalement. Nous avons globalement pu en tirer que les résultats compensés étaient positifs. Plus particulièrement, nous avons constaté que les réductions de cotisations de sécurité sociale (qui est la principale mesure étudiée afin de réduire la taxation sur le travail) stimulaient toujours positivement l'emploi mais impliquaient un coût pour le budget gouvernemental (les résultats les plus performants étant obtenus grâce à une réduction ciblée des cotisations patronales sur les bas salaires). A ce propos, nous avons également distingué incidence légale et incidence économique de la taxation sur le travail. A partir d'un modèle théorique nous montrant l'équivalence des 2 notions (proposition de l'invariance de l'incidence), nous avons par la suite observé que cela n'était pas forcément le cas. Dans un premier temps, l'absence d'évidence empirique sur l'IIP nous a indiqué que le cadre légal (c'est-à-dire les institutions du marché du travail) importait (au moins dans le court terme). Dans un second temps, l'analyse plus détaillée du cadre légal nous a mené à conclure que le système de négociation salariale avait un impact important sur le résultat final : un système fort ou peu centralisé faisant plus porter le poids de la taxation sur l'employé alors qu'un système de centralisation intermédiaire fait plus porter le poids de la taxation sur l'employeur. Les auteurs l'ayant expliqué par le fait que lorsque la négociation salariale devient très centralisée, les syndicats se préoccupent beaucoup plus de l'impact de coûts du travail plus élevés sur l'emploi. Nous avons pu également voir qu'un système de salaire minimum contraignant faisait peser le poids d'une hausse de taxation sur l'employeur. Notons que l'analyse empirique des effets d'une baisse des cotisations sociales patronales et personnelles dans le cadre d'une libre négociation salariale nous a montré que les différences entre les 2 scénarios s'atténuaient à long terme

(nous confirmant alors la validité de l'IIP dans le long terme). Concernant les mesures compensatoires, on a pu montrer qu'elles avaient toutes un effet négatif sur l'emploi mais qu'elles impliquaient un gain pour le budget gouvernemental. Plus particulièrement, on a pu observer que les résultats étaient moins bons lorsque les mesures compensatoires généraient une importante hausse des prix du fait notamment des effets de second tour comme la TVA par exemple (spirale prix-salaire). Cependant, parmi l'ensemble des mesures de compensation évaluées, on a pu constater que les résultats les plus performants étaient obtenus avec l'ISOC (cependant il faut tempérer en rappelant qu'il existe d'importantes réserves à ce sujet). Notons que concernant la TVA, nous avons développé un modèle théorique selon lequel la dévaluation fiscale n'avait aucun effet sur l'économie, les résultats empiriques ainsi que plusieurs critiques du modèle venant contredire cette théorie. A noter que nous avons également discuté de l'impact de la dévaluation fiscale sur les exportations nettes, car il semble y avoir débat sur le sujet (le rapport du FMI en 2012 concluant à un effet net positif).

La dernière partie consacrée à l'analyse sur les plans de l'équité et de l'efficacité d'un tax shift basé sur une réduction de la taxation sur le travail s'est principalement intéressée au cas de la compensation par la TVA et la fiscalité environnementale. Dans le cadre de la TVA, on a établi tout d'abord le caractère régressif de cette taxation avant de l'expliquer, cela s'étant avéré très important dans le cadre de notre analyse distributive effectuée par la suite. Plus précisément, nous avons conclu que la TVA était un impôt progressif ; le caractère régressif trouvé au préalable étant la conséquence de la mesure choisie pour l'étudier (dépenses vs revenu disponible). Cependant, nous avons vu que cela allait à l'encontre du résultat obtenu lorsqu'on étudiait les impacts distributifs d'un tax shift basé sur une réduction des cotisations sociales (personnelles et patronales) compensée par une hausse de la TVA. En effet, à chaque reprise, les groupes les plus pauvres de la société étaient négativement affectés par la mesure alors que les plus riches en bénéficiaient. Cependant, on a pu l'expliquer par le fait que le système de taxation indirecte était moins progressif que le système de cotisations sociales. Concernant l'aspect efficacité, nous avons conclu que la TVA était un impôt efficace du fait qu'elle s'avérait moins distortionnaire pour l'économie. L'analyse portant sur la fiscalité environnementale montra quant à elle un aspect positif sur le plan de l'efficacité (base inélastique) mais un aspect négatif sur le plan de l'équité (elle pèse relativement plus sur les revenus inférieurs).

Il pourrait être intéressant dans des recherches ultérieures d'évaluer des systèmes qui permettraient d'atténuer le caractère régressif des mesures étudiées car il s'avère que c'est le principal problème rencontré. Une piste est déjà émise dans le cadre du rapport rédigé par A.Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft en 2009 : d'une part amener le système de taxation sur la consommation à être plus progressif en mettant au point un système de différenciation des taux basé sur l'équité. Cependant, ce système est inefficace. D'autre part, rendre le système de taxation directe encore plus progressif mais cela semble difficilement réalisable.

V. Bibliographie

Bassilière D., Bossier F., Verschueren F. (2009), *Hausse de la fiscalité sur l'énergie et baisse d'autres formes de prélèvement : résultats macroéconomiques,* Working paper 11-09.

H.Bogaert, Politiques Economiques et Finances Publiques, UNamur, Namur, 2013

Bureau Fédéral du Plan, Banque Nationale de Belgique (2011), *Réductions des cotisations sociales et modalités de financement alternatif,* BfP, Miméo.

Conseil Supérieur Des Finances (2014), Section « Fiscalité et Parafiscalité », *un tax shifting en faveur du travail, et des bases imposables plus larges, scenarios pour une réforme fiscale globale et significative*, SPF Finances, Bruxelles

André Decoster, Jason Loughrey, Cathal O'Donoghue, Dirk Verwerft (2009), *Incidence and Welfare Effects of Indirect Taxes*

De Mooij, Ruud A. and Keen, Michael, *Fiscal Devaluation and Fiscal Consolidation (FMI, 2012): The Vat in Troubled Times*

European Commission (2012), *Tax reforms in the EU Member states: tax policy*

European Commission (2013), *Study on the Impacts of Fiscal Devaluation,* Taxud, Taxation Papers, n°36

European Commission, Disponible sur : <http://ec.europa.eu/social/main.jsp?catId=1143&intPageId=3197&langId=en> (consulté le 22/11/15)

European Commission (2015), *Study on the Effects and Incidence of Labour Taxation,* Taxud, Taxation Papers, n°56

M.Gérard, Politiques Fiscales et Stratégies des Entreprises, Université Catholique de Louvain-La-Neuve, Louvain-La-Neuve, 2013

P.Krugman et R.Wells, Macroéconomie, De Boeck, Bruxelles, 2012

M.Mignolet, Macroéconomie, Faculté Universitaire Notre-Dame de la Paix, Namur, pages 78 à 79, 2010

OCDE, Disponible sur : <https://data.oecd.org/fr/tax/coin-fiscal.htm> (consulté le 22/11/15)

OCDE, Disponible sur : <http://www.keepeek.com/Digital-Asset-Management/oecd/taxation/taxing-wages-2015/marginal-rate-of-income-tax-plus-employee-contributions-less-cash-benefits-2014-as-of-gross-wage-earnings-by-family-type_tax_wages-2015-graph31-en#page1> (consulté le 22/11/15)

OECD/Korea Institute of Public Finance (2014), *The Distributional Effects of Consumption Taxes in OECD Countries*, OECD Tax Policy Studies, No.22, OECD Publishing